



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du mois de janvier 2025 du conseil des maires de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Charlevoix-Est, tenue le vingt-huitième (28^e) jour de janvier deux mille vingt-cinq (2025) à 15 h 2, à la salle Jean-Lajoie de la MRC, sise au 172, boulevard Notre-Dame, à Clermont.

Sont présents :

Monsieur Luc Cauchon, maire de Clermont
 Monsieur Michel Couturier, préfet suppléant et maire de La Malbaie
 Madame Claire Gagnon, mairesse de Saint-Aimé-des-Lacs
 Monsieur Michel Gauthier, représentant de Saint-Irénée
 Monsieur Alexandre Girard, maire de Notre-Dame-des-Monts
 Monsieur Donald Kenny, maire de Baie-Sainte-Catherine
 Monsieur Sylvain Tremblay, maire de Saint-Siméon

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Madame Odile Comeau, préfet et mairesse de Saint-Irénée.

Sont également présents à cette séance : Monsieur Jean-Christophe Maltais, directeur général et greffier-trésorier, Madame Caroline Dion, directrice générale adjointe, de la sécurité publique, des communications et des délégations en territoire public, Monsieur Michel Boulianne, directeur de l'environnement et des bâtiments, Monsieur Stéphane Charest, directeur de l'aménagement du territoire et de l'évaluation, Madame Catherine Gagnon, coordonnatrice du développement culturel et patrimonial, et Madame Isabelle Blanchard, directrice du service de développement économique.

25-01-01

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Après une séance de travail d'une durée de cinq heures trente minutes, ayant commencé à 8 h, précédant le présent conseil, où les points suivants ont été traités :

DOSSIERS DE LA PRÉFET ET DES MAIRES

- a) Huis clos entre les élus, si requis;
- b) Autres dossiers des élus, s'il y a lieu.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- a) Centre de services scolaire de Charlevoix : plan triennal 2025-2028 et des actes d'établissement 2025-2026;
- b) Suivi de la rencontre du 20 janvier 2025 concernant les frais supplémentaires pour le projet de reconstruction du pont de la rivière du Port-au-Persil;
- c) Desjardins Entreprises : autorisation à madame Marie-Gabrielle Gélinas, adjointe administrative, comme utilisatrice substitut en l'absence de madame Cathy Duchesne, responsable des opérations financières;
- d) Rendez-vous national du développement local : inscription pour les journées du 22 et du 23 avril au Lévis Centre des congrès;
- e) Ressources humaines : création du poste de responsable des opérations du service d'évaluation municipale et nomination de madame Josée Asselin;
- f) Ressources humaines : suivi des entrevues pour le poste d'inspecteur(trice) en évaluation foncière;
- g) TNO : facturation des droits de mutation avec les étalements de paiement, autorisation pour étaler en deux (2) versements;
- h) Corporation de mobilité collective de Charlevoix :
 - Programme d'aide au développement du transport collectif, section 2.1 – Aide financière au transport collectif régional, délégation de signature;
 - Aide financière 2022-2024 révisée;
 - Avance de fonds sur la subvention 2025 du transport collectif et paiement des quotes-parts pour les transports collectif et adapté;
- i) Sujets de discussion avec le Secrétariat à la Capitale-Nationale;
CERTIFIÉ QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉSOLUTIONS DE CETTE PAGE.

- j) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

SÉCURITÉ PUBLIQUE, COMMUNICATIONS ET DÉLÉGATIONS EN TERRITOIRE PUBLIC

- a) Renouvellement du contrat d'entretien et de soutien des applications pour le logiciel Première Ligne (sécurité incendie) avec ICO Technologies;
- b) Renouvellement de l'entente avec la Municipalité de Saint-Siméon pour la desserte de son service de sécurité incendie en intervention dans le secteur Sagard-Lac-Deschênes (TNO);
- c) Sortie du 2 janvier de l'équipe de sauvetage d'urgence en milieu isolé (SUMI) de la MRC de Charlevoix-Est dans le secteur du lac de la Chouette (TNO);
- d) Modification de l'Entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide automatique et mutuelle pour tous les services de sécurité incendie de la MRC de Charlevoix-Est;
- e) Modification de l'Entente commune intermunicipale pour les services de sauvetage d'urgence en milieu isolé (SUMI) sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est;
- f) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

DÉVELOPPEMENT CULTUREL ET PATRIMONIAL

- a) Dépôt d'une demande de financement au ministère de la Culture et des Communications pour la réalisation d'un plan d'action dans le cadre d'une entente de développement culturel de la MRC de Charlevoix-Est pour 2025-2026-2027 et délégation(s) de signature;
- b) Dépôt du rapport final (2022-2025) de la démarche Municipalité amie des aînés au Secrétariat aux aînés, ministère de la Santé et des Services sociaux et délégation(s) de signature;
- c) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (MDC)

- a) Plan d'action en matière d'accueil, d'intégration, d'établissement durable et de pleine participation des personnes immigrantes : présentation des projets pour la période de janvier à mars 2025;
- b) Programme de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie : présentation des dossiers;
- c) Fonds régions et ruralité – volet 2 Soutien aux entreprises : présentation de l'annexe pour l'aide financière pour une campagne de sociofinancement avec La Ruche;
- d) Fonds régions et ruralité – volet 4 Soutien à la vitalisation : demande de prolongation du délai, dossier FRR 4 2023-02-04 | Chez Léon et Lily;
- e) Fonds régions et ruralité – volet 4 Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale : présentation de l'avenant à la convention d'aide financière;
- f) Parcours Relais : information;
- g) Abrogation de la résolution 24-11-31 relativement à l'octroi d'une contribution financière à l'entreprise 9024-6463 Québec inc. (Carrefour du dollar) à même le Fonds de la région de la Capitale-Nationale;
- h) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, ÉVALUATION ET TNO

- a) Parc marin : suivi de la rencontre du comité de coordination du 23 janvier 2025;
- b) Déploiement du service cellulaire dans la MRC de Charlevoix-Est : suivi de l'analyse des zones en découverte;
- c) Demande d'un avis de conformité pour le renouvellement du programme de contrôle des insectes piqueurs au Domaine Laforest en territoire non organisé;
- d) Avis de conformité au règlement numéro 375-2024 de la Municipalité de Saint-Irénée intitulé « Modification à apporter aux règlements d'urbanisme afin d'intégrer les territoires incompatibles avec l'activité minière et pour continger l'usage de location touristique à 15 % des bâtiments principaux dans la zone AF32 modifiant ainsi certaines dispositions du règlement de zonage numéro 297-2012 »;
- e) Demande d'avis de conformité à la réglementation pour la relocalisation d'un refuge de la Traversée de Charlevoix en territoire non organisé;
- f) Demande d'avis de conformité à la réglementation pour le renouvellement des droits pour l'utilisation de sentiers pour la pratique du traîneau à chiens;
- g) Demande de consultation du ministère des Ressources naturelles et des Forêts pour le prolongement d'une ligne de distribution – Alimentation de nouvelles résidences à Clermont – Dossier AV20250114;
- h) Avis de conformité – Règlement 297 de la Municipalité de Saint-Siméon aux fins de modifier le règlement de zonage numéro 196;
- i) Logiciel de traitement des dossiers d'inspection : autorisation de dépense;
- j) Programme d'aide à la voirie locale : réponse à la demande de soutien pour l'élaboration du plan d'intervention en sécurité routière en milieu municipal (PISRMM);
- k) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

GESTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DES BÂTIMENTS

- a) Entente avec Éco Entreprises Québec (ÉEQ) : amendement dans la gestion des bacs;
- b) Présentation des statistiques de la gestion des matières résiduelles;

CERTIFIÉ QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉSOLUTIONS DE CETTE PAGE.

- c) Collecte des matières organiques : fourniture gratuite de bacs bruns et de comptoir;
- d) Coûts de gestion postfermeture du Lieu d'enfouissement technique (LET) : suivi de l'étude de WSP;
- e) Compostage : mandat à la firme Solinov;
- f) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

Sur proposition de monsieur Alexandre Girard, la proposition d'ordre du jour est acceptée.

25-01-02 ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2024

Il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 décembre 2024.

25-01-03 ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER ET DES FRAIS DE DÉPLACEMENT DE LA MRC ET DES COMPTES À PAYER DU TNO POUR LE MOIS DE JANVIER 2025

Il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement :

1. D'accepter les comptes à payer de la MRC (incluant GMR et Aéroport) tels que déposés au présent conseil, portant la cote « C/P Janv. 2025 », et ce, pour le mois de janvier 2025 et les frais de déplacement portant la cote « Dép. Janv. 2025 »;
2. D'accepter les comptes à payer du TNO tels que déposés au présent conseil, portant la cote « C/P(TNO) Janv. 2025 », et ce, pour le mois de janvier 2025.

DÉPÔT DES FICHES D'IMPUTABILITÉ

Les cadres de la MRC de Charlevoix-Est déposent leurs fiches d'imputabilité au conseil des maires, conformément au Règlement numéro 265-02-16 modifiant le règlement numéro 154-04-06 déléguant certains pouvoirs aux fonctionnaires-cadres d'autoriser des dépenses et de passer des contrats.

25-01-04 ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS DE LA MRC ET DU TNO POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} OCTOBRE AU 31 DÉCEMBRE 2024

Il est proposé par monsieur Michel Gauthier et résolu unanimement, d'accepter les déboursés de la MRC portant la cote « DÉB/Octobre à Décembre 2024 » et les déboursés du TNO portant la cote « DÉB/Octobre à Décembre 2024 (TNO) » tels que déposés au présent conseil, et ce, pour les mois d'octobre, de novembre et de décembre 2024.

25-01-05 CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE CHARLEVOIX : CONSULTATION DU PLAN TRIENNAL 2025-2028 ET DES ACTES D'ÉTABLISSEMENT 2025-2026

Il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, de transmettre un avis favorable au projet de plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2025-2028 et aux actes d'établissement 2025-2026 du Centre de services scolaire de Charlevoix.

c. c. M^{me} Martine Vallée, directrice générale, Centre de services scolaire de Charlevoix

25-01-06 RESSOURCES HUMAINES : CRÉATION DU POSTE RESPONSABLE DES OPÉRATIONS DU SERVICE D'ÉVALUATION MUNICIPALE ET NOMINATION DE MADAME JOSÉE ASSELIN

CONSIDÉRANT l'évolution des besoins organisationnels au sein du service administratif de l'employeur;

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉSOLUTIONS DE CETTE PAGE.

CONSIDÉRANT QUE madame Josée Asselin occupe actuellement un poste de chef d'équipe et technicienne en évaluation foncière;

CONSIDÉRANT QUE madame Josée Asselin occupe un emploi depuis plus de vingt (20) ans et qu'elle a terminé des études supérieures, soit un microprogramme universitaire en gestion urbaine et immobilière;

CONSIDÉRANT la lettre d'entente 2023-06 signée lors du renouvellement de la convention collective;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Luc Cauchon et résolu unanimement :

- De créer le poste « responsable des opérations du service de l'évaluation foncière »;
- De nommer madame Josée Asselin à cette fonction, et ce, en date du 3 février 2025.

c. c. M. Karl Chouinard, président, Syndicat des employés de la MRC de Charlevoix-Est

25-01-07

RESSOURCES HUMAINES : NOMINATION DE MONSIEUR MICHAËL GAUDREULT AU POSTE D'INSPECTEUR EN URBANISME POUR LES MUNICIPALITÉS DESSERVIES PAR LA MRC DE CHARLEVOIX-EST

CONSIDÉRANT QU'un nouveau poste d'inspecteur régional a été ouvert à l'automne 2024 et qu'à la suite du processus de sélection, monsieur Michaël Gaudreault a été choisi pour occuper le poste d'inspecteur régional à la MRC de Charlevoix-Est;

CONSIDÉRANT QU'un inspecteur doit être officiellement mandaté pour être en mesure de faire appliquer les règlements et de délivrer les permis ainsi que tout autre document afférent à sa tâche;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, d'entériner la recommandation d'embauche du comité de sélection et de procéder à l'embauche de monsieur Michaël Gaudreault à titre d'inspecteur en urbanisme pour l'application de l'ensemble des règlements municipaux et provinciaux et pour l'émission des permis relatifs aux ententes de collaboration avec les municipalités concernées.

c. c. M. Karl Chouinard, président, Syndicat des employés de la MRC de Charlevoix-Est

25-01-08

DESJARDINS ENTREPRISES : AUTORISATION À MADAME MARIE-GABRIELLE GÉLINAS, ADOINTE ADMINISTRATIVE, COMME UTILISATRICE SUBSTITUT EN L'ABSENCE DE MADAME CATHY DUCHESNE, RESPONSABLE DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES

CONSIDÉRANT l'embauche de madame Marie-Gabrielle Gélinas, adjoite administrative, afin de donner un soutien notamment au service juridique, au service de la gestion des matières résiduelles et à la responsable des opérations financières;

CONSIDÉRANT QU'une résolution est requise pour donner l'accès aux comptes Desjardins Entreprises de la MRC à madame Marie-Gabrielle Gélinas, adjoite administrative;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alexandre Girard et résolu unanimement, de nommer madame Marie-Gabrielle Gélinas, adjoite administrative, à titre de substitut pour effectuer les transactions et vérifications aux comptes Desjardins Entreprises de la MRC de Charlevoix-Est en l'absence de madame Cathy Duchesne, responsable des opérations financières.

c. c. Desjardins Entreprises

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉSOLUTIONS DE CETTE PAGE.

25-01-09

RENDEZ-VOUS NATIONAL DU DÉVELOPPEMENT LOCAL : INSCRIPTIONS POUR LES JOURNÉES DU 22 ET DU 23 AVRIL AU LÉVIS CENTRE DES CONGRÈS

Il est proposé par monsieur Michel Gauthier et résolu unanimement, de procéder à l'inscription, pour cette année, de la direction générale, de la directrice du service de développement économique et des agents de développement économique concernés par la programmation pour assister au 8^e Rendez-vous national du développement local qui aura lieu les 22 et 23 avril prochains au Lévis Centre des congrès, pour la somme approximative de 360 \$, plus taxes, par inscription.

c. c. M^{me} Cathy Duchesne, responsable des opérations financières, MRC
M^{me} Élise Tremblay, adjointe administrative à la direction du service de développement économique, MRC

25-01-10

CORPORATION DE MOBILITÉ COLLECTIVE DE CHARLEVOIX : PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT COLLECTIF, SECTION 2.1 – AIDE FINANCIÈRE AU TRANSPORT COLLECTIF RÉGIONAL, DÉLÉGATION DE SIGNATURE À LA PRÉFECTURE ET LA DIRECTION GÉNÉRALE

CONSIDÉRANT le rôle et les responsabilités de la MRC de Charlevoix-Est en transport collectif;

CONSIDÉRANT la possibilité d'effectuer une demande d'aide financière au ministère des Transports et de la Mobilité durable dans le cadre du programme d'aide au développement du transport collectif, section 2.1 – Aide financière au transport collectif régional;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Charlevoix et la MRC de Charlevoix-Est ont confié à la Corporation de mobilité collective de Charlevoix le mandat d'assurer la gestion et de soutenir le développement des services en transport collectif en décembre 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement que le conseil des maires de la MRC mandate la Corporation de mobilité collective de Charlevoix (Corporation) à soumettre la demande d'aide financière auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable, incluant la délégation de signature à la direction générale de la Corporation de tous documents afférents aux demandes.

25-01-11

CORPORATION DE MOBILITÉ COLLECTIVE DE CHARLEVOIX : AVANCE DE FONDS SUR LA SUBVENTION 2025 DU TRANSPORT COLLECTIF ET ADAPTÉ ET PAIEMENT DES QUOTES-PARTS

CONSIDÉRANT QUE les subventions du ministère des Transports et de la Mobilité durable pour le transport collectif et adapté sont toujours versées avec une année de retard;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses des services liés au transport collectif et adapté sont engagées durant l'année en cours;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation de mobilité collective de Charlevoix a besoin de liquidité pour assurer les services de transports collectif et adapté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d'autoriser le versement, à la Corporation de mobilité collective de Charlevoix, des sommes suivantes :

- La contribution de la MRC (quotes-parts) pour le transport collectif 2025 de 94 358 \$;
- La contribution de la MRC (quotes-parts) pour le transport adapté 2025 de 50 874 \$.

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉSOLUTIONS DE CETTE PAGE.

c. c. M^{me} Cathy Duchesne, responsable des opérations financières, MRC

25-01-12 **FACTURATION DES DROITS DE MUTATION AVEC ÉTALEMENTS DE PAIEMENT : AUTORISATION POUR RÉPARTIR EN DEUX (2) VERSEMENTS**

Il est proposé par monsieur Sylvain Tremblay et résolu unanimement, d'autoriser la responsable des opérations financières à répartir les versements pour les droits de mutation applicables pour les transactions dans le TNO à raison de 2 versements.

c. c. M^{me} Cathy Duchesne, responsable des opérations financières, MRC

25-01-13 **DEMANDE D'UN AVIS DE CONFORMITÉ POUR LE RENOUVELLEMENT DU PROGRAMME DE CONTRÔLE DES INSECTES PIQUEURS AU DOMAINE LAFOREST EN TERRITOIRE NON ORGANISÉ**

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Charlevoix-Est a reçu une demande pour la production d'un avis de conformité à la réglementation municipale pour la reconduction du programme de contrôle des insectes piqueurs au Domaine Laforest;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de cette activité ne contrevient pas à la réglementation municipale en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE cet avis de conformité n'a toutefois pas pour effet de dispenser le demandeur de toute autorisation exigée en vertu d'une loi ou d'un règlement édicté par le gouvernement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, de donner un avis favorable à la demande d'avis de conformité et de produire en avis en conséquence au demandeur.

c. c. M^{me} Karolann Trépanier, GDG Environnement ltée

25-01-14 **DEMANDE D'UN AVIS DE CONFORMITÉ À LA RÉGLEMENTATION POUR LA RELOCALISATION D'UN REFUGE DE LA TRAVERSÉE DE CHARLEVOIX EN TERRITOIRE NON ORGANISÉ**

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Charlevoix-Est a reçu une demande pour la production d'un avis de conformité à la réglementation municipale pour la relocalisation du refuge du Bihoreau dans le secteur de la montagne de la Noyée;

CONSIDÉRANT QUE l'ancien refuge a été démolie en respect de la réglementation, mais qu'après analyse de l'état des lieux et du chemin d'accès tertiaire, il est plus approprié de le relocaliser à environ 1 km à l'est, en bordure du chemin principal;

CONSIDÉRANT QUE cette relocalisation permettra de faciliter l'entretien et la gestion du refuge et améliorera la sécurité des lieux;

CONSIDÉRANT QUE la demande est localisée dans l'affectation « récréative » du schéma d'aménagement et de développement révisé et que ce type d'usage est permis sur le territoire visé et est en conformité avec la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur doit respecter les règlements en vigueur dans le territoire non organisé de Mont-Élie en demandant notamment les permis nécessaires à la réalisation du projet auprès de la MRC de Charlevoix-Est;

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alexandre Girard et résolu unanimement, de donner un avis favorable à la demande d'avis de conformité et de confirmer également au ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) un avis favorable à une demande d'utilisation du territoire public.

c. c. M. Benjamin Meheust, Sentiers Québec-Charlevoix
M. Frédéric Perreault, MRNF

25-01-15

DEMANDE D'AVIS DE CONFORMITÉ À LA RÉGLEMENTATION POUR LE RENOUELEMENT DES DROITS POUR L'UTILISATION DE SENTIERS POUR LA PRATIQUE DU TRAÎNEAU À CHIENS

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Charlevoix-Est a reçu une demande pour la production d'un avis de conformité à la réglementation municipale pour le renouvellement du droit de passage pour les sentiers utilisés par Descente Charlevoix inc. dans le cadre de la pratique du traîneau à chiens;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble du réseau de sentiers visé par la demande consiste essentiellement à utiliser des chemins multiusages sur le territoire public sauf une portion d'un(1) kilomètre qui avait été aménagé spécifiquement pour créer un trajet en boucle;

CONSIDÉRANT QUE la demande est localisée dans l'affectation « multiressource » du schéma d'aménagement et de développement révisé et que ce type d'usage est permis sur le territoire visé et est en conformité avec la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur doit respecter les règlements en vigueur dans le territoire non organisé de Mont-Élie et harmoniser ses activités avec les autres utilisateurs du territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, de donner un avis favorable à la demande d'avis de conformité et de confirmer également au ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) un avis favorable à une demande d'utilisation du territoire public.

c. c. M. Alexandre Brixhe, Descente Malbaie inc.
M. Frédéric Perreault, MRNF

25-01-16

AVIS DE CONFORMITÉ RELATIF AU RÈGLEMENT NUMÉRO 375-2024 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-IRÉNÉE INTITULÉ : MODIFICATION À APPORTER AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME AFIN D'INTÉGRER LES TERRITOIRES INCOMPATIBLES AVEC L'ACTIVITÉ MINIÈRE ET POUR CONTINGENTER L'USAGE DE LOCATION TOURISTIQUE À 15 % DES BÂTIMENTS PRINCIPAUX DANS LA ZONE AF32 MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 297-2012

CONSIDÉRANT QUE, selon la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), la MRC doit vérifier la conformité des modifications aux règlements d'urbanisme des municipalités en regard des objectifs et des normes du schéma d'aménagement et de développement révisé;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 375-2024 de la Municipalité de Saint-Irénée est essentiellement un règlement de concordance avec le *Règlement numéro 339-09-23 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Charlevoix-Est concernant les territoires incompatibles avec l'activité minière*;

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.

CONSIDÉRANT l'examen de la conformité du règlement numéro 375-2024 de la Municipalité de Saint-Irénée – Modification à apporter aux règlements d'urbanisme afin d'intégrer les territoires incompatibles avec l'activité minière et pour contingenter l'usage de location touristique à 15 % des bâtiments principaux dans la zone AF32 modifiant certaines dispositions du *Règlement de zonage 297-2012*;

CONSIDÉRANT QUE le règlement intègre les nouvelles dispositions du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Charlevoix-Est concernant notamment les distances d'éloignement de certains nouveaux usages ou construction par rapport à une sablière, gravière, carrière ou mine;

CONSIDÉRANT QUE le règlement contingente la location touristique à un maximum de 15 % des bâtiments principaux implantés sur la rue dans la zone AF32;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement que le conseil des maires de la MRC donne conformité au règlement numéro 375-2024 de la Municipalité de Saint-Irénée au schéma d'aménagement et de développement révisé et délivre pour ce règlement un certificat de conformité.

c. c. M. Jean-Christophe Maltais, directeur général par intérim, Municipalité de Saint-Irénée

25-01-17

AVIS DE CONFORMITÉ RELATIF AU RÈGLEMENT NUMÉRO 297 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 196

CONSIDÉRANT QUE, selon la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), la MRC doit vérifier la conformité des modifications aux règlements d'urbanisme des municipalités en regard des objectifs et des normes du schéma d'aménagement et de développement révisé;

CONSIDÉRANT l'examen de la conformité du règlement numéro 297 de la Municipalité de Saint-Siméon aux fins de modifier le règlement de zonage numéro 196;

CONSIDÉRANT QUE le règlement modifie le nombre de logements multifamiliaux autorisé dans la zone CR-103, modifie le nombre d'étages maximum autorisé dans la zone CR-103 et interdit l'usage « piste de karting » dans toutes les zones du périmètre d'urbanisation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Gauthier et résolu unanimement que le conseil des maires de la MRC donne conformité au règlement numéro 297 de la Municipalité de Saint-Siméon au schéma d'aménagement et de développement révisé et délivre pour ce règlement un certificat de conformité.

c. c. M^{me} Sylvie Foster, directrice générale et greffière-trésorière, Municipalité de Saint-Siméon

25-01-18

LOGICIELS DE TRAITEMENT DES DOSSIERS D'INSPECTION : AUTORISATION DE DÉPENSES

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Charlevoix-Est possède des licences pour des logiciels de traitement des dossiers d'inspection municipale pour les territoires non organisés;

CONSIDÉRANT QUE pour étendre le service à d'autres municipalités il est nécessaire de modifier le fonctionnement des programmes de traitement des dossiers d'inspection pour choisir le fournisseur proposant les licences les plus appropriées et les plus efficaces en fonction des coûts et du rendement à long terme, et ce, pour livrer les services requis aux municipalités;

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉSOLUTIONS DE CETTE PAGE.

CONSIDÉRANT QUE des échanges et des négociations ont été effectués avec des entreprises de services pour ce type de produit et que finalement les propositions ont été analysées en fonction des coûts et des services obtenus;

CONSIDÉRANT QU'il reste des validations à effectuer avec un des fournisseurs sur la faisabilité du transfert de l'historique des données pour avoir un portrait juste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, de mandater la direction générale afin de régler le dossier et de signer tous les documents afférents dont l'entente avec le fournisseur, et ce, en respect de la politique de gestion contractuelle de la MRC.

c. c. M^{me} Cathy Duchesne, responsable des opérations financières, MRC

25-01-19

CONSULTATION SUR UNE DEMANDE D'AUTORISATION SUR LES TERRES DU DOMAINE DE L'ÉTAT POUR LE PROLONGEMENT D'UNE LIGNE DE DISTRIBUTION ÉLECTRIQUE – DOSSIER AV20250114

CONSIDÉRANT la demande de consultation du ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) relativement au prolongement d'une ligne de distribution d'énergie électrique en bordure du chemin du Friche dans la ville de Clermont;

CONSIDÉRANT QUE ce projet utilisera une lisière de terrain public dans l'emprise du chemin totalisant environ 2 000 m² (6 mètres par 330 mètres) sur le lot 3 257 847 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT l'analyse effectuée par le service de l'aménagement du territoire et de l'évaluation de la MRC, qui conclut que le projet ne présente pas d'impacts notables sur le milieu et permettra de desservir de nouvelles résidences privées;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation d'équipements et d'infrastructures publiques est autorisée dans les affectations concernées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alexandre Girard et résolu unanimement, de signifier au ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) que cette demande d'utilisation ne contrevient à aucun règlement de la MRC en vigueur sur cette partie du territoire de la MRC de Charlevoix-Est.

c. c. M. Frédéric Perreault, directeur régional, Direction régionale du Saguenay–Lac-Saint-Jean et de la Capitale-Nationale, MRNF

25-01-20

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN DES APPLICATIONS POUR LE LOGICIEL PREMIÈRE LIGNE (SÉCURITÉ INCENDIE) AVEC ICO TECHNOLOGIES

CONSIDÉRANT le transfert administratif du logiciel Première Ligne qui est passé de PG Solutions à ICO Technologies le 1^{er} janvier dernier;

CONSIDÉRANT la nouvelle entente à signer avec ICO Technologies;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, de renouveler le contrat d'entretien et de soutien des applications pour le logiciel Première Ligne avec ICO Technologies pour une durée d'un (1) an, commençant le 1^{er} janvier 2025 et se terminant le 31 décembre 2025, d'une somme de 2 605,65 \$ plus les taxes, à même le budget de la sécurité publique prévu au poste de dépenses « Entretien logiciel Première Ligne ».

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉSOLUTIONS DE CETTE PAGE.

Il est également résolu de déléguer la direction générale à signer ledit contrat.

c. c. M. Nicolas Fillion-Roy, ICO Technologies
M^{me} Cathy Duchesne, responsable des opérations financières, MRC

25-01-21

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON POUR LA DESSERTE DE SON SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE EN INTERVENTION DANS LE SECTEUR SAGARD-LAC-DESCHÊNES (TNO)

CONSIDÉRANT l'entente existante avec la Municipalité de Saint-Siméon et la MRC de Charlevoix-Est pour la desserte de son service de sécurité incendie dans le secteur de Sagard-Lac-Deschênes (TNO);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a avisé la MRC par la résolution numéro 24-12-21 de son intention d'augmenter de 2 000 \$ ladite entente, passant de 8 000 \$ à 10 000 \$ annuellement, avec indexation annuelle à l'IPC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Gauthier et résolu unanimement, de renouveler l'entente existante avec la Municipalité de Saint-Siméon pour la desserte de son service de sécurité incendie dans le secteur de Sagard-Lac-Deschênes (TNO), pour une durée d'un an renouvelable automatiquement selon les modalités de l'article 10 de l'entente, d'un montant de 10 000 \$ par année, avec indexation annuelle à l'IPC, payé à même le budget des TNO prévu au poste de dépenses « Protection incendie (entente) ».

Il est également résolu de déléguer la direction générale à signer ladite entente.

c. c. M^{me} Sylvie Foster, directrice générale et greffière-trésorière, Municipalité de Saint-Siméon

25-01-22

SORTIE DU 2 JANVIER DE L'ÉQUIPE DE SAUVETAGE D'URGENCE EN MILIEU ISOLÉ (SUMI) DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST DANS LE SECTEUR DU LAC DE LA CHOUETTE (TNO)

CONSIDÉRANT le sauvetage du 2 janvier dernier réalisé par l'équipe de sauvetage d'urgence en milieu isolé (SUMI) de la MRC de Charlevoix-Est au camp La Chouette sur le territoire du TNO de Mont-Élie;

CONSIDÉRANT les factures reçues par les municipalités, dont des pompiers faisant partie de l'équipe SUMI ont participé audit sauvetage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, de payer les factures associées au sauvetage du 2 janvier 2025 de l'équipe de sauvetage d'urgence en milieu isolé (SUMI) de la MRC de Charlevoix-Est, d'un montant de 3 500 \$, à même le budget des TNO prévu au poste de dépenses « Sauvetage d'urgence hors route en milieu isolé (sorties) ».

c. c. M^{me} Cathy Duchesne, responsable des opérations financières, MRC

25-01-23

MODIFICATION DE L'ENTENTE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT D'UN PLAN D'ENTRAIDE AUTOMATIQUE ET MUTUELLE POUR TOUS LES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST

CONSIDÉRANT l'entente existante relative à l'établissement d'un plan d'entraide automatique et mutuelle pour tous les services de sécurité incendie de la MRC de Charlevoix-Est;

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.

CONSIDÉRANT l'annexe 1 de ladite entente qui spécifie la répartition des frais d'exploitation, dont le coût de la main-d'œuvre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, de modifier l'Entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide automatique et mutuelle pour tous les services de sécurité incendie de la MRC de Charlevoix-Est afin de préciser, à l'annexe 1 de ladite entente, que le taux horaire facturé pour chaque pompier qui intervient en entraide pourra l'être à taux et demi (½) pour les jours fériés stipulés dans la Loi sur les normes du travail et dans les conventions collectives des services de sécurité incendie des municipalités, s'il y a lieu.

Il également résolu de déléguer la direction générale et/ou la préfecture de la MRC à signer ladite entente modifiée.

c. c. Municipalités de la MRC

25-01-24

MODIFICATION DE L'ENTENTE COMMUNE INTERMUNICIPALE POUR LES SERVICES DE SAUVETAGE D'URGENCE EN MILIEU ISOLÉ (SUMI) SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST

CONSIDÉRANT l'entente commune intermunicipale existante pour les services de sauvetage d'urgence en milieu isolé sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est;

CONSIDÉRANT l'article 10 de ladite entente qui spécifie la répartition des coûts d'opération;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alexandre Girard et résolu unanimement, de modifier l'Entente commune intermunicipale existante pour les services de sauvetage d'urgence en milieu isolé sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est afin de préciser, à l'article 10 de ladite entente, que le taux horaire facturé pour chaque pompier qui intervient en entraide pourra l'être à taux et demi (½) pour les jours fériés stipulés dans la Loi sur les normes du travail et dans les conventions collectives des services de sécurité incendie des municipalités, s'il y a lieu.

Il également résolu de déléguer la direction générale et/ou la préfecture de la MRC à signer ladite entente modifiée.

c. c. Municipalités de la MRC de Charlevoix-Est

25-01-25

LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE : RÉALISATION PAR LA FIRME SOLINOV D'UNE ÉTUDE SUR LA POSSIBILITÉ D'ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES

CONSIDÉRANT QUE la MRC devra à moyen terme construire de nouvelles cellules d'enfouissement au Lieu d'enfouissement technique de Clermont;

CONSIDÉRANT QUE la MRC désire optimiser les ressources humaines, les installations et les équipements au Lieu d'enfouissement technique de Clermont;

CONSIDÉRANT QUE la firme Solinov a présenté une offre de service pour la réalisation de cette étude;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Luc Cauchon et résolu unanimement, d'octroyer à la firme Solinov le mandat de réalisation d'une étude sur la possibilité d'activités complémentaires au Lieu d'enfouissement technique pour une somme de 16 680 \$, plus taxes, payée au budget de la GMR au poste « Service consultants ».

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.

c. c. M^{me} Françoise Forcier, directrice de projet, Solinov
M^{me} Cathy Duchesne, responsable des opérations financières, MRC

25-01-26

PLAN D'ACTION EN MATIÈRE D'ACCUEIL, D'INTÉGRATION, D'ÉTABLISSEMENT DURABLE ET DE PLEINE PARTICIPATION DES PERSONNES IMMIGRANTES : OCTROI D'UN MONTANT POUR LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS POUR LA PÉRIODE DE JANVIER À MARS 2025

CONSIDÉRANT QUE l'entente découlant du Programme d'appui aux collectivités (PAC) et liant la MRC de Charlevoix-Est et le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration est actuellement en vigueur, de même que le processus de mise en œuvre du plan d'action en immigration de la MRC, et ce, jusqu'au 31 octobre 2026;

CONSIDÉRANT QU'il a été convenu, lors d'une précédente séance du conseil des maires, que les différents projets prévus dans le cadre de la réalisation du plan d'action en immigration de la MRC seraient présentés sous forme de résolution, et ce, une fois tous les trois mois (trimestriel);

CONSIDÉRANT QUE la mise en œuvre du plan d'action en immigration est un moyen de poursuivre certains des objectifs visés dans le cadre de la planification stratégique de développement territorial de la MRC, notamment ceux en matière d'attraction et de rétention des jeunes familles et des travailleurs recrutés à l'international;

CONSIDÉRANT QUE le montant mentionné inclut à la fois les coûts directement reliés à la réalisation des différentes initiatives et les coûts en matière de ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, d'octroyer un montant de 32 652 \$ pour la réalisation des projets découlant du plan d'action en immigration pour la période de janvier à mars 2025, montant qui sera prélevé à même l'enveloppe du Programme d'appui aux collectivités (PAC).

Projets à réaliser	Estimation des coûts
Découvertes activités hivernales	5 843 \$
Formation en intervention interculturelle niveau 2	5 600 \$
Mois de l'histoire des Noirs	4 630 \$
Guide des bonnes pratiques	3 500 \$
Stratégie de communication	1 000 \$
Portes ouvertes Sépaq – Hautes-Gorges	5 000 \$
Semaine d'actions contre le racisme	2 000 \$
Découverte des produits locaux	833 \$
Soirée Jam	750 \$
Café-rencontre	500 \$
Mois de la francophonie	3 000 \$
Total	32 652 \$

c. c. M^{me} Cathy Duchesne, responsable des opérations financières, MRC
M^{me} Élise Tremblay, adjointe administrative à la direction du service de développement économique, MRC

25-01-27

PROGRAMME DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS POUR AMÉLIORER LES MILIEUX DE VIE : ACCEPTATION DES PROJETS

CONSIDÉRANT l'entente relative au Fonds régions et ruralité (FRR), laquelle identifie un volet destiné à soutenir des projets correspondant aux priorités d'intervention adoptées par le conseil des maires;

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉSOLUTIONS DE CETTE PAGE.

CONSIDÉRANT les projets déposés par la Zec Buteux–Bas-Saguenay et par la Ville de La Malbaie;

CONSIDÉRANT QUE les projets déposés ont été analysés par le comité d'évaluation;

CONSIDÉRANT la présentation des recommandations du comité d'évaluation des projets faite lors de la séance de travail précédant le présent conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d'accepter les projets présentés dans le tableau suivant et d'autoriser la direction générale pour signer, avec les porteurs de projet, les protocoles d'entente élaborés à cette fin.

PROGRAMME DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS AMÉLIORANT LES MILIEUX DE VIE JANVIER 2025		
Projets	Porteurs	Recommandations
PROJETS RÉGIONAUX		
Construction d'un nouveau pont et d'un sentier multiusage	Zec Buteux–Bas-Saguenay	17 000 \$
PROJETS MUNICIPAUX		
Démarche de marketing territorial avec Visages régionaux	Ville de La Malbaie	15 000 \$

c. c. M^{me} Cathy Duchesne, responsable des opérations financières, MRC
M^{me} Élise Tremblay, adjointe administrative à la direction du service de développement économique, MRC

25-01-28

FONDS DE LA RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE : AMENDEMENT AU PROTOCOLE D'ENTENTE POUR UNE PROLONGATION DU DÉLAI DOSSIER FRCN 2024-06-01 | PORCHERIE L. ET R. PILOTE S.E.N.C.

CONSIDÉRANT la résolution 24-06-26 relativement à l'octroi d'une somme de 50 000 \$ à l'entreprise Porcherie L. et R. Pilote S.E.N.C. pour la réalisation du projet d'amélioration du processus de fabrication de la moulée porcine à même le Fonds de la région de la Capitale-Nationale;

CONSIDÉRANT QUE dans le protocole d'entente, il est indiqué que l'entreprise doit avoir exécuté le projet au plus tard le 31 décembre 2024;

CONSIDÉRANT la demande de prolongation effectuée par l'entreprise;

CONSIDÉRANT la recommandation effectuée par le service de développement économique de la MRC de Charlevoix-Est;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d'accorder une prolongation de délai dans le dossier FRCN 2024-06-01 afin de permettre à l'entreprise de finaliser le projet en fixant au 31 mars 2025 en remplacement du 31 décembre 2024 (clause 3.5 du protocole d'entente).

c. c. M. Mathieu Pilote, administrateur, Porcherie L. et R. Pilote S.E.N.C.
M^{me} Élise Tremblay, adjointe administrative à la direction du service de développement économique, MRC

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.

25-01-29

**FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ – VOLET 2 SOUTIEN AUX ENTREPRISES :
ADOPTION DE L'ANNEXE POUR L'AIDE FINANCIÈRE POUR UNE
CAMPAGNE DE SOCIOFINANCEMENT AVEC LA RUCHE**

CONSIDÉRANT QUE la politique de soutien aux entreprises vise à soutenir financièrement les entreprises, qu'elles soient nouvelles ou existantes, afin de créer et de maintenir des emplois sur le territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT l'importance d'appuyer les entreprises en démarrage et de supporter le développement de projets d'expansion dans la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le financement participatif constitue une opportunité pour les entreprises en démarrage et en développement;

CONSIDÉRANT le partenariat déjà conclu entre La Ruche et la MRC de Charlevoix-Est;

CONSIDÉRANT QUE les campagnes de sociofinancement entraînent des dépenses qui peuvent freiner les promoteurs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Gauthier et résolu unanimement, d'adopter l'annexe concernant l'aide financière pour une campagne de sociofinancement avec La Ruche dans la politique d'investissement du Fonds régions et ruralité volet Soutien aux entreprises.

Il est également résolu d'effectuer la publication via le site Internet de la MRC et de transmettre une copie au Secrétariat à la Capitale-Nationale.

c. c. M. Maxime Côté, conseiller, Secrétariat à la Capitale-Nationale
M^{me} Élise Tremblay, adjointe administrative à la direction du service de développement économique, MRC

25-01-30

**FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ – VOLET 4 SOUTIEN À LA VITALISATION :
AMENDEMENT AU PROTOCOLE D'ENTENTE POUR UNE PROLONGATION
DU DÉLAI DOSSIER FRR 4 2023-02-04 | CHEZ LÉON ET LILY**

CONSIDÉRANT la résolution 23-02-37 relativement à l'octroi d'une somme de 32 000 \$ à l'entreprise Chez Léon et Lily pour l'aménagement d'un économusée du biscuit à leur commerce à même le Fonds de vitalisation (volet 4 du Fonds régions et ruralité);

CONSIDÉRANT QUE dans le protocole d'entente, il est indiqué que l'entreprise doit avoir exécuté le projet au plus tard le 31 octobre 2023;

CONSIDÉRANT la demande de prolongation effectuée par l'entreprise;

CONSIDÉRANT la recommandation effectuée par le service de développement économique de la MRC de Charlevoix-Est;

CONSIDÉRANT QUE Tourisme Charlevoix a également accordé une prolongation pour ce même projet quant à leur participation au montage financier via l'enveloppe de l'Entente de partenariat régional et transformation numérique en tourisme (EPRTNT);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, d'accorder une prolongation de délai dans le dossier FRR 4 2023-02-04 afin de permettre à l'entreprise de finaliser le projet en fixant au 31 juillet 2025 en remplacement du 31 octobre 2023 (clause 3.5 du protocole d'entente).

c. c. M. Guy Rousset, président, Chez Léon et Lily
M^{me} Élise Tremblay, adjointe administrative à la direction du service de développement économique, MRC

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.

25-01-31

FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ – VOLET 4 SOUTIEN À LA VITALISATION ET À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE : PRÉSENTATION DE L'AVENANT À LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT QUE le 27 octobre 2020, le Secrétariat à la Capitale-Nationale, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et la MRC ont signé une convention d'aide financière dans le cadre du Fonds régions et ruralité – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale, axe Soutien à la vitalisation;

CONSIDÉRANT QUE des versements totaux de 4 768 824 \$ ont été effectués;

CONSIDÉRANT QUE le MAMH, par l'entremise du CT n° 229404, a obtenu l'autorisation de modifier les dates pour engager et pour dépenser la totalité des sommes reçues;

CONSIDÉRANT QUE la ministre doit également revoir les dates de remises des rapports finaux et la date de fin de l'entente, en lien avec ce changement;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la clause 12 de l'entente, une modification peut être apportée à son contenu par écrit et avec l'accord des parties;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a exprimé le 30 avril 2024 au Secrétariat à la Capitale-Nationale, par une résolution de son conseil, le souhait de prolonger la durée de réalisation de l'entente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alexandre Girard et résolu unanimement, de mandater monsieur Jean-Christophe Maltais, directeur général, à signer l'avenant à la convention d'aide financière du Fonds régions et ruralité – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale, axe Soutien à la vitalisation.

c. c. M^{me} Geneviève Beauchemin, conseillère en développement régional, ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
M. Maxime Côté, conseiller, Secrétariat à la Capitale-Nationale
M^{me} Élise Tremblay, adjointe administrative à la direction du service de développement économique, MRC

25-01-32

DÉFI OSENTREPRENDRE 2025 : OCTROI D'UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT la demande de renouvellement de partenariat déposée à la MRC de Charlevoix-Est pour la tenue de la 27^e édition du Défi OSEntreprendre qui s'échelonne du 11 décembre 2024 au 11 mars 2025 et qui se termine par le gala virtuel régional récompensant les lauréats locaux le 2 avril 2025;

CONSIDÉRANT QUE le Défi OSEntreprendre a pour objectif de faire rayonner les initiatives entrepreneuriales de notre région, tout en profitant d'une visibilité exceptionnelle auprès de la communauté de Charlevoix;

CONSIDÉRANT l'importance de l'entrepreneuriat jeunesse pour le conseil des maires de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le service de développement économique de la MRC fait partie du comité organisateur de l'événement;

CONSIDÉRANT QUE la totalité des sommes amassées sera distribuée aux gagnants sous forme de bourses et de paniers de produits charlevoisiens;

CONSIDÉRANT QUE le Défi OSEntreprendre est un grand mouvement québécois qui fait rayonner les initiatives entrepreneuriales de milliers de participants annuellement, de jeunes du primaire jusqu'à l'université ainsi que d'entrepreneurs;

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Sylvain Tremblay et résolu unanimement, d’octroyer la somme de 600 \$ à la Société d’aide au développement de la collectivité de Charlevoix relativement à la tenue de la 26^e édition du Défi OSEntreprendre Charlevoix, et ce, à même le budget du service de développement économique au poste « Publicités et activités municipales ».

c. c. M. Olivier Mailloux-Maltais, agent de développement économique, MRC (représentant du comité local pour le Défi OSEntreprendre)
M^{me} Cathy Duchesne, responsable des opérations financières, MRC
M^{me} Élise Tremblay, adjointe administrative à la direction du service de développement économique, MRC

25-01-33

ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 24-11-31 RELATIVEMENT À L’OCTROI D’UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE À L’ENTREPRISE 9024-6463 QUÉBEC INC. (CARREFOUR DU DOLLAR) À MÊME LE FONDS DE LA RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 24-11-31 relativement à l’octroi d’une contribution financière à l’entreprise 9024-6463 Québec inc. (Carrefour du dollar) à même le Fonds de la région de la Capitale-Nationale;

CONSIDÉRANT QUE les entreprises 9532-5437 Québec inc. et 3 968 316 Canada inc. procéderont à l’acquisition de l’entreprise 9024-6463 Québec inc.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d’abroger la résolution n° 24-11-31 relativement à l’octroi d’une contribution financière à l’entreprise 9024-6463 Québec inc. afin d’octroyer la somme de 23 450 \$ aux entreprises 9532-5437 Québec inc. et 3968316 Canada inc., et ce, à même le Fonds de la région de la Capitale-Nationale.

c. c. M. Tommy Thibeault, président, 9532-5437 Québec inc.
M. Christian Lapointe, président, 3 968 316 Canada inc.
M^{me} Cathy Duchesne, responsable des opérations financières, MRC
M^{me} Élise Tremblay, adjointe administrative à la direction du service de développement économique, MRC

25-01-34

DÉPÔT D’UNE DEMANDE DE FINANCEMENT AU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS POUR LA RÉALISATION D’UN PLAN D’ACTION DANS LE CADRE D’UNE ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST (EDC) POUR 2025-2026-2027 ET DÉLÉGATION(S) DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Charlevoix-Est souhaite renouveler son entente triennale avec le ministère de la Culture et des Communications;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a rédigé un plan d’action selon les enveloppes du ministère;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs de la MRC sont les suivants :

- Assurer la mise en œuvre de la politique culturelle;
- Contribuer à la vitalité culturelle de la collectivité en soutenant la réalisation de projets culturels diversifiés;
- Favoriser l’accessibilité et la participation de la population à la vie et au développement culturel;
- Accroître la concertation régionale en matière de développement culturel;
- Mettre en valeur le patrimoine matériel et immatériel de Charlevoix.

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉSOLUTIONS DE CETTE PAGE.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, de procéder au dépôt du plan d'action 2025-2026-2027 afin de conclure une entente de développement culturel (EDC) en partenariat avec le ministère de la Culture et des Communications pour une période de trois ans et de mandater la direction générale et/ou la préfecture à signer les documents relatifs à la présente demande.

c. c. M^{me} Amélie Gagné, conseillère au développement culturel au ministère de la Culture et des Communications

25-01-35

DÉPÔT DU RAPPORT FINAL (2022-2025) DE LA DÉMARCHE MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS AU SÉCRÉTARIAT AUX AÎNÉS, MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX ET DÉLÉGATION(S) DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Charlevoix-Est a reçu une aide financière déterminée en fonction de la taille de la municipalité et selon les modalités annoncées lors des appels de projets pour la mise en œuvre de la politique amie des aînés 2022-2025;

CONSIDÉRANT QUE cette aide financière a permis un accompagnement technique incluant la diffusion d'information, l'aide-conseil et les recommandations sur tous les aspects relatifs à la démarche MADA;

CONSIDÉRANT la démarche de favoriser la concertation entre les responsables administratifs MADA sur le territoire de la MRC, de développer des partenariats avec les organismes du milieu, d'identifier les obstacles à la réalisation des plans d'action MADA et de formuler des pistes de solution en concertation avec les acteurs concernés, de promouvoir la démarche MADA, de participer à la table des coordonnateurs MADA animée par le Secrétariat aux aînés du MSSS;

CONSIDÉRANT QUE l'agente MADA a assuré la mise en œuvre et le suivi du plan d'action MADA et le soutien aux municipalités participantes;

CONSIDÉRANT QUE les sujets abordés sont, entre autres, l'habitation et le milieu de vie, le transport et la mobilité, les loisirs, la participation sociale, le respect et l'inclusion sociale, les espaces extérieurs et les bâtiments et la santé et les services sociaux et qu'ils s'inscrivent dans la politique municipalité amie des aînés de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la démarche MADA a démontré qu'elle constitue un puissant moteur favorisant l'adaptation des municipalités au vieillissement de la population;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Luc Cauchon et résolu unanimement, de procéder au dépôt du rapport final 2022-2023-2023 pour une période de trois ans et de mandater la coordonnatrice, la direction générale et/ou la préfecture à signer les documents relatifs au présent dépôt.

c. c. M^{me} Sara Vassigh, conseillère en vieillissement actif, Direction des politiques et coordination interministérielle aux aînés, Direction générale du Secrétariat aux aînés

25-01-36

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 15 h 20, sur proposition de monsieur Michel Couturier la séance est levée.

Odile Comeau
Préfet

Jean-Christophe Maltais
Directeur général
et greffier-trésorier



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du mois de février 2025 du conseil des maires de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Charlevoix-Est, tenue le vingt-cinquième (25^e) jour de février deux mille vingt-cinq (25/02/2025) à 15 h 04, à la salle Jean-Lajoie de la MRC, sise au 172, boulevard Notre-Dame, à Clermont.

Sont présents :

Monsieur Luc Cauchon, maire de Clermont
 Monsieur Michel Couturier, préfet suppléant et maire de La Malbaie
 Madame Claire Gagnon, mairesse de Saint-Aimé-des-Lacs
 Monsieur Michel Gauthier, représentant de Saint-Irénée
 Monsieur Alexandre Girard, maire de Notre-Dame-des-Monts
 Monsieur Donald Kenny, maire de Baie-Sainte-Catherine
 Monsieur Sylvain Tremblay, maire de Saint-Siméon

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Madame Odile Comeau, préfet et mairesse de Saint-Irénée.

Sont également présents à cette séance : Monsieur Jean-Christophe Maltais, directeur général et greffier-trésorier, Madame Caroline Dion, directrice générale adjointe, de la sécurité publique, des communications et des délégations en territoire public, Monsieur Michel Boulianne, directeur de l'environnement et des bâtiments, Monsieur Stéphane Charest, directeur de l'aménagement du territoire et de l'évaluation, Madame Catherine Gagnon, coordonnatrice du développement culturel et patrimonial, Madame Isabelle Blanchard, directrice du service de développement économique, et M^e Marie-Ève Belley, directrice des affaires juridiques et administratives.

25-02-01

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Après une séance de travail d'une durée de six heures quinze minutes, ayant commencé à 8 h, précédant le présent conseil, où les points suivants ont été traités :

DOSSIERS DE LA PRÉFET ET DES MAIRES

- a) Huis clos entre les élus, si requis;
- b) Demande de rencontre avec monsieur Martin Tessier, directeur général de la Caisse Desjardins de Charlevoix-Est : suivi par la mairesse de Saint-Aimé-des-Lacs;
- c) Hôpital de La Malbaie : suivi;
- d) Entente agricole : suivi;
- e) Suivi général.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- a) Rémunération des élus : dépôt du règlement en vigueur et discussion quant à la modification;
- b) TNO : suivi de la rencontre de travail relativement à l'étude de regroupement;
- c) TNO : versement des aides financières aux divers comités;
- d) Vente pour défaut de paiement de taxes, mise en collection : dépôt de la liste pour le TNO et autorisation à la direction générale pour enchérir pour le TNO, s'il y a lieu;
- e) Aéroport de Charlevoix : suivi de l'appel d'offres pour la convention de gestion et d'exploitation;
- f) Ressources humaines : embauche de messieurs Pierre-Luc Gauthier et Éric Lapointe au sein du service d'évaluation et modification au titre d'adjointe exécutive à la direction générale;
- g) Mobilité collective de Charlevoix : suivi du directeur général relativement au processus d'embauche;
- h) Rapport sur la gestion contractuelle 2024 : présentation pour adoption;
- i) Liste des contrats comportant une dépense de 2 000 \$ avec le même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale de plus de 25 000 \$: adoption et publication sur le site Internet de la MRC;

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉSOLUTIONS DE CETTE PAGE.

- j) Conférence de règlement à l'amiable (CRA) avec le ministère, le club de motoneiges Les Aventuriers et monsieur Vital Lévesque : suivi de l'entente signée le 30 janvier 2025;
- k) Contrat de services juridiques 2025 : suivi;
- l) Association des directeurs municipaux du Québec : inscription de la MRC pour la somme de 946 \$, plus taxes;
- m) Centre d'études collégiales en Charlevoix (CECC) : contribution financière d'une somme de 500 \$ pour le Gala de la réussite et remise de prix;
- n) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET ÉVALUATION

- a) Réseau cellulaire : demande de soutien pour améliorer la couverture cellulaire sur le territoire de la MRC;
- b) Dépôt de projet de Vélo Charlevoix au programme Plan Montagnes de Tourisme Charlevoix : appui au projet;
- c) Présentation du plan de travail de la révision du schéma d'aménagement et planification de la rencontre avec le MAMH sur le processus;
- d) Projet de réfection du pont de la décharge du lac à David : confirmation d'une aide financière au projet à même le fonds Voirie;
- e) Demande de consultation du ministère des Ressources naturelles et des Forêts pour une demande d'autorisation pour aménager 5 boucles de sentiers pédestres – Dossier 004441-24-903;
- f) Entente sur la protection et la mise en valeur des paysages de la Capitale-Nationale : reconduction de l'entente pour la période 2025-2027;
- g) Avis de conformité du règlement VC-435-25-2 modifiant certaines dispositions du *Règlement de lotissement VC-435-13* de la Ville de Clermont;
- h) Avis de motion et adoption du projet de règlement numéro 377-02-25 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Charlevoix-Est concernant la modification du plan des affectations afin d'ajuster certains périmètres d'urbanisation de la ville de Clermont.

SÉCURITÉ PUBLIQUE ET COMMUNICATIONS

- a) Rapport annuel 2024 sur les activités de gestion et de mise en valeur du territoire public intramunicipal de la MRC de Charlevoix-Est, dépôt et présentation;
- b) Modification du droit de passage DP2021-09-2 octroyé à Sentiers Québec-Charlevoix pour l'utilisation et l'entretien d'un sentier pédestre sur le site d'ÖBois en territoire public intramunicipal à Saint-Siméon;
- c) Comité de sécurité publique de la MRC du 19 février, suivi;
- d) Modification du titre d'emploi d'adjointe exécutive à la direction générale en lien avec ses tâches au sein du service de la sécurité publique, des communications et des délégations en territoire public;
- e) Suivi des points à l'ordre du jour de la séance ordinaire.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (MDC)

- a) Fonds régions et ruralité – volet 2 : présentation du rapport d'activités 2024;
- b) Fonds régions et ruralité – volet 2 : transfert budgétaire du volet soutien aux entreprises vers le volet soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie;
- c) Fonds régions et ruralité – volet 2 : transfert budgétaire du volet soutien aux entreprises vers le volet 4 – Soutien à la vitalisation du Fonds régions et ruralité;
- d) Fonds régions et ruralité – volet 4 Soutien à la vitalisation : présentation du dossier FRR 4 2025-02-01 Club de curling Nairn;
- e) Fonds régions et ruralité – volet 4 Soutien à la vitalisation : appel de projets logements;
- f) Fonds de la région de la Capitale-Nationale : présentation du dossier FRCN 2025-02-01 | Sentiers Québec-Charlevoix (projet Parc régional);
- g) Programme de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie : présentation des dossiers;
- h) Programme de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie : présentation de la mise à jour de la politique;
- i) Colloque santé : proposition des actions à soumettre;
- j) Présentation de l'étude sur l'écoulement de l'eau dans le cadre de la réactivation de la minicentrale de Résolu;
- k) Activateur, information;
- l) Mission entrepreneuriale : présentation du budget et autorisation de dépôt des demandes d'aides financières;
- m) Forum PDZA de la MRC de Beauce-Centre, information;
- n) Marché public hors saison : demande d'une contribution financière;
- o) Projet Lean pour les producteurs maraîchers : demande d'une contribution financière;
- p) Délégation d'une nouvelle ressource pour représenter la MRC de Charlevoix-Est auprès de la Coopérative de développement immobilier de Charlevoix, coop de solidarité;
- q) Renouvellement de l'Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la Capitale-Nationale et de Lévis;
- r) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉSOLUTIONS DE CETTE PAGE.

DÉVELOPPEMENT CULTUREL ET PATRIMONIAL

- a) Patrimoine immobilier : démolition d'un immeuble construit avant 1940, au 105, rang Saint-Jean-Baptiste, ville de La Malbaie – positionnement de la MRC de Charlevoix-Est;
- b) Patrimoine immobilier : démolition d'un immeuble construit avant 1940, au 310, chemin de la Vallée, ville de La Malbaie – positionnement de la MRC de Charlevoix-Est;
- c) Patrimoine immobilier : démolition d'un immeuble construit avant 1940, au 470, chemin de Port-au-Persil, municipalité de Saint-Siméon – positionnement de la MRC de Charlevoix-Est;
- d) Démarche Municipalité amie des aînés : soutien au déploiement d'ateliers informatiques pour les aînés de Charlevoix pour une somme de 750 \$;
- e) Mandat à la coordonnatrice de développement culturel et patrimonial pour effectuer un appel d'offres sur invitation pour la mise à jour de la politique culturelle;
- f) Demande d'aide financière dans le programme de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie, volet régional du Fonds régions et ruralité de la MRC de Charlevoix-Est;
- g) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET DES BÂTIMENTS

- a) Accompagnement : suivi du mandat d'accompagnement par la Région de la biosphère de Charlevoix;
- b) Compospro : suivi;
- c) Quotes-parts en gestion des matières résiduelles : suivi avec les directions générales par monsieur Jean-Christophe Maltais et poursuite des travaux;
- d) Écoboutique à Saint-Siméon : suivi;
- e) Valorisation des boues municipales de La Malbaie et des autres municipalités : suivi avec la firme Viridis;
- f) Agrandissement du lieu d'enfouissement technique (LET) : suivi de l'étude de GBI;
- g) Obligation de mise hors service (OMHS) : suivi des travaux de Gesfor;
- h) Friperie de Clermont : suivi;
- i) Lieu d'enfouissement technique : suivi environnemental des biogaz par la firme WSP;
- j) Valorisation des métaux : autoriser le directeur de l'environnement et des bâtiments à procéder à un appel d'offres sur invitation;
- k) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

RENCONTRE AVEC MESSIEURS PIERRE MALTAIS ET EMMANUEL PERROT

Sur proposition de monsieur Alexandre Girard, la proposition d'ordre du jour est acceptée.

25-02-02

ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 28 JANVIER 2025

Il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 28 janvier 2025.

25-02-03

ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER ET DES FRAIS DE DÉPLACEMENT DE LA MRC ET DES COMPTES À PAYER DU TNO POUR LE MOIS DE FÉVRIER 2025

Il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement :

1. D'accepter les comptes à payer de la MRC (incluant GMR et aéroport) tels que déposés au présent conseil, portant la cote « C/P Fév. 2025 », et ce, pour le mois de février 2025 et les frais de déplacement portant la cote « Dép. Fév. 2025 »;
2. D'accepter les comptes à payer du TNO tels que déposés au présent conseil, portant la cote « C/P(TNO) Fév. 2025 », et ce, pour le mois de février 2025.

DÉPÔT DES FICHES D'IMPUTABILITÉ

Les cadres de la MRC de Charlevoix-Est déposent leurs fiches d'imputabilité au conseil des maires, conformément au règlement numéro 265-02-16 modifiant le règlement numéro 154-04-06 déléguant certains pouvoirs aux fonctionnaires-cadres d'autoriser des dépenses et d'octroyer des contrats.

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉSOLUTIONS DE CETTE PAGE.

25-02-04 **VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES, MISE EN COLLECTION**

Il est proposé par monsieur Michel Gauthier et résolu unanimement, de procéder à la mise en collection des ventes pour non-paiement de taxes sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est selon les états relatifs à la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes, reçus des municipalités et des centres de service scolaires de son territoire et de déléguer la direction générale de la MRC pour procéder à cette vente.

25-02-05 **RAPPORT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE 2024 : ADOPTION ET PUBLICATION SUR LE SITE INTERNET DE LA MRC**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec*, la MRC de Charlevoix-Est doit produire son rapport annuel relativement à l'application du règlement numéro 297-04-18 sur la gestion contractuelle, lequel a été modifié à la suite de l'adoption du règlement numéro 354-11-24 et du règlement numéro 315-04-21 modifiant le Règlement numéro 297-04-18 sur la gestion contractuelle de la MRC de Charlevoix-Est;

CONSIDÉRANT la présentation du rapport annuel 2024 par la directrice des affaires juridiques et administratives lors de la séance de travail précédant le présent conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, d'adopter le rapport annuel 2024 sur la gestion contractuelle de la MRC de Charlevoix-Est, tel que présenté lors de la séance de travail précédant le conseil et d'en effectuer la publication sur le site Internet de la MRC.

25-02-06 **LISTE DES CONTRATS COMPORTANT UNE DÉPENSE DE 2 000 \$ AVEC LE MÊME COCONTRACTANT LORSQUE L'ENSEMBLE DE CES CONTRATS COMPORTE UNE DÉPENSE TOTALE DE PLUS DE 25 000 \$: ADOPTION ET PUBLICATION SUR LE SITE INTERNET DE LA MRC**

CONSIDÉRANT QU'au plus tard le 31 mars de chaque année, la MRC doit publier sur son site Internet, pour l'exercice financier précédent, la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ passés avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la liste a été déposée et présentée par la directrice des affaires juridiques et administratives de la MRC lors de la séance de travail précédant le présent conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alexandre Girard et résolu unanimement, d'accepter la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ passés avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$, telle que présentée par la directrice des affaires juridiques et administratives de la MRC lors de la séance de travail précédant le présent conseil et d'en effectuer la publication sur le site Internet de la MRC.

25-02-07 **RESSOURCES HUMAINES : MODIFICATION DU TITRE D'EMPLOI DE L'ADJOINTE EXÉCUTIVE À LA DIRECTION GÉNÉRALE**

CONSIDÉRANT QUE le titre d'emploi d'adjointe exécutive à la direction générale ne reflète pas certaines fonctions rattachées à ce poste qui sont en lien direct avec le service de la sécurité publique, des communications et des délégations en territoire public;

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉSOLUTIONS DE CETTE PAGE.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Luc Cauchon et résolu unanimement, de modifier le titre d'emploi d'adjointe exécutive à la direction générale pour celui d'adjointe exécutive à la direction générale et à la direction de la sécurité publique, des communications et des délégations en territoire public.

- c. c. M^{me} Mélissa Ouellet, adjointe exécutive à la direction générale et à la direction de la sécurité publique, des communications et des délégations en territoire public
M. Karl Chouinard, président, Syndicat des employés de la MRC de Charlevoix-Est

Monsieur Michel Gauthier, conseiller municipal, représentant la Municipalité de Saint-Irénée, quitte la salle du conseil pour les prochaines délibérations et décisions.

25-02-08

RESSOURCES HUMAINES : EMBAUCHE DE MONSIEUR PIERRE-LUC GAUTHIER À TITRE DE TECHNICIEN EN ÉVALUATION

CONSIDÉRANT QUE la MRC a la compétence en matière d'évaluation foncière et possède donc une expertise relativement au service d'inspection;

CONSIDÉRANT QUE le conseil des maires a mandaté le directeur général de la MRC pour faire l'ouverture de deux concours pour trouver un technicien en évaluation afin de pouvoir un des deux postes vacants disponibles;

CONSIDÉRANT QUE les postes ont été affichés à l'interne et à l'externe;

CONSIDÉRANT la recommandation d'embauche du comité de sélection pour un technicien en évaluation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alexandre Girard et résolu unanimement, d'accepter la recommandation du comité de sélection et d'embaucher monsieur Pierre-Luc Gauthier à titre de technicien en évaluation, et ce, à titre d'employé à temps complet, rétroactivement au 10 février 2025.

- c. c. M. Pierre-Luc Gauthier, technicien en évaluation, MRC
M. Karl Chouinard, président, Syndicat des employés de la MRC de Charlevoix-Est

25-02-09

RESSOURCES HUMAINES : EMBAUCHE DE MONSIEUR ÉRIC LAPOINTE À TITRE D'INSPECTEUR EN ÉVALUATION

CONSIDÉRANT QUE la MRC a la compétence en matière d'évaluation foncière et possède donc une expertise relativement au service d'inspection;

CONSIDÉRANT QUE le conseil des maires a mandaté le directeur général de la MRC pour faire l'ouverture de deux concours pour trouver un inspecteur en évaluation foncière afin de combler l'un des deux postes vacants disponibles;

CONSIDÉRANT QUE les postes ont été affichés à l'interne et à l'externe;

CONSIDÉRANT la recommandation d'embauche du comité de sélection pour un inspecteur en évaluation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alexandre Girard et résolu unanimement, d'accepter la recommandation du comité de sélection et d'embaucher monsieur Éric Lapointe à titre d'inspecteur en évaluation, et ce, à titre d'employé à temps complet, rétroactivement au 17 février 2025.

- c. c. M. Éric Lapointe, inspecteur en évaluation, MRC

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.

M. Karl Chouinard, président, Syndicat des employés de la MRC de Charlevoix-Est

25-02-10 **ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ): INSCRIPTION DE LA MRC**

Il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, de faire l'inscription de la direction générale à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ), pour la somme de 946 \$ plus taxes, et ce, payée au budget de l'administration au poste « cotisation et *membership* ».

c. c. M^{me} Cathy Duchesne, responsable des opérations financières, MRC

25-02-11 **TNO : VERSEMENT DES AIDES FINANCIÈRES NON REMBOURSABLES AUX DIVERS COMITÉS**

CONSIDÉRANT le support financier accordé par la MRC de Charlevoix-Est aux différents comités du secteur de Sagard-Lac-Deschênes (TNO de Sagard et du Mont-Élie);

CONSIDÉRANT les sommes prévues au budget 2025 des TNO de Charlevoix-Est;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, de verser la moitié des sommes prévues au budget 2025 des TNO aux comités de Sagard-Lac-Deschênes, soit :

- Comité des citoyens (12 500 \$);
- Comité des loisirs (9 000 \$);
- Comité de la famille (5 500 \$).

Il est également résolu que le résiduel, soit l'autre 50 % des sommes disponibles, soit versé dès la réception des états financiers produits pour l'année 2024, à satisfaction de la MRC.

Il est aussi résolu de verser la totalité de l'aide financière de 2 500 \$ au comité de l'âge d'or, somme prévue au budget 2025.

c. c. M. Claude Bouchard, vérificateur externe de la MRC
M^{me} Cathy Duchesne, responsable des opérations financières, MRC

Monsieur Michel Gauthier, conseiller municipal représentant la Municipalité de Saint-Irénée, est de retour à la salle du conseil pour prendre part aux délibérations et votes.

25-02-12 **RÉSEAU CELLULAIRE : DEMANDE DE SOUTIEN POUR AMÉLIORER LA COUVERTURE CELLULAIRE SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST**

CONSIDÉRANT QUE la couverture cellulaire demeure insuffisante dans plusieurs régions du Québec, limitant l'accès à un service essentiel pour les résidents et les visiteurs;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec s'est engagé à déployer une couverture cellulaire complète sur l'ensemble du territoire d'ici octobre 2026, reconnaissant son importance pour la qualité de vie des citoyens et le développement socioéconomique;

CONSIDÉRANT QUE des services cellulaires fiables sont indispensables pour garantir l'accès à l'information, aux services de santé et aux interventions de sécurité publique et qu'une couverture déficiente compromet la sécurité des personnes dans les zones à couverture limitée ou en itinérance, notamment en cas d'urgence nécessitant une intervention rapide des premiers répondants;

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉSOLUTIONS DE CETTE PAGE.

CONSIDÉRANT QU'un récent appel de projets du gouvernement du Québec a permis la réalisation de travaux d'amélioration de la qualité des services cellulaires, mais qu'aucun projet n'a été réalisé dans la région de la Capitale-Nationale alors qu'il existe des problématiques particulières dans les régions périphériques de Portneuf et de Charlevoix notamment;

CONSIDÉRANT QU'une analyse de la qualité du signal cellulaire à partir du réseau routier a été réalisée à l'interne par la MRC de Charlevoix-Est pour détecter les secteurs problématiques, le tout étant documenté dans un rapport avec des cartes par secteurs;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs secteurs présentent des problématiques notables soient sur la route 138 entre Saint-Siméon et Baie-Sainte-Catherine, sur le chemin Snigole à Clermont, à Saint-Aimé-des-Lacs sur la rue Principale dans le secteur du lac Sainte-Marie et sur le chemin des Hautes-Gorges en direction du parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie, dans le secteur du lac Deschênes sur la route 170 et dans le secteur résidentiel actuel et en développement du boulevard Kane à La Malbaie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, de signifier au ministre des Finances, M. Eric Girard, que soient considérés les secteurs suivants sis dans la MRC de Charlevoix-Est pour être retenus prioritairement dans le cadre d'un éventuel appel de projets pour améliorer la couverture du réseau cellulaire :

- La route 138 entre Saint-Siméon et Baie-Sainte-Catherine;
- Le chemin Snigole à Clermont;
- La rue Principale dans le secteur du lac Sainte-Marie et sur le chemin des Hautes-Gorges en direction du parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie à Saint-Aimé-des-Lacs;
- Le secteur du lac Deschênes sur la route 170;
- Le secteur résidentiel actuel et en développement du boulevard Kane à La Malbaie.

c. c. M^{me} Karianne Bourassa, députée provinciale de Charlevoix–Côte-de-Beaupré
M. Pierre Châteauvert, Fédération québécoise des municipalités
M. François Collin, Secrétariat à l'Internet haute vitesse et aux projets spéciaux de connectivité

25-02-13

DÉPÔT DE PROJET PAR VÉLO CHARLEVOIX AU PROGRAMME PLAN MONTAGNES DE TOURISME CHARLEVOIX : APPUI AU PROJET

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Vélo Charlevoix inc. a l'intention de déposer un projet intitulé « Charlevoix, Destination Vélo » au programme Plan Montagnes de Tourisme Charlevoix;

CONSIDÉRANT QUE le projet proposé a comme objectifs le développement d'un réseau cyclable cohérent et sécurisé adapté aux différents types de pratiques, la mobilisation des acteurs locaux pour un développement structurant et durable, la mise en valeur des attraits touristiques et environnementaux, la sensibilisation aux enjeux écologiques et climatiques liés à la mobilité active ainsi qu'une mise en marché efficace renforçant l'attractivité de Charlevoix en tant que destination vélo;

CONSIDÉRANT QUE ces objectifs répondent à plusieurs objectifs de la planification stratégique territoriale, notamment le développement des parcours cyclables sécuritaires sur le territoire de la MRC pour connecter les municipalités entre elles et le développement du réseau de vélo de route sur le territoire;

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉSOLUTIONS DE CETTE PAGE.

CONSIDÉRANT QUE ce projet permettra également de poursuivre la mise en place des trajets du projet de « circuits ruraux » qui a été planifié avec Vélo Charlevoix et la MRC de Charlevoix;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, de manifester l'appui de la MRC de Charlevoix-Est au projet « Charlevoix, Destination Vélo » au moyen d'une lettre d'appui à ce stade-ci de la démarche.

c. c. M^{me} Marie-Claude Laurendeau-Desmarais, Vélo Charlevoix

25-02-14

PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (PIIRL), DÉTERMINATION DU RÉSEAU LOCAL PRIORITAIRE

CONSIDÉRANT QUE la MRC a entrepris la réalisation d'un plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) ayant pour but d'optimiser l'entretien de son réseau routier local prioritaire;

CONSIDÉRANT QU'une des premières étapes de la réalisation du PIIRL consiste à déterminer le réseau prioritaire parmi l'ensemble du réseau routier local de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE, selon les règles du ministère des Transports et de la Mobilité durable, le réseau prioritaire doit représenter entre 25 % et 27 % au maximum, de tout le réseau routier local de catégorie 1 et 2;

CONSIDÉRANT QUE pour la détermination du réseau prioritaire, le choix doit reposer sur les seuls critères socioéconomiques et les routes retenues doivent être essentielles à l'activité socioéconomique de la région;

CONSIDÉRANT QUE l'exercice de priorisation a été fait selon différents scénarios proposés en fonction des critères d'interconnexion entre les municipalités, les centres d'intérêt récréotouristique, le transport lourd et la présence de chemins cyclables, et ce, en collaboration avec les municipalités concernées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Luc Cauchon et résolu unanimement, de désigner les tronçons suivants à titre de réseau prioritaire dans le cadre du plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) :

ID	Municipalité	Nom des axes	Surfaces	Longueurs (M)
1	Clermont	Chemin Snigole	Gravier	1661
2	Clermont	Chemin Snigole	Gravier	1358
3	Clermont	Chemin Snigole	Gravier	19
4	Clermont	Chemin Snigole	Souple	4996
5	Clermont	Chemin Snigole	Souple	513
6	La Malbaie	Chemin de la Vallée	Souple	4945
7	La Malbaie	Chemin de Port-au-Persil	Souple	6258
8	La Malbaie	Chemin du Golf	Souple	1025
9	La Malbaie	Chemin Mailloux	Souple	3154
10	La Malbaie	Rang Sainte-Madeleine	Souple	7263
11	Saint-Aimé-des-Lacs	Chemin du Lac-Nairne	Souple	2786
12	Saint-Irénée	Rang Sainte-Madeleine	Souple	7263
13	Saint-Irénée	Rang Saint-Pierre	Souple	2689
14	Saint-Siméon	Chemin de Port-au-Persil	Souple	4183
			TOTAL	48112

c. c. M. François Lesueur, ministère des Transports et de la Mobilité durable
M. Éric Lalonde, Maxxum inc.

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉSOLUTIONS DE CETTE PAGE.

25-02-15

INVENTAIRE DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE COLLECTIF DE LA RÉGION DE CHARLEVOIX : ACCEPTATION DU DEVIS ET MANDAT POUR EFFECTUER UN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION

CONSIDÉRANT QUE les MRC de Charlevoix et de Charlevoix-Est souhaitent réaliser un inventaire des émissions de gaz à effet de serre collectif afin de les quantifier et ultimement faire des suivis visant la réduction de ces émissions;

CONSIDÉRANT QUE les coûts de ce mandat seront partagés entre les MRC de Charlevoix et de Charlevoix-Est en fonction de la population respective de chaque MRC;

CONSIDÉRANT QUE cette initiative s'inscrit dans le cadre de la réalisation des plans climat visant à présenter les risques et possibilités liés à la lutte contre les changements climatiques, identifier des projets prioritaires pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, de s'adapter aux changements climatiques et soutenir la transition climatique;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de cet inventaire nécessite l'expertise d'un consultant spécialisé dans le domaine des émissions de gaz à effet de serre et que les outils développés pourront servir pour le suivi des émissions dans le futur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Gauthier et résolu unanimement :

1. D'accepter le devis proposé et d'autoriser le lancement d'un appel d'offres sur invitation pour sélectionner un consultant qualifié pour réaliser l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre collectif de la région de Charlevoix;
2. D'autoriser le directeur général à mandater le comité de sélection pour évaluer les propositions reçues afin d'effectuer une recommandation d'octroi de contrat au conseil des maires.

25-02-16

RÉALISATION DU PLAN DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE EN MILIEU MUNICIPAL (PSRMM) : ACCEPTATION DU DEVIS ET MANDAT POUR EFFECTUER UN APPEL D'OFFRES SUR LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES (SEAO) DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Charlevoix-Est a adopté un premier plan de sécurité routière en milieu municipal (PSRMM) en 2015 et qu'il serait souhaitable d'effectuer la refonte de ce plan;

CONSIDÉRANT QUE la demande de soutien financier de la MRC de Charlevoix-Est a été retenue dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) visant à soutenir la réalisation d'un nouveau plan de sécurité routière en milieu municipal;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Charlevoix-Est désire faire réaliser son PSRMM par une firme de consultants spécialisés dans ce domaine;

CONSIDÉRANT le devis d'appel d'offres soumis pour approbation qui sera utilisé dans le cadre de l'appel d'offres sur SEAO;

CONSIDÉRANT QUE le programme prévoit que 100 % des frais seront payés pour la réalisation d'un PSRMM à la suite de son approbation finale par le MTMD;

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Sylvain Tremblay et résolu unanimement, d'accepter le devis d'appel d'offres pour le plan de sécurité routière en milieu municipal (PSRMM), tel que rédigé et présenté au conseil des maires lors de la séance de travail précédant le présent conseil et d'effectuer la publication pour l'appel d'offres sur le Système électronique d'appels d'offres.

c. c. M. Antoine Lessard, aménagiste du territoire et inspecteur, MRC

25-02-17

PROJET DE RÉFECTION DU PONT DE LA DÉCHARGE DU LAC À DAVID : CONFIRMATION D'UNE AIDE FINANCIÈRE AU PROJET À MÊME LE FONDS D'AIDE AUX PROJETS DE RÉFECTION DE PONTS ET DE PONCEAUX DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST

CONSIDÉRANT la possibilité pour un promoteur de déposer une demande d'aide financière dans le Fonds d'aide aux projets de réfection de ponts et de ponceaux sur les terres du domaine de l'État de la MRC de Charlevoix-Est pour le soutenir dans la réalisation d'ouvrages de réfection de ponts ou de ponceaux;

CONSIDÉRANT QUE le pont actuel sur la décharge du lac à David n'est pas sécuritaire et ne permet plus le passage des véhicules pour effectuer la vidange des fosses septiques;

CONSIDÉRANT QUE ce chemin permet l'accès à quelques propriétés et à un territoire public de la Zec Buteux-Bas-Saguenay;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière demandée au fonds de la MRC ne dépasse pas 50 % de la participation prévue des promoteurs dans le projet et que ceux-ci participent à la hauteur de 4 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, de soutenir financièrement le projet de réfection du pont de la décharge du lac à David pour un montant de 1 000 \$, représentant moins de 50 % de la participation des promoteurs, somme payée à même le budget des baux 2025 au poste « Fonds voirie forestière ».

c. c. M. Marcel Paquet, villégiateur du lac à David

25-02-18

CONSULTATION DU MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS POUR UNE DEMANDE D'AUTORISATION POUR AMÉNAGER 5 BOUCLES DE SENTIERS PÉDESTRES – DOSSIER 004441-24-903

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Charlevoix-Est a reçu une demande de consultation du ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) relativement à une demande d'autorisation pour aménager 5 boucles de sentiers pédestres dans le secteur du chemin de la Montagne-Noire et de la station de ski du Mont Grand-Fonds à La Malbaie;

CONSIDÉRANT QUE cette nouvelle autorisation concerne l'aménagement de plusieurs sections de sentiers sans droits consentis qui représentent essentiellement d'anciens chemins forestiers et d'anciens sentiers;

CONSIDÉRANT QUE des ententes seront conclues pour l'utilisation des sentiers dont les droits appartiennent à d'autres organisations et qu'une harmonisation sera effectuée avec les autres utilisateurs du territoire (Pourvoirie Domaine Comporté et la Zec du Lac-au-Sable);

CONSIDÉRANT QU'il sera important de prendre les mesures à la disposition du gestionnaire pour aviser ses usagers des contraintes inhérentes à son territoire concernant les interventions d'urgence, notamment en les informant des limites de couverture cellulaire, des secteurs plus dangereux et des conditions climatiques particulières;

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.

CONSIDÉRANT QU'il sera de mise d'informer les usagers des risques encourus par la pratique de certaines activités, et ce, en fonction des contraintes actuelles et de suivre les recommandations du ministère de la Sécurité publique et de Rando Québec au niveau des bonnes pratiques;

CONSIDÉRANT QU'une partie des sentiers prévus sont situés sur un territoire libre et que des conflits d'usage lors de la période de la chasse sont susceptibles de se produire et qu'il serait souhaitable de prévoir des balises pour harmoniser les activités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, de donner un avis favorable à la demande de consultation du ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) à une demande d'autorisation pour aménager 5 boucles de sentiers pédestres dans le secteur du Mont Grand-Fonds, à La Malbaie.

c. c. M. Frédéric Perreault, MRNF

25-02-19

ENTENTE SUR LA PROTECTION ET LA MISE EN VALEUR DES PAYSAGES DE LA CAPITALE-NATIONALE : RECONDUCTION DE L'ENTENTE POUR LA PÉRIODE 2025-2028 ET DÉLÉGATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT QUE depuis 2008, la MRC de Charlevoix-Est participe à une entente spécifique visant la protection et la mise en valeur des paysages;

CONSIDÉRANT QUE les origines de cette démarche remontent à mai 2005 alors qu'une délégation composée d'une quarantaine d'intervenants socioéconomiques de la région s'est rendue au Vermont afin d'y effectuer un voyage d'études;

CONSIDÉRANT QU'une cinquième entente spécifique a été conclue pour la période 2022-2024 et que celle-ci regroupait toutes les MRC de la région de la Capitale-Nationale, la communauté métropolitaine de Québec, Tourisme Charlevoix et le ministère des Transports et de la Mobilité durable et que ces mêmes partenaires sont également parties prenantes de la prochaine entente;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Charlevoix-Est désire poursuivre la démarche visant la sensibilisation, l'animation et l'accroissement des connaissances en matière de mise en valeur et de protection des paysages;

CONSIDÉRANT QUE le conseil des maires prendra connaissance des objectifs spécifiques et des engagements inscrits au projet d'entente spécifique qui sera proposé par Développement Côte-de-Beaupré, mandataire de la mise en œuvre de l'entente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement :

- D'autoriser la préfet, madame Odile Comeau, à conclure et à signer la nouvelle entente sur la mise en valeur et la protection des paysages, d'une durée de trois ans;
- De prévoir au budget, pour les années 2025-2027, une somme annuelle de 15 000 \$, représentant un total de 45 000 \$, payé à même le budget de l'aménagement au poste « Protection et mise en valeur du territoire ».

c. c. M^{me} Sophie De Blois, chargée de projet de l'Entente sur la mise en valeur et la protection des paysages de la Capitale-Nationale
M^{me} Cathy Duchesne, responsable des opérations financières, MRC

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.

25-02-20

PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS : BONIFICATION DU PROJET CE2024-3

CONSIDÉRANT QU'une entente régionale pour la délégation du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) 2024-2027 a été conclue entre le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) et les diverses MRC concernées et que cette entente précise les rôles et responsabilités de la MRC délégataire désignée (MRC de Portneuf) et les rôles et responsabilités des MRC délégataires;

CONSIDÉRANT QUE le PADF comporte un volet permettant des interventions ciblées permettant de soutenir des projets divers, dont des projets de voirie multiusage sur le territoire public;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 24-09-24 de la MRC de Charlevoix-Est confirmait une aide financière de 15 000 \$ pour le projet de réfection du chemin de la Coulée des Néron;

CONSIDÉRANT QU'un changement dans le montage financier oblige l'ensemble des partenaires à ajuster leur participation et qu'une aide supplémentaire du programme d'aménagement durable des forêts est demandée par le promoteur;

CONSIDÉRANT QUE ce projet collaboratif entre plusieurs organisations permet l'amélioration de l'accès au territoire public, à des baux de villégiature, des chalets et refuges de randonnée pédestre et améliore la sécurité et la capacité d'évacuation dans des situations d'urgence et de sauvetage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Luc Cauchon et résolu unanimement, de bonifier l'aide financière au projet de réfection du chemin de la Coulée des Néron par l'ajout d'un montant de 10 000 \$ affecté au budget 2024-2025 du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) pour un montant total octroyé par la MRC de 25 000 \$, et ce, considérant un budget total pour ce projet de 56 000 \$.

c. c. M^{me} Cathy Duchesne, responsable des opérations financières, MRC

25-02-21

AVIS DE CONFORMITÉ RELATIF AU RÈGLEMENT NUMÉRO VC-435-25-02 DE LA VILLE DE CLERMONT AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT VC-435-13

CONSIDÉRANT QUE, selon la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), la MRC doit vérifier la conformité des modifications aux règlements d'urbanisme des municipalités en regard des objectifs et des normes du schéma d'aménagement et de développement révisé;

CONSIDÉRANT l'examen de la conformité du règlement VC-435-25-2 de la Ville de Clermont modifiant certaines dispositions du règlement de lotissement VC-435-13;

CONSIDÉRANT QUE le règlement modifie légèrement les superficies et dimensions minimales des lots desservis pour les constructions de 4 à 10 logements ainsi que pour les constructions de plus de 10 logements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alexandre Girard et résolu unanimement, que le conseil des maires de la MRC donne conformité au *Règlement VC-435-25-2 modifiant certaines dispositions du règlement de lotissement VC-435-13* de la Ville de Clermont au schéma d'aménagement et de développement révisé et délivre pour ce règlement un certificat de conformité.

c. c. M^{me} France D'Amour, directrice générale, Ville de Clermont

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉSOLUTIONS DE CETTE PAGE.

25-02-22

AVIS DE MOTION ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 377-02-25 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST CONCERNANT LA MODIFICATION DU PLAN DES AFFECTATIONS AFIN D'AJUSTER CERTAINS PÉRIMÈTRES D'URBANISATION DE LA VILLE DE CLERMONT

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Michel Gauthier qu'à une prochaine séance du conseil sera déposé le règlement 377-02-25 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Charlevoix-Est.

Le projet de règlement est déposé et présenté séance tenante, soit :

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 377-02-25 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST CONCERNANT LA MODIFICATION DU PLAN DES AFFECTATIONS AFIN D'AJUSTER CERTAINS PÉRIMÈTRES D'URBANISATION DE LA VILLE DE CLERMONT

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Charlevoix-Est, adopté en vertu du règlement numéro 213-06-11, est entré en vigueur, conformément à la loi, le 10 janvier 2012;

CONSIDÉRANT QUE le conseil, selon la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), peut procéder à une modification de son schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR);

CONSIDÉRANT QUE les modifications proposées dans le projet de règlement sont cohérentes avec plusieurs objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et de la planification stratégique territoriale de la MRC de Charlevoix-Est;

CONSIDÉRANT QU'il est à propos d'ajuster certains périmètres d'urbanisation de la ville de Clermont, à deux endroits spécifiques, afin de corriger certaines incohérences entre les périmètres d'urbanisation et le cadastre officiel du Québec et de permettre la relocalisation de l'école Laure-Gaudreault;

CONSIDÉRANT QUE très peu de terrains disponibles dans les périmètres d'urbanisation de la ville de Clermont seraient appropriés pour accueillir la nouvelle école Laure-Gaudreault;

CONSIDÉRANT QUE dans certains secteurs, les limites de l'affectation urbaine ne sont pas ajustées aux limites du cadastre officiel du Québec, bien qu'il soit mentionné au SADR que les limites d'affectation doivent suivre la ligne des lots;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement au moins deux jours avant la présente séance et déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par _____ et résolu unanimement que le conseil :

1. Adopte le présent projet de règlement intitulé : Projet de règlement numéro 377-02-25 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Charlevoix-Est concernant la modification du plan des affectations afin d'ajuster certains périmètres d'urbanisation de la ville de Clermont;
2. Adopte le document indiquant les modifications que la Ville de Clermont devra apporter à sa réglementation d'urbanisme à la suite de l'entrée en vigueur du présent projet de règlement;
3. Délègue le directeur général afin de déterminer l'heure, la date et l'endroit où aura lieu l'assemblée publique de consultation, de publier les avis publics afférents et de former la commission chargée de tenir la consultation publique;
4. Transmette copie de la résolution et du projet de règlement conformément à l'article 49 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) afin de recevoir l'avis de la ministre sur les orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire (OGAT) comme prévu à l'article 50 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1).

ARTICLE 1	Préambule
------------------	------------------

Le préambule fait partie intégrante du présent projet de règlement.

ARTICLE 2	Titre du règlement
------------------	---------------------------

Le présent projet de règlement a pour titre : « Projet de règlement numéro 377-02-25 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Charlevoix-Est concernant la modification du plan des affectations afin d'ajuster certains périmètres d'urbanisation de la ville de Clermont ».

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.

ARTICLE 3 But du règlement

Le présent projet de règlement vise à ajuster certains périmètres d'urbanisation de la ville de Clermont, à deux endroits spécifiques, afin de corriger certaines incohérences entre les périmètres d'urbanisation et le cadastre officiel du Québec, de permettre la reconstruction de l'école Laure-Gaudreault et d'inclure des lots déjà desservis par les réseaux d'aqueduc et d'égout dans le périmètre d'urbanisation.

ARTICLE 4 Modification du plan des affectations du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Charlevoix-Est

La carte des grandes affectations annexée au document « Visions, orientations et affectations » faisant partie intégrante du schéma d'aménagement et de développement révisé est abrogée et remplacée par la carte de l'annexe 1 du présent projet de règlement.

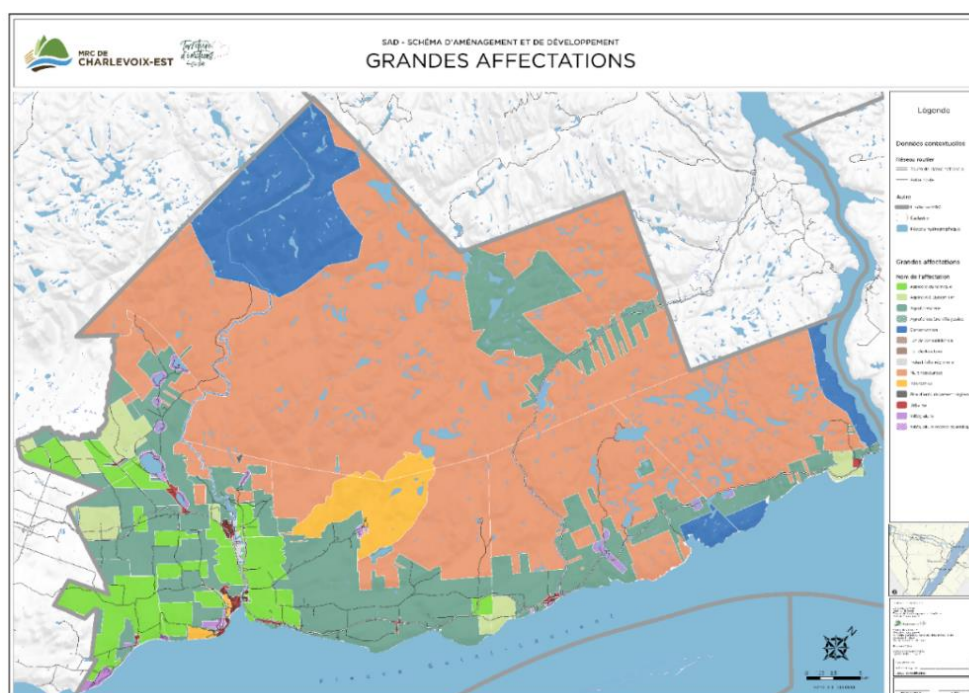
ARTICLE 5 Modification de la carte d'affectations de la Ville de Clermont

La carte d'affectations de la Ville de Clermont annexée au document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement révisé est abrogée et remplacée par la carte de l'annexe 2 du présent projet de règlement.

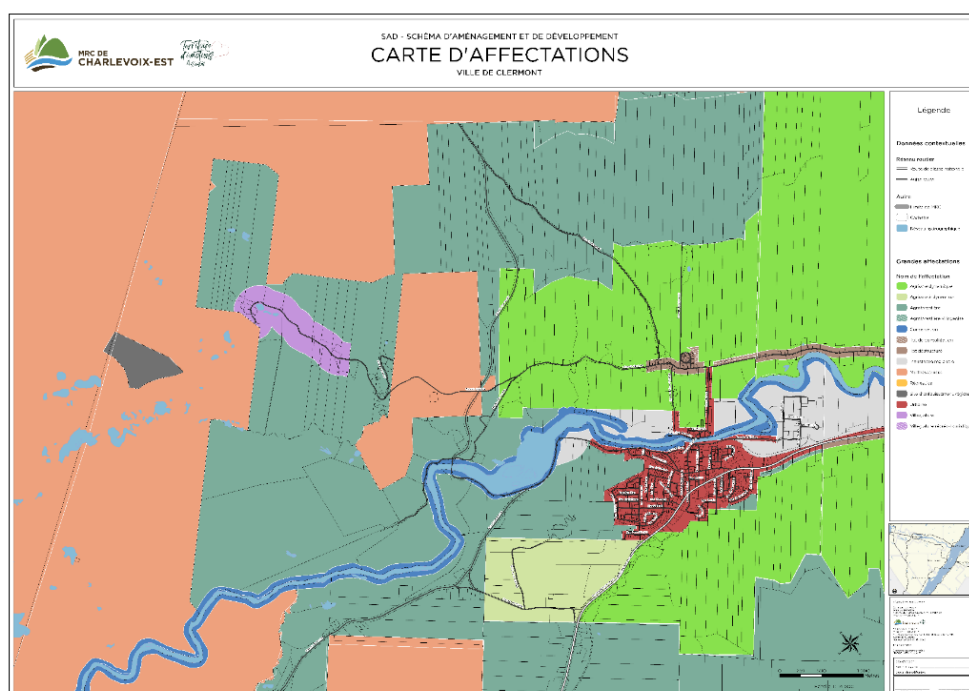
ARTICLE 6 Entrée en vigueur

Le présent projet de règlement entrera en vigueur selon la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1).

ANNEXE 1



ANNEXE 2



CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉSOLUTIONS DE CETTE PAGE.

25-02-23

RAPPORT ANNUEL 2024 SUR LES ACTIVITÉS DE GESTION ET DE MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE PUBLIC INTRAMUNICIPAL DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST, DÉPÔT ET PRÉSENTATION

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la convention de gestion territoriale intervenue entre le ministère des Ressources naturelles et des Forêts et la MRC de Charlevoix-Est, celle-ci doit produire un rapport annuel sur les activités de gestion et de mise en valeur du territoire public intramunicipal;

CONSIDÉRANT QUE ce rapport a fait l'objet d'une présentation à la séance de travail précédant le présent conseil des maires par la directrice générale adjointe et directrice de la sécurité publique, des communications et des délégations en territoire public de la MRC, madame Caroline Dion;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Sylvain Tremblay et résolu unanimement, d'adopter le *Rapport annuel 2024 sur les activités de gestion et de mise en valeur du territoire public intramunicipal de la MRC de Charlevoix-Est* et d'en transmettre une copie au ministère des Ressources naturelles et des Forêts.

c. c. M^{me} Sylvie Rousseau, direction régionale de la Capitale-Nationale, ministère des Ressources naturelles et des Forêts

25-02-24

OCTROI DU DROIT DE PASSAGE DP2025-02-1 À SENTIERS QUÉBEC-CHARLEVOIX (EN REMPLACEMENT DU DP2021-09-2) POUR LA CONSTRUCTION, L'UTILISATION ET L'ENTRETIEN D'UN SENTIER PÉDESTRE SUR LE SITE D'ÖBOIS EN TERRITOIRE PUBLIC INTRAMUNICIPAL À SAINT-SIMÉON

CONSIDÉRANT le droit de passage DP2021-09-2 octroyé à Sentiers Québec-Charlevoix pour l'utilisation et l'entretien d'un sentier pédestre sur le site d'ÖBois en territoire public intramunicipal à Saint-Siméon;

CONSIDÉRANT les projets de développement d'ÖBois;

CONSIDÉRANT QUE Sentiers Québec-Charlevoix souhaite modifier une portion du tracé du sentier pédestre actuel afin de ne pas nuire au développement des activités d'ÖBois;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, d'octroyer à Sentiers Québec-Charlevoix le nouveau droit de passage DP2025-02-1 en remplacement du droit de passage DP2021-09-2 pour la construction, l'utilisation et l'entretien d'un sentier pédestre sur le site d'ÖBois en territoire public intramunicipal à Saint-Siméon.

c. c. Sentiers Québec-Charlevoix

25-02-25

ADOPTION DES PRIORITÉS LOCALES RECOMMANDÉES PAR LE COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE DE LA MRC POUR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC DU 1^{ER} AVRIL 2025 AU 31 MARS 2026

CONSIDÉRANT QU'à la demande de la Sûreté du Québec, le comité de sécurité publique (CSP) de la MRC doit choisir annuellement trois priorités locales qu'il recommande ensuite au conseil des maires de la MRC pour adoption;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 25-02-03 du CSP par laquelle ses recommandations ont été faites au conseil des maires de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d'adopter les priorités locales suivantes pour la période du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026 et de les transmettre à la Sûreté du Québec :

- Accentuer l'approche de police de proximité afin que les agents de la Sûreté du Québec se fassent connaître davantage et qu'ils développent des liens de confiance avec les citoyens;

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉSOLUTIONS DE CETTE PAGE.

- Accentuer la surveillance policière relative à la sécurité routière dans les quartiers résidentiels et les zones scolaires;
- Accentuer la surveillance policière relative aux traverses piétonnes et aux cyclistes.

c. c. Sergent Dominic Gagnon, Sûreté du Québec, directeur du poste de la MRC de Charlevoix-Est

25-02-26

CONSTRUCTION D'UN CABINET SANITAIRE EXTÉRIEUR AUX PALISSADES DE CHARLEVOIX, EN TERRITOIRE PUBLIC INTRAMUNICIPAL À SAINT-SIMÉON, MANDAT À LA DIRECTION GÉNÉRALE POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX

CONSIDÉRANT les travaux de mise à niveau des installations sanitaires réalisés aux Palissades par la MRC de Charlevoix-Est en 2024;

CONSIDÉRANT la nécessité d'ajouter un cabinet sanitaire extérieur pour compléter la mise à niveau;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est prévu au budget 2025 des lots intramunicipaux;

CONSIDÉRANT la subvention confirmée du gouvernement québécois à même son Programme de mise en valeur du territoire public pour la moitié du coût du projet jusqu'à concurrence de 12 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Gauthier et résolu unanimement, de mandater la direction générale de la MRC de Charlevoix-Est à réaliser le projet de construction d'un cabinet extérieur aux Palissades de Charlevoix (incluant notamment une 2^e demande de subvention au Programme d'aide à la mise en valeur du territoire public pour une phase 2 du projet, un appel d'offres sur invitations) et à signer tous les documents afférents à la réalisation dudit projet.

25-02-27

LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE : SUIVI ENVIRONNEMENTAL DES BIOGAZ PAR LA FIRME WSP

CONSIDÉRANT QUE le contrat 2024 des campagnes d'échantillonnage des biogaz à la firme WSP est terminé;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de renouvellement reçue de la part de la firme WSP;

CONSIDÉRANT l'excellence des services reçus en 2024 par la firme WSP pour les campagnes d'échantillonnage des biogaz;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Luc Cauchon et résolu unanimement, d'accepter l'offre de WSP pour les campagnes d'échantillonnage des biogaz au lieu d'enfouissement technique (LET) et au lieu d'enfouissement sanitaire (LES) d'un montant de 8 753,28 \$, excluant les taxes applicables, soit 2 188,32 \$ par campagne de surveillance environnementale des biogaz incluant un rapport technique pour le LET et le LES payées au budget GMR « Poste traitement et suivi environnemental LET ».

c. c. M^{me} Cathy Duchesne, responsable des opérations financières, MRC

25-02-28

VALORISATION DES MÉTAUX : AUTORISATION AU DIRECTEUR DE L'ENVIRONNEMENT ET DES BÂTIMENTS À PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR LA VENTE DES MÉTAUX PROVENANT DU RÉSEAU DES ÉCOCENTRES DESTINÉS À LA VALORISATION

CONSIDÉRANT QUE le contrat actuel de vente des métaux provenant du réseau des écocentres, destinés à la valorisation, prend fin le 31 mars 2025;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à un appel d'offres sur invitation;

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alexandre Girard et résolu unanimement, d'autoriser le directeur de la gestion des matières résiduelles et des bâtiments à procéder à un appel d'offres sur invitation pour la vente des métaux provenant du réseau des écocentres destinés à la valorisation.

25-02-29

DÉLÉGATION DE MONSIEUR MICHEL BOULIANNE, DIRECTEUR DE L'ENVIRONNEMENT ET DES BÂTIMENTS, POUR SIÉGER AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CORPORATION DE LA RÉSERVE DE LA BIOSPHERE DE CHARLEVOIX

Il est proposé par monsieur Alexandre Girard et résolu unanimement, de nommer monsieur Michel Boulianne, directeur de l'environnement et des bâtiments, en remplacement de madame Laurence Bessone pour siéger au sein du conseil d'administration de la Corporation de la Réserve de la biosphère de Charlevoix pour la durée du congé de maternité de celle-ci.

- c. c. M^{me} Julie Campeau, directrice, Région de biosphère de Charlevoix
 M. Michel Boulianne, directeur de l'environnement et des bâtiments, MRC
 M^{me} Élise Tremblay, adjointe administrative à la direction du service de développement économique, MRC

25-02-30

FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ VOLET 2: ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024

CONSIDÉRANT QUE le ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale a délégué à la MRC de Charlevoix-Est la gestion d'une somme de 1 001 343 \$, tirée de l'entente relative au Fonds régions et ruralité pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025;

CONSIDÉRANT QUE cette entente vise à favoriser le développement local et régional sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est;

CONSIDÉRANT QUE le ministère demande à la MRC de produire une reddition de comptes ainsi qu'un rapport annuel d'activités couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a employé cette somme conformément aux objets et conditions d'utilisation du fonds tel qu'ils sont prévus à l'entente;

CONSIDÉRANT QUE le rapport annuel d'activités doit être disponible sur le site Internet de la MRC de Charlevoix-Est;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Luc Cauchon et résolu unanimement, d'adopter le rapport annuel d'activités et la reddition de comptes du Fonds régions et ruralité (FRR) de la MRC de Charlevoix-Est couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024, tel que présentés.

Il est également résolu de transmettre la reddition de comptes et le rapport annuel d'activités au Secrétariat à la Capitale-Nationale et d'effectuer la diffusion du rapport annuel d'activités 2024, par le biais du site Internet de la MRC de Charlevoix-Est.

- c. c. M. Maxime Côté, conseiller, Secrétariat à la Capitale-Nationale
 M^{me} Élise Tremblay, adjointe administrative à la direction du service de développement économique, MRC

25-02-31

FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ, VOLET 2 – SOUTIEN AUX ENTREPRISES : ACCEPTATION DU DOSSIER FRR 2025-02-01 | AUX MONTS FLEURIS

CONSIDÉRANT la demande de financement déposée le 4 février dernier par l'entreprise Aux Monts Fleuris pour développer son offre agrotouristique, aménager de nouvelles installations et améliorer ses infrastructures agricoles;

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉSOLUTIONS DE CETTE PAGE.

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Aux Monts Fleuris pourra enrichir son offre de produits, développer un volet agrotouristique et ainsi offrir une expérience bonifiée aux visiteurs;

CONSIDÉRANT QUE le projet cadre parfaitement avec l'objectif 3.5 de la planification stratégique de la MRC, qui consiste à augmenter l'offre de l'agrotourisme en supportant les fermes du territoire dans la vente et la promotion de leurs produits;

CONSIDÉRANT QUE le projet cadre avec les orientations du PDZA de notre MRC, notamment en lien avec la promotion de l'agriculture, des produits locaux ainsi que la remise en culture de terres inexploitées;

CONSIDÉRANT QUE la politique de soutien aux entreprises vise à soutenir financièrement les entreprises, qu'elles soient nouvelles ou existantes, afin de créer et de maintenir des emplois sur le territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT la résolution du comité d'investissement commun de la MRC prise le 14 février dernier qui recommandait l'octroi de la somme de 21 000 \$ à ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, d'octroyer la somme de 21 000 \$ à l'entreprise Aux Monts Fleuris, et ce, à même le Fonds régions et ruralités, volet 2 – soutien aux entreprises pour développer l'agrotourisme et moderniser les infrastructures agricoles de l'entreprise.

Il est également résolu de mandater la direction générale de la MRC de Charlevoix-Est à signer le protocole d'entente.

c. c. M^{me} Gabrielle Coulombe, copropriétaire, Aux Monts Fleuris
M^{me} Cathy Duchesne, responsable des opérations financières, MRC
M^{me} Élise Tremblay, adjointe administrative à la direction du service de développement économique, MRC

25-02-32

FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ, VOLET 2 – SOUTIEN AUX ENTREPRISES : ACCEPTATION DU DOSSIER FRR 2024-02-02 | BRÛLERIE CHARLEVOIX INC.

CONSIDÉRANT la demande de financement déposée le 4 février dernier par l'entreprise Brûlerie Charlevoix inc. pour l'achat d'équipements et l'aménagement d'un local dédié à la production de café;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise augmentera sa capacité de production afin de répondre à la demande grandissante;

CONSIDÉRANT l'objectif 3.3 de la planification stratégique de la MRC qui consiste à encourager l'entrepreneuriat du milieu, promouvoir et faire connaître les réalisations des promoteurs;

CONSIDÉRANT QUE le projet cadre dans la politique du Fonds régions et ruralité de la MRC volet soutien aux entreprises;

CONSIDÉRANT QUE la politique de soutien aux entreprises vise à soutenir financièrement les entreprises, qu'elles soient nouvelles ou existantes, afin de créer et de maintenir des emplois sur le territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT la résolution du comité d'investissement commun de la MRC prise le 14 février dernier qui recommandait l'octroi de la somme de 73 060 \$ à ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Luc Cauchon et résolu unanimement, d'octroyer la somme de 73 060 \$ à l'entreprise Brûlerie Charlevoix inc., et ce, à même le Fonds régions et ruralité, volet soutien aux entreprises, pour l'achat d'équipements et l'aménagement d'un local dédié à la production de café.

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.

Il est également résolu de mandater la direction générale de la MRC de Charlevoix-Est à signer le protocole d'entente.

- c. c. M. Michael Tremblay, propriétaire, Brûlerie Charlevoix inc.
 M^{me} Cathy Duchesne, responsable des opérations financières, MRC
 M^{me} Élise Tremblay, adjointe administrative à la direction du service de développement économique, MRC

25-02-33

FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ, VOLET 2 – SOUTIEN AUX ENTREPRISES : ACCEPTATION DU DOSSIER FRR 2025-02-03 | FESTIVAL POUR UN INSTANT

CONSIDÉRANT la demande de financement déposée le 12 février dernier par l'organisme Festival Pour un instant pour la réalisation d'une campagne de sociofinancement La Ruche;

CONSIDÉRANT QUE le projet permettra à l'OBNL de récolter des fonds de source privée pour financer sa deuxième édition;

CONSIDÉRANT QUE le festival fait rayonner La Malbaie et ses alentours dans une période normalement moins achalandée touristiquement;

CONSIDÉRANT l'objectif 3.3 de la planification stratégique de la MRC qui consiste à encourager l'entrepreneuriat du milieu, promouvoir et faire connaître les réalisations des promoteurs;

CONSIDÉRANT QUE le projet cadre dans la politique du Fonds régions et ruralité de la MRC, volet soutien aux entreprises;

CONSIDÉRANT QUE la politique de soutien aux entreprises vise à soutenir financièrement les entreprises, qu'elles soient nouvelles ou existantes, afin de créer et de maintenir des emplois sur le territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT la présentation de la recommandation du comité d'investissement commun de la MRC faite lors de la rencontre du comité de gouvernance qui s'est tenue le 14 février dernier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, d'octroyer la somme de 2 500 \$ à l'organisme Festival Pour un instant, et ce, à même le Fonds régions et ruralité, volet soutien aux entreprises, pour la réalisation d'une campagne de sociofinancement La Ruche.

Il est également résolu de mandater la direction générale de la MRC de Charlevoix-Est à signer le protocole d'entente.

- c. c. M^{me} Angélique Boulet, vice-présidente, Festival Pour un instant
 M^{me} Cathy Duchesne, responsable des opérations financières, MRC
 M^{me} Élise Tremblay, adjointe administrative à la direction du service de développement économique, MRC

25-02-34

FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ – TRANSFERT BUDGÉTAIRE DU VOLET SOUTIEN AUX ENTREPRISES VERS LE VOLET SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS POUR AMÉLIORER LES MILIEUX DE VIE

Il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, de transférer la somme de 88 000 \$ du volet soutien aux entreprises vers le volet soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie du Fonds régions et ruralité.

- c. c. M^{me} Cathy Duchesne, responsable des opérations financières, MRC
 M^{me} Élise Tremblay, adjointe administrative à la direction du service de développement économique, MRC

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉSOLUTIONS DE CETTE PAGE.

25-02-35

FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ – TRANSFERT BUDGÉTAIRE DU VOLET SOUTIEN AUX ENTREPRISES VERS LE VOLET 4 SOUTIEN À LA VITALISATION

Il est proposé par monsieur Sylvain Tremblay et résolu unanimement, de transférer la somme de 100 000 \$ du volet soutien aux entreprises vers le volet 4 soutien à la vitalisation du Fonds régions et ruralité.

c. c. M^{me} Cathy Duchesne, responsable des opérations financières, MRC
M^{me} Élise Tremblay, adjointe administrative à la direction du service de développement économique, MRC

25-02-36

FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (VOLET 4 – FONDS DE VITALISATION): ACCEPTATION DU DOSSIER FRR 4 2025-02-01-03 – CLUB DE CURLING NAIRN

CONSIDÉRANT la demande de financement déposée le 19 décembre dernier par l'organisme Club de curling Nairn pour le projet d'acquisition de nouvelles pierres de curling, d'un déshumidificateur et d'un système de caméras;

CONSIDÉRANT QUE le projet a pour objectifs d'améliorer la qualité de jeu et le confort des joueurs en gérant mieux l'humidité à l'aide d'un déshumidificateur, ainsi que la visibilité des matchs pour offrir aux membres et aux joueurs une expérience de haute qualité;

CONSIDÉRANT QUE le projet permettra de solidifier les activités du club qui connaît de plus en plus de popularité avec ses 185 membres;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de moderniser les infrastructures et les équipements pour assurer la compétitivité du club et répondre à la demande croissante;

CONSIDÉRANT l'objectif 3.3 de la planification stratégique territoriale de la MRC qui consiste à encourager l'entrepreneuriat du milieu, promouvoir et faire connaître les réalisations des promoteurs locaux;

CONSIDÉRANT QUE le projet cadre dans la politique du Fonds de vitalisation de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la politique du Fonds de vitalisation vise à soutenir financièrement des projets qui contribuent à revitaliser le territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT la résolution du comité de vitalisation de la MRC adoptée le 12 décembre dernier qui recommandait l'octroi de la somme de 56 162 \$ à ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Luc Cauchon et résolu unanimement, d'octroyer la somme de 56 162 \$ à l'organisme Club de curling Nairn, et ce, à même le Fonds régions et ruralité, volet 4 – Fonds de vitalisation pour le projet d'acquisition de nouvelles pierres de curling, d'un déshumidificateur et d'un système de caméras.

Il est également résolu de mandater la direction générale de la MRC de Charlevoix-Est à signer le protocole d'entente.

c. c. M. Julien Lavoie, administrateur, Club de curling Nairn
M^{me} Cathy Duchesne, responsable des opérations financières, MRC
M^{me} Élise Tremblay, adjointe administrative à la direction du service de développement économique, MRC

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.

25-02-37

**FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (VOLET 4 – FONDS DE VITALISATION) :
APPEL DE PROJETS LOGEMENTS**

CONSIDÉRANT QUE le Fonds régions et ruralité, volet 4 – Fonds de vitalisation est destiné notamment à appuyer de manière spécifique certains territoires de municipalités régionales de comtés affichant globalement une faible vitalité économique;

CONSIDÉRANT QUE l'un des facteurs favorisant la vitalisation d'un territoire est l'accès au logement et que les enjeux liés à l'habitation sont de plus en plus présents au Québec selon le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

CONSIDÉRANT QUE la MRC peut dédier une partie des sommes de l'entente de vitalisation afin de soutenir des projets de construction et de rénovation pour bonifier l'offre de logement locatif sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'un projet de construction de logement a été déposé à l'appel de projets du MAMH qui s'est terminé le 31 janvier dernier;

CONSIDÉRANT QUE le projet répond aux critères de l'appel de projets et aura un impact significatif sur le parc immobilier locatif de La Malbaie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, d'autoriser une contribution financière à l'appel de projets logements allant jusqu'à 150 000 \$ à même le Fonds régions et ruralité, volet 4 – Fonds de vitalisation, et ce, conditionnellement à la recommandation du comité d'analyse du projet.

- c. c. M^{me} Geneviève Beauchemin, conseillère en gestion de programmes au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
M^{me} Cathy Duchesne, responsable des opérations financières, MRC
M^{me} Élise Tremblay, adjointe administrative à la direction du service de développement économique, MRC

25-02-38

**FONDS DE LA RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE : ACCEPTATION DU
DOSSIER FRCN 2025-02-01 | SENTIERS QUÉBEC-CHARLEVOIX (PARC
RÉGIONAL)**

CONSIDÉRANT la demande de financement déposée le 17 janvier dernier par Sentiers Québec-Charlevoix pour la réalisation du projet d'honoraires professionnels de la phase deux du parc régional sur le corridor linéaire de la Traversée de Charlevoix;

CONSIDÉRANT QUE la phase 2, laquelle inclut la rédaction du plan provisoire d'aménagement et de gestion (PPAG) et un volet de concertation, est essentielle à l'obtention du statut de parc régional;

CONSIDÉRANT QUE l'obtention d'un statut de parc régional permettra, entre autres, de mettre en valeur les sites à plus fort potentiel récréotouristique et de protéger ceux qui présentent une fragilité des écosystèmes;

CONSIDÉRANT QUE cette phase permettra de fournir au gouvernement les éléments nécessaires à la confirmation officielle de la faisabilité d'un tel projet;

CONSIDÉRANT QUE les MRC pourront décider, à la suite de l'approbation du gouvernement, de poursuivre la démarche de création d'un parc régional, laquelle demeure subordonnée à l'établissement d'ententes avec les organisations gestionnaires des territoires et les propriétaires privés concernés;

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.

CONSIDÉRANT l'objectif 1.2 de la planification stratégique de la MRC qui consiste à fédérer l'offre des circuits de plein air de l'arrière-pays;

CONSIDÉRANT QUE le projet cadre dans la politique du Fonds de la région de la Capitale-Nationale pour des honoraires professionnels;

CONSIDÉRANT QUE le fonds a pour objectif de contribuer au dynamisme, à la vitalité, à l'essor et au rayonnement de la Capitale-Nationale;

CONSIDÉRANT la résolution du comité d'investissement commun de la MRC prise le 14 février dernier qui recommandait l'octroi de la somme de 15 000 \$ à ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d'accorder la somme de 15 000 \$ à Sentiers Québec-Charlevoix pour la réalisation d'un projet de marketing territorial, et ce, à même le Fonds de la région de la Capitale-Nationale.

Il est également résolu de mandater la direction générale de la MRC de Charlevoix-Est à signer le protocole d'entente.

c. c. M. Justin Verville-Alarie, directeur général de Sentiers Québec-Charlevoix
 M^{me} Julie Campeau, directrice, Région de la biosphère de Charlevoix
 M^{me} Cathy Duchesne, responsable des opérations financières, MRC
 M^{me} Élise Tremblay, adjointe administrative à la direction du service de développement économique, MRC

25-02-39

FONDS DE LA RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE – ANNEXE III APPEL DE PROJETS EN TRANSFORMATION NUMÉRIQUE : ACCEPTATION DU DOSSIER FRCN 2025-02-02 | LE PETIT MANOIR DU CASINO

CONSIDÉRANT la demande de financement déposée le 29 janvier dernier par l'entreprise Le Petit Manoir du Casino pour la création d'un nouveau site web transactionnel et pour le projet de modernisation de son système de gestion hôtelière;

CONSIDÉRANT QUE ce projet permettra d'augmenter la productivité des employés afin de se concentrer davantage sur la qualité du service offert aux clients;

CONSIDÉRANT l'objectif 4.2.6. de la planification stratégique territoriale de la MRC qui consiste à supporter le virage numérique dans les entreprises pour pallier le manque de main-d'œuvre;

CONSIDÉRANT QUE le projet cadre dans la politique du Fonds de la région de la Capitale-Nationale, annexe III appel de projets en transformation numérique;

CONSIDÉRANT QUE le fonds a pour objectif de contribuer au dynamisme, à la vitalité, à l'essor et au rayonnement de la Capitale-Nationale;

CONSIDÉRANT la résolution du comité d'investissement commun de la MRC prise le 14 février dernier qui recommandait l'octroi de la somme de 17 962 \$ à ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, d'octroyer la somme de 17 962 \$ à l'entreprise Le Petit Manoir du Casino inc., et ce, à même le Fonds de la région de la Capitale-Nationale pour la réalisation du projet de modernisation du système de gestion hôtelière.

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.

Il est également résolu de mandater la direction générale de la MRC de Charlevoix-Est à signer le protocole d'entente.

- c. c. M^{me} Alexandra Béliveau-Beaubien, copropriétaire, Le Petit Manoir du Casino inc.
 M^{me} Cathy Duchesne, responsable des opérations financières, MRC
 M^{me} Élise Tremblay, adjointe administrative à la direction du service de développement économique, MRC

25-02-40

FONDS DE LA RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE – ANNEXE III APPEL DE PROJETS EN TRANSFORMATION NUMÉRIQUE : ACCEPTATION DU DOSSIER FRCN 2025-02-03 | PORCHERIE GAUTHIER & FRÈRES INC.

CONSIDÉRANT la demande de financement déposée le 9 janvier dernier par la Porcherie Gauthier & Frères inc. pour l'acquisition d'un système de gestion automatisé, MAXIMUS, afin de créer un environnement sûr et optimal pour les animaux;

CONSIDÉRANT QUE ce nouveau système améliorera l'efficacité du travail et par le fait même la rentabilité de l'entreprise en optimisant, entre autres, la gestion de la ventilation, de la température, de l'alimentation et des alarmes;

CONSIDÉRANT QUE la modernisation des installations permettra aux entreprises locales de rester compétitives et de prospérer durablement;

CONSIDÉRANT l'objectif 4.2.6. de la planification stratégique territoriale de la MRC qui consiste à supporter le virage numérique dans les entreprises pour pallier le manque de main-d'œuvre;

CONSIDÉRANT QUE le projet cadre avec les orientations du PDZA de notre MRC, notamment en promouvant l'agriculture sous toutes ses formes et plus spécifiquement l'objectif 3.4 en encourageant un ancrage territorial fort des productions et de la transformation;

CONSIDÉRANT QUE le projet cadre dans la politique du Fonds de la région de la Capitale-Nationale, annexe III appel de projets en transformation numérique;

CONSIDÉRANT la résolution du comité d'investissement commun de la MRC prise le 14 février dernier qui recommandait l'octroi de la somme de 49 500 \$ à ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Gauthier et résolu unanimement, d'octroyer la somme maximale de 49 500 \$ à la Porcherie Gauthier & Frères inc., et ce, à même le Fonds de la région de la Capitale-Nationale pour la modernisation de ces installations.

Il est également résolu de mandater la direction générale de la MRC de Charlevoix-Est à signer le protocole d'entente.

- c. c. M. Keven Gauthier, président, Porcherie Gauthier & Frères inc.
 M^{me} Cathy Duchesne, responsable des opérations financières, MRC
 M^{me} Élise Tremblay, adjointe administrative à la direction du service de développement économique, MRC

25-02-41

FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ : ADOPTION DE LA MISE À JOUR DE LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT DU VOLET SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS POUR AMÉLIORER LES MILIEUX DE VIE

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Charlevoix-Est a conclu une entente avec le Secrétariat à la Capitale-Nationale relativement au Fonds régions et ruralité;

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.

CONSIDÉRANT QUE l'objectif du fonds est de soutenir des projets afin de créer et de maintenir des emplois sur le territoire de la MRC et de favoriser des initiatives conduisant à revitaliser les milieux de vie pour les communautés;

CONSIDÉRANT la politique d'investissement du Fonds régions et ruralité, volet soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie de la MRC adoptée le 16 avril 2020 doit être mise à jour;

CONSIDÉRANT la présentation des modifications par le service de développement économique de la MRC de Charlevoix-Est lors de la séance de travail ayant précédé la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alexandre Girard et résolu unanimement, d'adopter la mise à jour de la politique du Fonds régions et ruralité, volet soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie de la MRC de Charlevoix-Est, d'en effectuer la publication sur le site Internet de la MRC et d'en transmettre une copie au Secrétariat à la Capitale-Nationale.

c. c. M. Maxime Côté, conseiller régional, Secrétariat à la Capitale-Nationale
M^{me} Élise Tremblay, adjointe administrative à la direction du service de développement économique, MRC

25-02-42

PROGRAMME DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS POUR AMÉLIORER LES MILIEUX DE VIE : ACCEPTATION DES PROJETS

CONSIDÉRANT l'entente relative au Fonds régions et ruralité (FRR), laquelle identifie un volet destiné à soutenir des projets correspondant aux priorités d'intervention adoptées par le conseil des maires;

CONSIDÉRANT les projets déposés par la Garde côtière auxiliaire canadienne (GCAC) (Québec) inc. (unité 26 Cap-à-l'Aigle) et par la Ville de La Malbaie;

CONSIDÉRANT QUE les projets déposés ont été analysés par le comité d'évaluation;

CONSIDÉRANT la présentation des recommandations du comité d'évaluation des projets faite lors de la séance de travail précédant le présent conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, d'accepter les projets présentés dans le tableau suivant et d'autoriser la direction générale à signer, avec les porteurs de projet, les protocoles d'entente élaborés à cette fin, soit :

PROGRAMME DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS AMÉLIORANT LES MILIEUX DE VIE FÉVRIER 2025		
Projets	Porteurs	Recommandations
PROJET RÉGIONAL		
Remplacement des moteurs de l'unité 26	Garde côtière auxiliaire canadienne (GCAC) (Québec) inc. (unité 26 Cap-à-l'Aigle)	10 000 \$
PROJET MUNICIPAL		
Remplacement des ordinateurs de la bibliothèque	Ville de La Malbaie	6 400 \$

c. c. M^{me} Myriam Gagnon, directrice générale de la Ville de La Malbaie
M. Claude Bergeron, commandant, GCAC, unité 26 de Cap-à-l'Aigle

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉSOLUTIONS DE CETTE PAGE.

M^{me} Cathy Duchesne, responsable des opérations financières, MRC
 M^{me} Élise Tremblay, adjointe administrative à la direction du service de
 développement économique, MRC

25-02-43

ACCÈS ENTREPRISE QUÉBEC : OCTROI D'UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE À TOURISME CHARLEVOIX POUR LA RÉALISATION D'UNE FORMATION SUR L'ADAPTATION ET LA RÉSILIENCE DE L'INDUSTRIE TOURISTIQUE FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

CONSIDÉRANT l'impact important des changements climatiques envers les entreprises touristiques;

CONSIDÉRANT QUE la MRC s'est dotée d'une signature axée sur le tourisme durable 4 saisons;

CONSIDÉRANT l'initiative de Tourisme Charlevoix d'offrir une formation sur l'adaptation et la résilience de l'industrie touristique relativement aux changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE la MRC sera partie prenante de l'événement avec une présentation de la démarche du plan climat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d'octroyer à Tourisme Charlevoix une contribution financière de 1 400 \$ à même le budget d'Accès entreprise Québec pour la réalisation de la formation sur l'adaptation et la résilience de l'industrie touristique face aux changements climatiques.

c. c. M. Mitchell Dion, directeur général, Tourisme Charlevoix
 M^{me} Cathy Duchesne, responsable des opérations financières, MRC
 M^{me} Élise Tremblay, adjointe administrative à la direction du service de
 développement économique, MRC

25-02-44

MISSION ENTREPRENEURIALE : ADOPTION DU BUDGET ET AUTORISATION DE DÉPÔT DES DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Charlevoix-Est souhaite réaliser la troisième édition de la mission entrepreneuriale qui vise à stimuler des projets porteurs dans notre région pour favoriser la création d'entreprises, la relève d'entreprises existantes et la dynamisation des centres-villes et des cœurs villageois;

CONSIDÉRANT QUE ce projet répond aux objectifs du cadre de vitalisation qui consistent à rendre attractive la région et de maximiser le potentiel économique de la région;

CONSIDÉRANT QUE le projet sera un événement mobilisant pour la région et que l'implication de plusieurs partenaires de Charlevoix-Est sera sollicitée;

CONSIDÉRANT QUE l'événement répond à l'objectif 3.3 de la planification stratégique territoriale qui consiste à encourager l'entrepreneuriat du milieu, promouvoir et faire connaître les réalisations du milieu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, d'adopter le budget s'élevant à 63 370 \$ et d'autoriser la direction générale à déposer des demandes de financement et à signer les protocoles d'entente pour le projet de Mission entrepreneuriale Charlevoix-Est.

c. c. M^{me} Cathy Duchesne, responsable des opérations financières, MRC
 M^{me} Élise Tremblay, adjointe administrative à la direction du service de
 développement économique, MRC

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉSOLUTIONS DE CETTE PAGE.

25-02-45

OCTROI D'UN MONTANT ISSU DU BUDGET PDZA POUR LA TENUE DES MARCHÉS PUBLICS HORS SAISON

CONSIDÉRANT QUE l'action 18 du PDZA de Charlevoix-Est révisé en 2024 mentionne « *soutenir le développement des marchés publics* », action pour laquelle l'objectif est de donner accès aux produits agricoles locaux à la population locale;

CONSIDÉRANT la demande déposée à la MRC de Charlevoix-Est et à la MRC de Charlevoix par les propriétaires de la ferme Ambrosia, agissant comme promoteurs du projet, le 24 janvier 2025, qui vise à organiser trois marchés publics, soit en mars, en avril et en mai, afin de tester la réponse de la population à ces activités;

CONSIDÉRANT QUE le projet pilote déposé vise à valider la demande pour les produits locaux en mode « marché public » à des périodes où aucune autre activité de vente de ces produits n'est proposée;

CONSIDÉRANT les lettres d'appui signées par plusieurs producteurs et agrotransformateurs locaux intéressés au projet jointes à la demande déposée par les porteurs de projet;

CONSIDÉRANT le budget du projet déposé par la ferme Ambrosia à titre de promoteurs du projet;

CONSIDÉRANT la participation financière de la MRC de Charlevoix au projet pour un montant équivalent à celui demandé à la MRC de Charlevoix-Est;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alexandre Girard et résolu unanimement, d'accorder un montant de 1 639 \$ issu du budget PDZA afin de permettre la tenue de marchés publics hors saison et de verser le montant à la MRC de Charlevoix.

c. c. M^{me} Cathy Duchesne, responsable des opérations financières, MRC
M^{me} Élise Tremblay, adjointe administrative à la direction du service de développement économique, MRC

25-02-46

OCTROI D'UN MONTANT ISSU DU BUDGET PDZA POUR LA RÉALISATION D'UNE ACTIVITÉ DE FORMATION SUR LE « LEAN MANAGEMENT » DESTINÉE AUX PRODUCTEURS MARAÎCHERS DE LA RÉGION DE CHARLEVOIX

CONSIDÉRANT QUE l'action 7 du PDZA de Charlevoix-Est révisé en 2024 mentionne « *être à l'affût des besoins en formation des différents acteurs du secteur agroalimentaire et collaborer afin de répondre adéquatement à ces besoins* », action pour laquelle l'objectif est d'améliorer l'accès à de la formation spécialisée;

CONSIDÉRANT la demande des producteurs maraîchers de Charlevoix d'être formée au sujet de la méthode de gestion basée sur le « *lean management* » afin d'améliorer l'efficacité de gestion de leurs entreprises respectives;

CONSIDÉRANT le budget du projet déposé par le comité organisateur composé de représentants du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, du réseau Agriconseils, de l'UPA de la MRC de Charlevoix-Est et de l'UPA de la MRC de Charlevoix;

CONSIDÉRANT la conférence portant sur le « *lean management* » donnée aux entreprises agricoles de Charlevoix-Est au printemps 2024 dans le cadre du projet OSER qui avait suscité de l'intérêt auprès des producteurs maraîchers présents;

CONSIDÉRANT la participation financière de la MRC de Charlevoix au projet pour un montant équivalent à celui demandé à la MRC de Charlevoix-Est;

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉSOLUTIONS DE CETTE PAGE.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, d'accorder un montant de 715,96 \$ issu du budget PDZA afin de réaliser une activité de formation sur le « *lean management* » destinée aux producteurs maraîchers de Charlevoix, d'adopter le budget du projet et de nommer madame Martine Néron, agente de développement économique et agronome, à titre de responsable du dossier.

c. c. M^{me} Cathy Duchesne, responsable des opérations financières, MRC
M^{me} Élise Tremblay, adjointe administrative à la direction du service de développement économique, MRC

25-02-47

DÉLÉGATION DE MADAME ISABELLE BLANCHARD, DIRECTRICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, POUR REPRÉSENTER LA MRC DE CHARLEVOIX-EST AU SEIN DE LA COOPÉRATIVE DE DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER DE CHARLEVOIX, COOP DE SOLIDARITÉ

Il est proposé par monsieur Luc Cauchon et résolu unanimement, de nommer madame Isabelle Blanchard, directrice du service de développement économique, en remplacement de madame Laurence Bessone pour représenter la MRC de Charlevoix-Est au sein de la Coopérative de développement immobilier de Charlevoix, coop de solidarité pour la durée du congé de maternité de celle-ci.

c. c. M^{me} Élise Tremblay, adjointe administrative à la direction du service de développement économique, MRC

25-02-48

PROLONGATION DE L'ENTENTE SECTORIELLE SUR LE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS AGRICOLES ET AGROALIMENTAIRES DE LA CAPITALE-NATIONALE ET DE LÉVIS 2023-2025

CONSIDÉRANT la participation des MRC de la Capitale-Nationale et de Lévis à l'entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la Capitale-Nationale et de Lévis en vigueur depuis 2023 et se terminant le 31 décembre 2025;

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution AGRO-2024-11-29-9 en novembre 2024 par le comité directeur de l'Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de Lévis 2023-2025, autorisant la prolongation de l'entente jusqu'au 31 décembre 2026;

CONSIDÉRANT la période électorale municipale prévue à l'automne 2025 qui rendra difficile de convoquer le comité directeur ou de mener des discussions structurées sur le renouvellement de l'entente;

CONSIDÉRANT que des projets émanant de l'entente sont en cours et qu'il serait important d'éviter leur interruption;

CONSIDÉRANT les travaux déjà en cours afin d'adopter en septembre 2025 une nouvelle stratégie 2026-2034 à laquelle pourra s'arrimer une nouvelle entente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, de signifier l'accord de la MRC de Charlevoix-Est quant à la prolongation de l'Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la Capitale-Nationale et de Lévis 2023-2025 jusqu'au 31 décembre 2026 et à reconduire le montant dédié au financement de cette entente, soit 17 379 \$ provenant du programme de soutien aux projets structurants améliorant les milieux de vie, volet régional 2024 (Fonds régions et ruralité) de la MRC de Charlevoix-Est.

Il est également résolu d'autoriser la préfecture et/ou la direction générale à signer le protocole d'entente et autres documents s'y afférant.

c. c. M^{me} Cathy Duchesne, responsable des opérations financières, MRC

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉSOLUTIONS DE CETTE PAGE.

M^{me} Élise Tremblay, adjointe administrative à la direction du service de développement économique, MRC

25-02-49

PATRIMOINE IMMOBILIER : DÉMOLITION D'UN IMMEUBLE CONSTRUIT AVANT 1940, AU 105, RANG SAINT-JEAN-BAPTISTE, VILLE DE LA MALBAIE – POSITIONNEMENT DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST

CONSIDÉRANT QUE la Ville de La Malbaie a adopté le règlement de démolition numéro 1365-23 le 13 mars 2023;

CONSIDÉRANT QU'une demande de démolition a été déposée à la Ville de La Malbaie par le propriétaire du 105, rang Saint-Jean-Baptiste à La Malbaie le 2 décembre 2024;

CONSIDÉRANT l'avis favorable à la démolition émis par le comité de démolition de la Ville le 16 décembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble a été construit en 1935 et est situé en zone agricole (zone AAD-1101);

CONSIDÉRANT QUE l'article 148.0.20.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* précise qu'une ville doit notifier sa décision d'autoriser la démolition d'un immeuble patrimonial à la MRC qui peut désavouer ou non la décision du comité de démolition de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a procédé à l'analyse de l'ensemble des critères d'évaluation qui sont ceux prévus à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (art.148.0.2), telle la valeur patrimoniale de l'immeuble, son histoire, sa contribution, son degré d'authenticité, la représentativité de son style architectural, la détérioration de la qualité de vie du voisinage et l'impact de la perte de l'immeuble patrimonial dans son environnement;

CONSIDÉRANT QUE l'état actuel de détérioration avancé du bâtiment pose un enjeu important et sérieux de sécurité, la MRC recommande de ne pas désavouer la décision de la Ville de La Malbaie selon les éléments suivants;

CONSIDÉRANT QUE les élus de la MRC sont sensibles aux problématiques relatives au patrimoine immobilier, notamment quant aux coûts financiers, aux défis d'assurabilité et à la décision du propriétaire de démolir, qui sont des critères non prescrits par la loi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alexandre Girard et résolu unanimement, de ne pas désavouer la décision de la Ville de La Malbaie relativement à la démolition de l'immeuble sis au 105, rang Saint-Jean-Baptiste à La Malbaie.

c. c. M. Raphaël St-Gelais, ministre de la Culture et des Communications
M. Simon Villeneuve, directeur de l'urbanisme, Ville de La Malbaie

25-02-50

PATRIMOINE IMMOBILIER : DÉMOLITION D'UN IMMEUBLE CONSTRUIT AVANT 1940, AU 310, CHEMIN DE LA VALLÉE, VILLE DE LA MALBAIE – POSITIONNEMENT DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST

CONSIDÉRANT QUE la Ville de La Malbaie a adopté le règlement de démolition numéro 1365-23 le 13 mars 2023;

CONSIDÉRANT QU'une demande de démolition a été déposée à la Ville de La Malbaie par le propriétaire du 310, chemin de la Vallée à La Malbaie (secteur Rivière-Malbaie) le 13 novembre 2024;

CONSIDÉRANT l'avis favorable à la démolition émis par le comité de démolition de la Ville le 16 décembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble a été construit il y plus de deux ans et est situé en zone agricole (zone AD-1517);

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉSOLUTIONS DE CETTE PAGE.

CONSIDÉRANT QUE l'article 148.0.20.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* précise qu'une Ville doit notifier sa décision d'autoriser la démolition d'un immeuble patrimonial à la MRC qui peut désavouer ou non la décision du comité de démolition de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a procédé à l'analyse de l'ensemble des critères d'évaluation qui sont ceux prévus à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (art.148.0.2), telle la valeur patrimoniale de l'immeuble, son histoire, sa contribution, son degré d'authenticité, la représentativité de son style architectural, la détérioration de la qualité de vie du voisinage et l'impact de la perte de l'immeuble patrimonial dans son environnement;

CONSIDÉRANT l'état actuel de détérioration avancé du bâtiment, la MRC recommande de ne pas désavouer la décision de la Ville de La Malbaie selon l'élément suivant :

- L'état actuel de détérioration avancé du bâtiment : « la maison est sujette à des problèmes d'infiltration d'eau, d'affaissement, de pourriture, de moisissure, d'écaillage des revêtements, de non-conformité électrique et de non-conformité au niveau de la plomberie » (extrait de la résolution n° 12-12-24 du comité de démolition) entraînent des coûts estimés importants de restauration (350 000 \$);

CONSIDÉRANT QUE les élus de la MRC sont sensibles aux problématiques relatives au patrimoine immobilier, notamment quant aux coûts financiers, aux défis d'assurabilité et à la décision du propriétaire de démolir, qui sont des critères non prescrits par la loi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, de ne pas désavouer la décision de la Ville de La Malbaie relativement à la démolition de l'immeuble sis au 310, chemin de la Vallée à La Malbaie (secteur Rivière-Malbaie).

c. c. M. Raphaël St-Gelais, ministre de la Culture et des Communications
M. Simon Villeneuve, directeur de l'urbanisme, Ville de La Malbaie

25-02-51

PATRIMOINE IMMOBILIER : DÉMOLITION D'UN IMMEUBLE POTENTIELLEMENT CONSTRUIT AVANT 1940, AU 470, CHEMIN DE PORT-AU-PERSIL, MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON – POSITIONNEMENT DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Siméon a adopté un règlement de démolition le 6 mars 2023;

CONSIDÉRANT QU'une demande de démolition a été déposée le 6 septembre 2024 à la Municipalité de Saint-Siméon par le propriétaire du 470, chemin de Port-au-Persil à Saint-Siméon;

CONSIDÉRANT l'avis favorable à la démolition émis par le comité de démolition de la Municipalité le 5 décembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE l'article 148.0.20.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* précise qu'une municipalité doit notifier sa décision d'autoriser la démolition d'un immeuble patrimonial à la MRC qui peut désavouer ou non la décision du comité de démolition de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a reçu cette notification le 5 décembre 2024 et que le comité d'analyse de la MRC avait 60 jours pour procéder à l'évaluation du dossier;

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.

CONSIDÉRANT QUE la MRC a procédé à l'analyse de l'ensemble des critères d'évaluation qui sont ceux prévus à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (art.148.0.2), telle la valeur patrimoniale de l'immeuble, son histoire, sa contribution, son degré d'authenticité, la représentativité de son style architectural, la détérioration de la qualité de vie du voisinage et l'impact de la perte de l'immeuble patrimonial dans son environnement;

CONSIDÉRANT la décision prise par le comité de démolition le 28 octobre 2024 d'autoriser la démolition et qu'aucune demande de révision n'a été déposée dans les délais prescrits;

CONSIDÉRANT l'état actuel de détérioration avancée du bâtiment et vu qu'il présente un risque pour la santé et la sécurité, notamment en raison de l'infiltration d'eau et de la moisissure;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs éléments structurels et esthétiques nécessitent des réparations d'envergure, dont l'absence d'approvisionnement en eau, l'absence d'installation sceptique et le manque d'entretien de la propriété, depuis 1994;

CONSIDÉRANT QUE les élus de la MRC sont sensibles aux problématiques relatives au patrimoine immobilier, notamment quant aux coûts financiers, aux défis d'assurabilité et à la décision du propriétaire de démolir, qui sont des critères non prescrits par la loi;

CONSIDÉRANT QUE malgré les critères d'analyse (valeur patrimoniale et historique de l'immeuble, utilisation projetée du sol dégagé, estimation des coûts de restauration du bâtiment, etc.), la recommandation du comité d'analyse de la MRC serait de ne pas désavouer la décision de la Municipalité de Saint-Siméon;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Luc Cauchon et résolu unanimement, de ne pas désavouer la décision de la Municipalité de Saint-Siméon relativement à la démolition de l'immeuble sis au 470, chemin de Port-au-Persil à Saint-Siméon.

c. c M. Raphaël St-Gelais, ministre de la Culture et des Communications
M^{me} Sylvie Foster, directrice générale, Municipalité de Saint-Siméon

25-02-52

DÉMARCHE MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS : SOUTIEN AU DÉPLOIEMENT D'ATELIERS INFORMATIQUES POUR LES AÎNÉS DE CHARLEVOIX

CONSIDÉRANT la volonté des partenaires d'offrir des ateliers spécifiques sur les fraudes, les réseaux sociaux, la navigation sur Internet, la création de contenu, les communications numériques, dont les courriels et les différences entre une tablette, un ordinateur, un portable et un cellulaire aux aînés en 2025;

CONSIDÉRANT QUE la démarche Municipalité amie des aînés tend à répondre aux besoins des personnes âgées en leur offrant différentes formations et ateliers thématiques afin de mieux les outiller pour faire face aux changements technologiques;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs de ces ateliers visent à augmenter la sécurité des personnes âgées, briser leur isolement, favoriser leur maintien à domicile, ainsi que sensibiliser les familles des personnes âgées afin de les soutenir dans leur démarche et contribuer à la vitalisation des municipalités en offrant des services aux personnes âgées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d'octroyer la somme de 750 \$ pour le déploiement d'ateliers informatiques en 2025, financée à même le budget de la démarche Municipalité amie des aînés au poste « activités diverses ».

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉSOLUTIONS DE CETTE PAGE.

c. c. M^{me} Isabelle Lapierre, chargée de projet pour les démarches locales
MADA
M^{me} Cathy Duchesne, responsable des opérations financières, MRC

25-02-53

MANDAT POUR ALLER EN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION ET DÉLÉGATION DE SIGNATURE POUR LA MISE À JOUR DE LA POLITIQUE CULTURELLE

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Charlevoix-Est et la MRC de Charlevoix s'appliquent à élaborer une vision stratégique du développement culturel au même titre que celles des secteurs économique, social et environnemental, entre autres;

CONSIDÉRANT QU'elles comptent aussi sur la conscience sociale et collective ainsi que sur la fierté et le sentiment d'appartenance de la population résidante afin que celle-ci s'approprie cette vision;

CONSIDÉRANT QU'après vingt ans, à la suite de l'adoption de leur politique culturelle respective, les MRC de Charlevoix-Est et de Charlevoix souhaitent retenir les services professionnels d'une firme spécialisée afin de réaliser leur mise à jour dans le but d'élaborer une politique culturelle actualisée pour chacun des territoires et de produire le plan d'action associé à chacune;

CONSIDÉRANT QUE le mandat consiste à réaliser la mise à jour des politiques de développement culturel pour le compte de chacune des MRC en vue d'élaborer une version actualisée de chacune et de produire le plan d'action qui y est associé et compte tenu de l'étroite relation existante entre les MRC et de la présence de nombreux acteurs sociaux, économiques et culturels œuvrant pour l'ensemble du territoire (mission régionale);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, de mandater madame Catherine Gagnon, coordonnatrice en développement culturel et patrimonial, à procéder à un appel d'offres sur invitation pour la mise à jour et l'élaboration des politiques culturelles des deux MRC en vue d'élaborer une version actualisée de chacune et de produire le plan d'action qui y est associé.

c. c. M^{me} Annie Vaillancourt, agente de développement culturel, MRC de Charlevoix

25-02-54

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE PROGRAMME DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS POUR AMÉLIORER LES MILIEUX DE VIE, VOLET RÉGIONAL DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST

CONSIDÉRANT la volonté des élus de renouveler leur politique de développement culturel;

CONSIDÉRANT QUE la culture est un outil de développement territorial, social, économique et identitaire;

CONSIDÉRANT QUE la mise à jour de la politique culturelle permettra aux MRC de Charlevoix-Est et de Charlevoix de se donner les moyens pour qu'elles puissent mettre en place les conditions essentielles au déploiement de la culture tout en misant sur le dynamisme;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle politique culturelle viendra affirmer le rôle que la MRC souhaite remplir envers le développement culturel auprès de la population dans les prochaines années;

CONSIDÉRANT QUE la mise à jour de la politique culturelle permettra à la MRC de définir ses priorités afin de poursuivre son développement culturel;

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Sylvain Tremblay et résolu unanimement, d'autoriser monsieur Jean-Christophe Maltais, directeur général de la MRC de Charlevoix-Est, à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie, volet régional du Fonds régions et ruralité et à signer les documents s'y afférent avec la MRC de Charlevoix pour les mises à jour des politiques de développement culturel de la MRC de Charlevoix-Est et de la MRC de Charlevoix, réalisées conjointement.

25-02-55

CENTRE D'ÉTUDES COLLÉGIALES EN CHARLEVOIX (CECC): OCTROI D'UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE ET REMISE DE PRIX POUR LE GALA DE LA RÉUSSITE (LE 30 AVRIL À 19 h 30 AU DOMAINE FORGET)

Il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, d'octroyer une bourse pour le Gala de la réussite du CECC en achetant un plan de visibilité au coût de 500 \$ payé à même le budget de la MRC au poste « Publicité et activités municipales » et de confirmer la présence de madame Odile Comeau, préfet afin d'effectuer la remise de prix.

c. c. M^{me} Cathy Duchesne, responsable des opérations financières, MRC

25-02-56

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 15 h 31, sur proposition de monsieur Donald Kenny, la séance est levée.

Odile Comeau
Préfet

Jean-Christophe Maltais
Directeur général
et greffier-trésorier



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du mois de mars 2025 du conseil des maires de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Charlevoix-Est, tenue le vingt-cinquième (25^e) jour de mars deux mille vingt-cinq (25/03/2025) à 15 h 09, à la salle Jean-Lajoie de la MRC, sise au 172, boulevard Notre-Dame, à Clermont.

Sont présents :

Monsieur Michel Couturier, préfet suppléant et maire de La Malbaie
 Madame Claire Gagnon, mairesse de Saint-Aimé-des-Lacs
 Monsieur Michel Gauthier, représentant de Saint-Irénée
 Monsieur Alexandre Girard, maire de Notre-Dame-des-Monts
 Monsieur Donald Kenny, maire de Baie-Sainte-Catherine
 Monsieur Sylvain Tremblay, maire de Saint-Siméon

Est absent :

Monsieur Luc Cauchon, maire de Clermont

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Madame Odile Comeau, préfet et mairesse de Saint-Irénée.

Sont également présents à cette séance : Monsieur Jean-Christophe Maltais, directeur général et greffier-trésorier, Madame Caroline Dion, directrice générale adjointe et directrice de la sécurité publique, des communications et des délégations en territoire public, Monsieur Michel Boulianne, directeur de l'environnement et des bâtiments, Monsieur Stéphane Charest, directeur de l'aménagement du territoire et de l'évaluation, Madame Catherine Gagnon, coordonnatrice du développement culturel et patrimonial, Madame Isabelle Blanchard, directrice du service de développement économique, et M^e Marie-Ève Belley, directrice des affaires juridiques et administratives.

25-03-01

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Après une séance de travail d'une durée de six heures quinze minutes, ayant commencé à 8 h, précédant le présent conseil, où les points suivants ont été traités :

DOSSIERS DE LA PRÉFET ET DES MAIRES

- a) Huis clos entre les élus, si requis;
- b) Étude d'incendie : suivi;
- c) Autres suivis de la préfet et des maires, s'il y a lieu.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- a) Information sur la présentation de monsieur Claude Bouchard par le directeur général;
- b) TNO : suivi de la rencontre sur l'étude de regroupement/annexion avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du 24 mars;
- c) Train de Charlevoix : suivi;
- d) Aéroport de Charlevoix :
 - Suivi de la potentielle convention de gestion et d'exploitation et de la visioconférence avec Opsis gestion d'infrastructures du 18 mars dernier;
 - Acceptation de la proposition de Gestion Patrick Turcotte pour la vérification des équipements pétroliers pour la somme de 850 \$ plus taxes.
- e) Ministère des Transports et de la Mobilité durable : signature d'un avenant relativement à l'octroi d'une somme supplémentaire pour le transport collectif (23 500 \$ pour les exercices financiers 2025-2026 à 2028-2029);
- f) Contrat d'assurance municipale avec la MMQ : renouvellement du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026 pour la somme de 122 566,14 \$, taxes incluses;
- g) Ressources humaines : affichage d'un poste d'étudiant pour l'écocentre de Clermont;
- h) Comité CNESST : nomination de monsieur Karl Chouinard pour y siéger;

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉSOLUTIONS DE CETTE PAGE.

- i) Colloque sur l'amélioration de notre santé dans Charlevoix par Céma Santé : inscription de la préfet et des employés de la MRC;
- j) Go-Xplore, agence créative : contribution pour le magazine 2025;
- k) Club Lions Clermont-La Malbaie : demande de contribution financière (100 \$ ou 500 \$) ou participation au brunch de financement le 13 avril prochain au Centre récréatif Aimélaçois à 10 h 30 (35 \$ le billet);
- l) Tournoi de golf 2025 « Un élan pour la Santé » au profit de la Fondation Hôpital de La Malbaie : inscription pour la journée du vendredi 6 juin (sur les terrains du Club de golf du Murray Bay et celui du Fairmont Le Manoir Richelieu);
- m) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

ÉTATS FINANCIERS DE LA MRC ET DU TNO : PRÉSENTATION PAR MONSIEUR CLAUDE BOUCHARD, VÉRIFICATEUR EXTERNE

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET ÉVALUATION

- a) Plans régionaux sur les milieux humides et hydriques (PRMHH) : nouveau programme d'aide financière pour la mise en œuvre des plans;
- b) Programme d'aménagement durable des forêts : appel de projets « Interventions ciblées », 2025-2026;
- c) Avis de conformité du règlement numéro 301 de la Municipalité de Saint-Siméon relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI);
- d) Avis de conformité du règlement numéro 302 de la Municipalité de Saint-Siméon modifiant le *Règlement numéro 195 sur l'émission des permis et certificats*;
- e) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

RENCONTRE AVEC MONSIEUR FRANÇOIS BOUCHER, DIRECTEUR PAR INTÉRIM, DIRECTION GÉNÉRALE DES OPÉRATIONS RÉGIONALES DE L'AMÉNAGEMENT, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION (MAMH), ET MONSIEUR JEAN-PHILIPPE ROBIN, CONSEILLER EN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE AU MAMH, RELATIVEMENT À LA RÉVISION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE 10 h 30 À 11 h 30

ORDRE DU JOUR

- Ouverture de rencontre et tour de table
- Présentation du MAMH
- Le rôle et l'implication des élus
- Ressources et accompagnement disponibles
- Discussions sur les enjeux et priorités en aménagement de la MRC
- Divers
- Fin de la rencontre

GESTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DES BÂTIMENTS

- a) Comité GMR : suivi de la rencontre du 18 mars 2025;
- b) Calibration balance : octroi du contrat à la firme Avery Weigh-Tronix;
- c) Octroi du contrat de vente des métaux provenant du réseau des écocentres destiné à la valorisation, d'une durée d'un an pour la somme de 1 090 \$ plus taxes;
- d) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

SÉCURITÉ PUBLIQUE, COMMUNICATIONS ET DÉLÉGATIONS EN TERRITOIRE PUBLIC

- a) Dépôt et présentation du Rapport annuel d'activités 2024 en sécurité incendie sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est;
- b) Dépôt et présentation du Rapport annuel 2024 sur la gestion foncière et sur la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État dans la MRC de Charlevoix-Est;
- c) Modifications envisagées au Règlement sur la vente, la location et l'octroi de droits immobiliers sur les terres du domaine de l'État, suivi de la rencontre du 20 mars avec le ministère des Ressources naturelles et des Forêts et commentaires;
- d) Suivi des points à l'ordre du jour de la séance ordinaire.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- a) Fonds de la région de la Capitale-Nationale : acceptation du dossier FRCN 2025-03-01 | Les Élevages du Cap inc. (50 000 \$);
- b) Fonds de la région de la Capitale-Nationale : acceptation du dossier FRCN 2025-03-02 | Ferme René Gauthier inc. (37 784 \$);
- c) Fonds de la région de la Capitale-Nationale : acceptation du dossier FRCN 2025-03-03 | 9353-7330 Québec inc. (50 000 \$);
- d) Fonds de la région de la Capitale-Nationale : acceptation du dossier FRCN 2025-03-04 | Ferme Eddy Néron & Fils inc. (35 115 \$);
- e) Fonds de la région de la Capitale-Nationale : acceptation du dossier FRCN 2025-03-05 | Ferme Joseph-Edmond Boudreault & Fils inc. (44 395 \$);
- f) Fonds de la région de la Capitale-Nationale : acceptation du dossier FRCN 2025-03-06 | Le Domaine Forget de Charlevoix inc. (50 000 \$);

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.

- g) Fonds de la région de la Capitale-Nationale : acceptation du dossier FRCN 2025-03-07 | Resto Pub Belles et Bum (15 863 \$);
- h) Fonds de la région de la Capitale-Nationale : acceptation du dossier FRCN 2025-03-08 | Groupe Binani Desbo inc. (27 375 \$);
- i) Fonds régions et ruralité – volet 2 soutien aux entreprises : acceptation du dossier FRR 2025-03-01 | Attitude Nutrition inc. (2 500 \$);
- j) Dépôt d'une demande d'aide financière dans le fonds régions et ruralité volet 2 soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie pour le projet 805-807, rue Richelieu;
- k) Fonds régions et ruralité – volet 2 soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie : présentation du dossier PSPS 2025-03-01 | Vélo Charlevoix;
- l) Fonds régions et ruralité – volet 2 soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie : présentation du dossier PSPS 2025-03-02 | Corporation de la Réserve de la biosphère de Charlevoix;
- m) Fonds régions et ruralité – volet 2 soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie : présentation du dossier PSPS 2025-03-03 | MRC de Charlevoix-Est (Politique culturelle);
- n) Fonds régions et ruralité – volet 2 soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie : présentation du dossier PSPS 2025-03-04 | MRC de Charlevoix-Est (PDZA);
- o) Fonds régions et ruralité – volet 2 soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie : présentation du dossier PSPS 2025-03-05 | MRC de Charlevoix-Est (805-807, rue Richelieu);
- p) Fonds régions et ruralité – volet 2 soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie : présentation du dossier PSPS 2025-03-06 | Ville de La Malbaie (équipements pour le gym);
- q) Fonds régions et ruralité – volet 2 soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie : présentation du dossier PSPS 2025-03-07 | Ville de La Malbaie (illumination du centre-ville);
- r) Fonds régions et ruralité – volet 2 soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie : présentation du dossier PSPS 2025-03-08 | Municipalité de Saint-Irénée (espace de travail collaboratif);
- s) Fonds régions et ruralité – volet 2 soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie : présentation du dossier PSPS 2025-03-09 | Municipalité de Saint-Irénée (réseau des plus belles baies du monde);
- t) Fonds régions et ruralité – volet 2 soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie : présentation du dossier PSPS 2025-03-10 | Municipalité de Baie-Sainte-Catherine (enseignes municipales);
- u) Fonds régions et ruralité – volet 4 Fonds de vitalisation : délégation de signature de l'Avenant à la convention d'aide financière;
- v) Fonds régions et ruralité – volet 4 Fonds de vitalisation : présentation du dossier FRR 4 2025-03-01 | Société de développement commercial de Pointe-au-Pic;
- w) Fonds régions et ruralité – volet 3 Fonds signature innovation : présentation du dossier FRR 3 2024-10-02 | Société de développement commercial de Pointe-au-Pic;
- x) Fonds régions et ruralité – volet 3 Fonds signature innovation : présentation du dossier FRR 3 2025-03-01 | Les Chalets de Mõh;
- y) Plan d'action en matière d'accueil, d'intégration, d'établissement durable et de pleine participation des personnes immigrantes : demande d'un financement auprès de la FQM pour la fête du solstice 2025;
- z) Plan d'action en matière d'accueil, d'intégration, d'établissement durable et de pleine participation des personnes immigrantes : retour sur les activités des mois de janvier à mars 2025;
- aa) Plan d'action en matière d'accueil, d'intégration, d'établissement durable et de pleine participation des personnes immigrantes : octroi d'un montant pour la mise en œuvre des projets pour la période d'avril à juin 2025;
- bb) Développement social intégré : renouvellement de l'entente avec la Fondation de la communauté métropolitaine de Québec;
- cc) Stratégie jeunesse en milieu municipal : nomination des membres sur le comité consultatif;
- dd) Contribution au séjour des inhalothérapeutes;
- ee) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

DÉVELOPPEMENT CULTUREL ET PATRIMONIAL

- a) Municipalité amie des aînés (MADA) : octroi d'aide financière pour la cohabitation intergénérationnelle et pour le Salon des organismes à Baie-Sainte-Catherine;
- b) Entente de développement culturel : acceptation de dossiers et délégation de signature;
- c) Mise à jour et élaboration des Politiques culturelles de la MRC de Charlevoix et de la MRC de Charlevoix-Est : octroi du mandat;
- d) Dépôt de la lettre d'annonce de l'Entente de développement culturel du ministère de la Culture et des Communications du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2027 pour un total de 90 000 \$;
- e) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

Sur proposition de monsieur Donald Kenny, la proposition d'ordre du jour est acceptée.

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉSOLUTIONS DE CETTE PAGE.

25-03-02 **ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 25 FÉVRIER 2025**

Il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 25 février 2025.

25-03-03 **ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER ET DES FRAIS DE DÉPLACEMENT DE LA MRC ET DES COMPTES À PAYER DU TNO POUR LE MOIS DE MARS 2025**

Il est proposé par monsieur Michel Gauthier et résolu unanimement :

1. D'accepter les comptes à payer de la MRC (incluant GMR et aéroport) tels que déposés au présent conseil, portant la cote « C/P Mars 2025 », et ce, pour le mois de mars 2025 et les frais de déplacement portant la cote « Dép. Mars 2025 »;
2. D'accepter les comptes à payer du TNO tels que déposés au présent conseil, portant la cote « C/P(TNO) Mars 2025 », et ce, pour le mois de mars 2025.

DÉPÔT DES FICHES D'IMPUTABILITÉ

Les cadres de la MRC de Charlevoix-Est déposent leurs fiches d'imputabilité au conseil des maires, conformément au règlement numéro 265-02-16 modifiant le règlement numéro 154-04-06 déléguant certains pouvoirs aux fonctionnaires-cadres d'autoriser des dépenses et d'octroyer des contrats.

25-03-04 **ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS ANNUELS DE LA MRC (INCLUANT GMR ET AÉROPORT) AU 31 DÉCEMBRE 2024**

Il est proposé par monsieur Alexandre Girard et résolu unanimement, d'accepter les états financiers au 31 décembre 2024 de la MRC de Charlevoix-Est, des services de la gestion des matières résiduelles (GMR) et de l'Aéroport de Charlevoix, tels que présentés par le vérificateur externe de la MRC, monsieur Claude Bouchard, de la firme Benoît Côté comptable professionnel agréé inc., lors de la séance de travail précédant le présent conseil des maires.

c. c. M. Claude Bouchard, CPA auditeur, Benoît Côté comptable professionnel agréé inc.

25-03-05 **CONTRAT D'ASSURANCE MUNICIPALE AVEC LA MMQ : RENOUELEMENT DU 1^{ER} AVRIL 2025 AU 31 MARS 2026**

CONSIDÉRANT la fin du contrat avec la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) le 31 mars prochain et qu'il y a lieu de procéder à son renouvellement, et ce, tant pour la MRC que pour les besoins de l'Aéroport de Charlevoix;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, de renouveler avec la MMQ le contrat d'assurance municipale pour la somme de 122 566,14 \$ taxes incluses pour la période du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026 et d'autoriser la direction générale à signer les documents utiles et nécessaires pour confirmer ce renouvellement.

c. c. M^{me} Mélissa Ouellet, adjointe exécutive à la direction générale et à la direction de la sécurité publique, des communications et des délégations en territoire public
M^{me} Cathy Duchesne, responsable des opérations financières, MRC

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉSOLUTIONS DE CETTE PAGE.

25-03-06 **MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE : SIGNATURE D'UN AVENANT RELATIVEMENT À L'OCTROI D'UNE SOMME SUPPLÉMENTAIRE POUR LE TRANSPORT COLLECTIF (23 500 \$ POUR LES EXERCICES FINANCIERS 2025-2026 À 2028-2029)**

CONSIDÉRANT QUE la MRC sera bénéficiaire d'une aide financière non remboursable supplémentaire de la part du ministère des Transports et de la Mobilité durable pour la compétence en transport collectif;

CONSIDÉRANT QU'un avenant à l'entente originale doit être signé afin d'accepter et de bénéficier de ladite aide;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, de déléguer la préfet et la direction générale pour signer l'avenant au protocole d'entente avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable pour le programme d'aide en transport collectif.

25-03-07 **RESSOURCES HUMAINES : AFFICHAGE D'UN POSTE D'ÉTUDIANT POUR L'ÉCOCENTRE DE CLERMONT**

CONSIDÉRANT QUE la MRC favorise le réemploi dans les écocentres de Saint-Siméon et de La Malbaie;

CONSIDÉRANT QUE cet objectif est difficile à réaliser sans la présence d'un employé directement sur place avec les usagers;

CONSIDÉRANT QUE la MRC désire vérifier si la présence d'un employé directement sur place avec les usagers va favoriser le réemploi;

CONSIDÉRANT QUE la MRC désire évaluer les quantités de matières déposées à l'écocentre de Clermont qui peuvent faire l'objet d'un réemploi;

CONSIDÉRANT QUE la MRC désire diminuer les tâches de triage des conteneurs contaminés (mauvais triage) par les usagers;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Sylvain Tremblay et résolu unanimement, d'autoriser la direction générale à procéder à l'affichage d'un poste étudiant d'une durée approximative de 8 semaines de manœuvre à l'écocentre de Clermont et à procéder au processus de sélection afin de faire une recommandation favorable au conseil des maires, conformément à la convention collective en vigueur.

c. c. M. Olivier Mailloux Maltais, président par intérim, Syndicat des employés de la MRC

25-03-08 **COMITÉ CNESST : NOMINATION DE MONSIEUR KARL CHOUINARD POUR Y SIÉGER**

Il est proposé par monsieur Michel Gauthier et résolu unanimement, de nommer monsieur Karl Chouinard pour siéger au sein du comité santé et sécurité au travail de la MRC, et ce, à titre de représentant des employés de la MRC.

25-03-09 **COLLOQUE SUR L'AMÉLIORATION DE NOTRE SANTÉ DANS CHARLEVOIX PAR CÉMA SANTÉ : INSCRIPTION DE LA PRÉFET ET DES EMPLOYÉS DE LA MRC**

Il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, de faire l'inscription de la préfet et des employés de la MRC au Colloque sur l'amélioration de notre santé dans Charlevoix organisé par Céma Santé qui aura lieu les 29 et 30 mai prochains à l'Hôtel Le Petit Manoir du Casino pour la somme de 40 \$ par participant, payée à même le budget de l'administration générale au poste « Publicité et activités municipales ».

c. c. M^{me} Cathy Duchesne, responsable des opérations financières, MRC
M^{me} Marie-Ève Lavoie, technicienne en bureautique, MRC

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉSOLUTIONS DE CETTE PAGE.

25-03-10 **TNO : ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS ANNUELS DU TNO AU 31 DÉCEMBRE 2024**

Il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, d'accepter les états financiers du TNO au 31 décembre 2024 tels que présentés par le vérificateur externe de la MRC, monsieur Claude Bouchard de la firme Benoît Côté comptable professionnel agréé inc., lors de la séance de travail précédant l'ouverture de la séance ordinaire du présent conseil des maires.

c. c. M. Claude Bouchard, Benoît Côté comptable professionnel agréé inc.

25-03-11 **PLANS RÉGIONAUX SUR LES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES (PRMH) : NOUVEAU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA MISE EN ŒUVRE DES PLANS**

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) a récemment informé la MRC de Charlevoix-Est qu'une aide financière était disponible pour la mise en œuvre de son Plan régional sur les milieux humides et hydriques;

CONSIDÉRANT QUE ce soutien financier provient de la mesure 2.1 du *Plan national de l'eau : une richesse collective à préserver*;

CONSIDÉRANT QUE cette aide financière, couvrant trois années financières, vise à soutenir les MRC dans la mise en œuvre du plan d'action et du programme de suivi et d'évaluation détaillés de leur plan régional pour favoriser l'atteinte des objectifs de conservation que la MRC s'est fixée pour son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le formulaire servant à signifier l'intérêt de la MRC à participer à ce programme a été transmis en bonne et due forme et qu'une lettre de confirmation du MELCCFP a été transmise à la MRC;

CONSIDÉRANT QUE pour bénéficier du soutien, la MRC doit transmettre une résolution désignant un signataire de la convention à signer entre les parties;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Sylvain Tremblay et résolu unanimement, de désigner madame Odile Comeau, préfet de la MRC de Charlevoix-Est, pour signer la convention d'aide financière relative à la mise en œuvre du Plan régional sur les milieux humides et hydriques de la MRC de Charlevoix-Est.

c. c. M^{me} Isabelle Bergeron, direction principale des territoires fauniques et des milieux humides, MELCCFP

25-03-12 **PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS : APPEL DE PROJETS « INTERVENTIONS CIBLÉES » 2025-2026**

CONSIDÉRANT QU'une entente régionale pour la délégation du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) est survenue entre le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et les diverses MRC concernées;

CONSIDÉRANT QUE le PADF comporte un volet (volet C) qui vise à maintenir et améliorer un réseau de chemins multiusages sécuritaire et résilient pour les divers utilisateurs du territoire;

CONSIDÉRANT QU'il est mentionné dans le cadre normatif qu'un appel de proposition doit être publié pour permettre aux organisations intéressées de déposer un projet répondant aux critères du programme et qu'un comité de sélection proposera les projets à soutenir dans le cadre de l'année financière 2025-2026;

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.

CONSIDÉRANT QUE le comité sur les chemins multiusages de la MRC de Charlevoix-Est, qui est un comité associé à la table de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT) de Charlevoix-Laurentides animé par l'OBV Charlevoix-Montmorency, sera informé des résultats du processus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Gauthier et résolu unanimement, de lancer l'appel de propositions pour le volet C du Programme d'aménagement durable des forêts et de confirmer la nomination des membres du comité de sélection, soit de monsieur Luc Cauchon, maire de Clermont, monsieur Stéphane Charest, directeur de l'aménagement et de l'évaluation, et monsieur Michel Boulianne, directeur de l'environnement et des bâtiments, pour faire l'analyse des propositions et soumettra au conseil de la MRC les projets à soutenir pour l'année financière 2025-2026.

c. c. M. Jean Landry, OBV Charlevoix-Montmorency

25-03-13

AVIS DE CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT NUMÉRO 301 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON RELATIF AUX PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)

CONSIDÉRANT QUE, selon la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), la MRC doit vérifier la conformité des modifications aux règlements d'urbanisme des municipalités en regard des objectifs et des normes du schéma d'aménagement et de développement révisé;

CONSIDÉRANT l'examen de la conformité du règlement numéro 301 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de la Municipalité de Saint-Siméon;

CONSIDÉRANT QUE le règlement encadre les modalités concernant les demandes de projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble;

CONSIDÉRANT QUE le règlement comprend, entre autres, des dispositions portant sur le contenu des demandes, les frais d'étude d'une demande, la consultation du comité consultatif d'urbanisme, la délimitation du territoire assujéti au règlement, les catégories de projets particuliers et les critères d'évaluation d'une demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alexandre Girard et résolu unanimement que le conseil des maires de la MRC donne conformité au règlement numéro 301 de la Municipalité de Saint-Siméon au schéma d'aménagement et de développement révisé et délivre pour ce règlement un certificat de conformité.

c. c. M^{me} Josyane Gauthier, directrice générale adjointe et inspectrice en bâtiment, Municipalité de Saint-Siméon

25-03-14

AVIS DE CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT NUMÉRO 302 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 195 SUR L'ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS

CONSIDÉRANT QUE, selon la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), la MRC doit vérifier la conformité des modifications aux règlements d'urbanisme des municipalités en regard des objectifs et des normes du schéma d'aménagement et de développement révisé;

CONSIDÉRANT l'examen de la conformité du règlement numéro 302 de la Municipalité de Saint-Siméon modifiant le *Règlement numéro 195 sur l'émission des permis et certificats*;

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉSOLUTIONS DE CETTE PAGE.

CONSIDÉRANT QUE le règlement ajuste les honoraires exigés lors des demandes de permis et de certificats;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement que le conseil des maires de la MRC donne conformité au règlement numéro 302 de la Municipalité de Saint-Siméon au schéma d'aménagement et de développement révisé et délivre pour ce règlement un certificat de conformité.

c. c. M^{me} Josyane Gauthier, directrice générale adjointe et inspectrice en bâtiment, Municipalité de Saint-Siméon

25-03-15

ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2024 EN SÉCURITÉ INCENDIE SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* toute autorité locale et toute régie intermunicipale chargées de l'application de mesures prévues par un schéma de couverture de risques doivent adopter par résolution et transmettre à l'autorité régionale, dans les trois mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activités pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du même article, l'autorité régionale doit également adopter par résolution et transmettre au ministre un tel rapport d'activités dans les trois mois de la fin de la deuxième année financière qui suit la date de l'entrée en vigueur du schéma et, par la suite, tous les deux ans;

CONSIDÉRANT QUE le *Rapport annuel d'activités 2024 en sécurité incendie sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est* a été réalisé notamment à partir des rapports d'activités municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le *Rapport annuel d'activités 2024 en sécurité incendie sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est* a fait l'objet d'une présentation lors de la séance de travail précédant la présente séance ordinaire du conseil des maires par la directrice générale adjointe et directrice de la sécurité publique, des communications et des délégations en territoire public de la MRC, madame Caroline Dion;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, d'adopter le *Rapport annuel d'activités 2024 en sécurité incendie sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est* et de le transmettre au ministère de la Sécurité publique avant le 31 mars de la présente année.

c. c. M^{me} Alisson Marshall-Bédard, conseillère en sécurité incendie, direction de la sécurité incendie, ministère de la Sécurité publique
Municipalités de la MRC

25-03-16

ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2024 SUR LA GESTION FONCIÈRE ET SUR LA GESTION DE L'EXPLOITATION DU SABLE ET DU GRAVIER SUR LES TERRES DU DOMAINE DE L'ÉTAT DANS LA MRC DE CHARLEVOIX-EST

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre de l'entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État intervenue entre le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) et la MRC de Charlevoix-Est, la MRC doit déposer au ministère un rapport annuel d'activités relatif à la gestion foncière et à la gestion de l'exploitation du sable et du gravier;

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.

CONSIDÉRANT QUE le *Rapport annuel d'activités 2024 sur la gestion foncière et sur la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État* a fait l'objet d'une présentation lors de la séance de travail précédant la présente séance ordinaire du conseil des maires par madame Caroline Dion, directrice générale adjointe et directrice du service de la sécurité publique, des communications et des délégations en territoire public;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d'adopter le *Rapport annuel d'activités 2024 sur la gestion foncière et sur la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État* et de le transmettre au ministère des Ressources naturelles et des Forêts.

c. c. M^{me} Sylvie Rousseau, conseillère au développement et aux affaires régionales, direction régionale de la Capitale-Nationale, MRNF

25-03-17

COMMENTAIRES DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST AUX MODIFICATIONS ENVISAGÉES PAR LE MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS AU RÈGLEMENT SUR LA VENTE, LA LOCATION ET L'OCTROI DE DROITS IMMOBILIERS SUR LES TERRES DU DOMAINE DE L'ÉTAT

CONSIDÉRANT QU'afin de tenir compte de l'évolution du marché immobilier, l'article 28.5 du Règlement sur la vente, la location et l'octroi de droits immobiliers (RVLODI) sur les terres du domaine de l'État prévoit la détermination de nouvelles valeurs de référence aux cinq ans;

CONSIDÉRANT QUE ces valeurs sont utilisées pour établir le loyer des nouveaux baux de villégiature octroyés en territoire public ainsi que ceux qui sont transférés;

CONSIDÉRANT QUE le pourcentage de la valeur marchande d'un terrain de villégiature calculé pour établir la valeur du loyer annuel demeure à 5 %;

CONSIDÉRANT QUE la prochaine révision du Règlement sur la vente, la location et l'octroi de droits immobiliers doit entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2026;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) propose cinq sujets de modifications au règlement et interpelle la MRC afin d'obtenir ses commentaires sur les modifications proposées avant le 11 avril;

CONSIDÉRANT QUE les modifications proposées ont fait l'objet d'une présentation lors de la séance de travail précédant la présente séance ordinaire du conseil des maires par madame Caroline Dion, directrice générale adjointe et directrice du service de la sécurité publique, des communications et des délégations en territoire public;

CONSIDÉRANT QU'au moment de la délégation par le MRNF à la MRC de la gestion foncière sur les terres du domaine de l'État en avril 2011, la valeur de référence associée au pôle d'attraction urbain « Ville de La Malbaie » était de 6 700 \$ et qu'il sera de 32 500 \$ en 2026, soit une augmentation de 385 % (cette valeur est passée de 6 700 \$ en 2011 à 15 200 \$ en 2016, puis à 24 200 \$ en 2021, puis passerait à 32 500 \$ en 2026);

CONSIDÉRANT QUE la majorité des loyers auront augmenté environ du triple sur 15 ans;

CONSIDÉRANT QUE, pour certains villégiateurs, leur chalet pourrait constituer un legs à leur succession;

CONSIDÉRANT QUE les augmentations fulgurantes connues au courant des dernières années viennent compromettre ces legs familiaux;

CONSIDÉRANT QUE la location d'une terre publique du domaine de l'État n'est plus accessible financièrement à tous;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Gauthier et résolu unanimement, de réitérer au ministère des Ressources naturelles et des Forêts les commentaires que la MRC de Charlevoix-Est lui a déjà adressés en 2020 (résolution numéro 20-09-17) à propos de la modification des valeurs pour la villégiature, à savoir :

- **QUE** la valeur de référence associée au pôle d'attraction urbain « Ville de La Malbaie » demeure trop élevée, et ce, sans compter les indexations annuelles;
- **QUE** pour notre MRC, cette mise à jour de la valeur de référence représente une hausse moyenne de 18 % du coût du loyer annuel d'un bail de villégiature;
- **QUE** la valeur du pôle d'attraction ne devrait pas être exclusivement établie en fonction de la valeur de référence retenue par la firme d'évaluateurs mandatée par le MRNF, mais qu'elle devrait tenir compte aussi des facteurs sociodémographiques propres à chacune des MRC;
- **QUE** la valeur marchande d'un terrain de villégiature devrait être ajustée par un facteur de correction qui tient compte de l'accessibilité au terrain (véhicule routier, véhicule tout-terrain, bateau) et de la qualité du terrain (tours d'Hydro ou pas par exemple);
- **QUE** l'application de la nouvelle valeur de référence modifiée aux nouveaux baux seulement et aux baux transférés occasionne des disparités entre le prix des baux autour d'un même lac (écart entre les anciens et nouveaux baux);
- **QU'**un échelonnement des versements du loyer aurait été souhaitable.

c. c. M. Nicolas Tremblay, ministère des Ressources naturelles et des Forêts

25-03-18

CALIBRATION BALANCE : OCTROI DU CONTRAT À LA FIRME AVERY WEIGH-TRONIX

CONSIDÉRANT QUE le contrat 2024 de calibration de la balance au Lieu d'enfouissement technique par la firme Balances Universelles est terminé;

CONSIDÉRANT l'offre de renouvellement reçue de la part de la firme Avery Weigh-Tronix;

CONSIDÉRANT QUE la firme Avery Weigh-Tronix connaît bien les équipements de la MRC pour en avoir déjà réalisé la calibration;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alexandre Girard et résolu unanimement, d'accepter l'offre de la firme Avery Weigh-Tronix pour la calibration de la balance au Lieu d'enfouissement technique, une fois par année, d'une somme de 1 090 \$ plus taxes payé au budget de la GMR poste « Entretien de la balance ».

c. c. M^{me} Marie-Eve Guy, coordinatrice de service, Avery Weigh-Tronix
M^{me} Cathy Duchesne, responsable des opérations financières, MRC

25-03-19

VENTE DES MÉTAUX PROVENANT DU RÉSEAU DES ÉCOCENTRES POUR LA VALORISATION : OCTROI DU CONTRAT À L'ENTREPRISE 9389-5399 QUÉBEC INC.

CONSIDÉRANT QUE le contrat actuel de vente des métaux provenant du réseau des écocentres, destiné à la valorisation, prend fin le 31 mars 2025;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a procédé à un appel d'offres sur invitation;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions faite par monsieur Michel Boulianne, et en présence d'au moins deux témoins, après l'heure limite fixée pour la réception de la soumission, le nom du soumissionnaire apparaît comme suit :

Soumissionnaire	Prix par tonne métrique plus taxes
9389-5399 Québec inc.	146,75 \$

CONSIDÉRANT QUE la plus haute soumission est conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, d'octroyer le contrat de vente des métaux provenant du réseau des écocentres destiné à la valorisation, d'une durée d'un an, soit du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026, à l'entreprise 9389-5399 Québec inc. pour la somme de 146,75 \$ plus taxes par tonne métrique encaissée au budget de la valorisation au poste « Réseaux des écocentres (vente de produits de l'écocentre, métaux) ».

c. c. M. André Girard, 9389-5399 Québec inc.

M^{me} Cathy Duchesne, responsable des opérations financières, MRC

25-03-20

AÉROPORT DE CHARLEVOIX : ACCEPTATION DE LA PROPOSITION DE GESTION PATRICK TURCOTTE POUR LA VÉRIFICATION DES ÉQUIPEMENTS PÉTROLIERS

Il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d'accepter l'offre de service de la compagnie Patrick Turcotte pour la vérification du fonctionnement des équipements pétroliers à l'Aéroport de Charlevoix pour la somme de 850 \$ plus taxes et de déléguer le directeur général pour signer ladite offre.

c. c. M^{me} Cathy Duchesne, responsable des opérations financières, MRC

25-03-21

FONDS DE LA RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE : ACCEPTATION DU DOSSIER FRCN 2025-03-01 | LES ÉLEVAGES DU CAP INC.

CONSIDÉRANT la demande de financement déposée le 5 mars dernier par l'entreprise Les Élevages du Cap inc. pour la réalisation du projet d'acquisition du système automatisé de gestion de l'alimentation;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif du projet est de favoriser une alimentation optimisée pour les truies en maternité et en lactation, tout en augmentant l'efficacité du travail, la rentabilité et les performances animales;

CONSIDÉRANT QUE le projet permettra également à l'entreprise d'obtenir une meilleure gestion des ressources en réduisant les coûts liés à l'alimentation;

CONSIDÉRANT l'objectif 4.2.6. de la planification stratégique territoriale de la MRC qui consiste à supporter le virage numérique dans les entreprises pour pallier le manque de main-d'œuvre;

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.

CONSIDÉRANT QUE le projet cadre avec les orientations du PDZA de notre MRC, notamment en promouvant l'agriculture sous toutes ses formes et plus spécifiquement l'objectif 3.4 en encourageant un ancrage territorial fort des productions et de la transformation;

CONSIDÉRANT QUE ce projet s'inscrit dans les objectifs de l'Annexe III – Appel de projets en transformation numérique du Fonds de la région de la Capitale-Nationale;

CONSIDÉRANT QUE ce fonds vise à favoriser le dynamisme, la vitalité, l'essor et le rayonnement de la Capitale-Nationale;

CONSIDÉRANT la résolution du comité d'investissement commun de la MRC prise le 13 mars dernier qui recommandait l'octroi de la somme de 50 000 \$ à ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alexandre Girard et résolu unanimement, d'octroyer la somme de 50 000 \$ à l'entreprise Les Élevages du Cap inc., et ce, à même le Fonds de la région de la Capitale-Nationale pour la réalisation du projet d'acquisition du système automatisé de gestion de l'alimentation.

Il est également résolu de mandater la direction générale de la MRC de Charlevoix-Est à signer le protocole d'entente.

c. c. M. Patrice Gauthier, président, Les Élevages du Cap inc.
M^{me} Cathy Duchesne, responsable des opérations financières, MRC
M^{me} Élise Tremblay, adjointe administrative à la direction du service de développement économique, MRC

25-03-22

FONDS DE LA RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE : ACCEPTATION DU DOSSIER FRCN 2025-03-02 | FERME RENÉ GAUTHIER INC.

CONSIDÉRANT la demande de financement déposée le 4 février dernier par l'entreprise Ferme René Gauthier inc. pour la réalisation du projet de modernisation des bâtiments d'élevage grâce à l'intégration du système de gestion automatisé ainsi qu'un système de balances connectées;

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition de cette nouvelle technologie permettra d'optimiser la ventilation, la température, l'alimentation et les alarmes, améliorant ainsi l'efficacité et la rentabilité de l'exploitation;

CONSIDÉRANT QUE l'ajout des balances réduira les manipulations manuelles requises pour la gestion des inventaires d'ingrédients contenus dans les silos et permettra une gestion automatisée des volumes, accessible à distance et en continu;

CONSIDÉRANT l'objectif 4.2.6. de la planification stratégique territoriale de la MRC qui consiste à supporter le virage numérique dans les entreprises pour pallier le manque de main-d'œuvre;

CONSIDÉRANT QUE le projet cadre avec les orientations du PDZA de notre MRC, notamment en promouvant l'agriculture sous toutes ses formes et plus spécifiquement l'objectif 3.4 en encourageant un ancrage territorial fort des productions et de la transformation;

CONSIDÉRANT QUE ce projet s'inscrit dans les objectifs de l'Annexe III – Appel de projets en transformation numérique du Fonds de la région de la Capitale-Nationale;

CONSIDÉRANT QUE ce fonds vise à favoriser le dynamisme, la vitalité, l'essor et le rayonnement de la Capitale-Nationale;

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.

CONSIDÉRANT la résolution du comité d'investissement commun de la MRC prise le 13 mars dernier qui recommandait l'octroi de la somme de 37 784 \$ à ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Gauthier et résolu unanimement, d'octroyer la somme de 37 784 \$ à l'entreprise Ferme René Gauthier inc., et ce, à même le Fonds de la région de la Capitale-Nationale pour la réalisation du projet de modernisation des bâtiments d'élevage grâce à l'intégration du système de gestion automatisé ainsi qu'un système de balances connectées.

Il est également résolu de mandater la direction générale de la MRC de Charlevoix-Est à signer le protocole d'entente.

c. c. M. Clovis Gauthier, propriétaire, Ferme René Gauthier inc.
M^{me} Cathy Duchesne, responsable des opérations financières, MRC
M^{me} Élise Tremblay, adjointe administrative à la direction du service de développement économique, MRC

25-03-23

FONDS DE LA RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE : ACCEPTATION DU DOSSIER FRCN 2025-03-03 | 9353-7330 QUÉBEC INC.

CONSIDÉRANT la demande de financement déposée le 4 février dernier par l'entreprise 9353-7330 Québec inc. pour la réalisation du projet d'acquisition d'un système de gestion automatisée qui sera intégré dans deux bâtiments ainsi que l'ajout de ventilateurs automatisés à la fine pointe de la technologie;

CONSIDÉRANT QUE les équipements permettront de diminuer les interventions humaines, d'améliorer l'efficacité du travail, et, par conséquent, d'avoir un impact positif sur la rentabilité de l'entreprise;

CONSIDÉRANT l'objectif 4.2.6. de la planification stratégique territoriale de la MRC qui consiste à supporter le virage numérique dans les entreprises pour pallier le manque de main-d'œuvre;

CONSIDÉRANT QUE le projet cadre avec les orientations du PDZA de notre MRC, notamment en promouvant l'agriculture sous toutes ses formes et plus spécifiquement l'objectif 3.4 en encourageant un ancrage territorial fort des productions et de la transformation;

CONSIDÉRANT QUE ce projet s'inscrit dans les objectifs de l'Annexe III – Appel de projets en transformation numérique du Fonds de la région de la Capitale-Nationale;

CONSIDÉRANT QUE ce fonds vise à favoriser le dynamisme, la vitalité, l'essor et le rayonnement de la Capitale-Nationale;

CONSIDÉRANT la résolution du comité d'investissement commun de la MRC prise le 13 mars dernier qui recommandait l'octroi de la somme de 50 000 \$ à ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Sylvain Tremblay et résolu unanimement, d'octroyer la somme de 50 000 \$ à l'entreprise 9353-7330 Québec inc., et ce, à même le Fonds de la région de la Capitale-Nationale pour la réalisation du projet d'acquisition d'un système de gestion automatisée qui sera intégré dans deux bâtiments ainsi que l'ajout de ventilateurs automatisés à la fine pointe de la technologie.

Il est également résolu de mandater la direction générale de la MRC de Charlevoix-Est à signer le protocole d'entente.

c. c. M. Clovis Gauthier, propriétaire, 9353-7330 Québec inc.
M^{me} Cathy Duchesne, responsable des opérations financières, MRC
M^{me} Élise Tremblay, adjointe administrative à la direction du service de développement économique, MRC

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.

25-03-24

FONDS DE LA RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE : ACCEPTATION DU DOSSIER FRCN 2025-03-04 | FERME EDDY NÉRON & FILS INC.

CONSIDÉRANT la demande de financement déposée le 26 février 2025 dernier par l'entreprise Ferme Eddy Néron & Fils inc. pour la réalisation du projet d'acquisition du système automatisé de gestion de l'alimentation;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif du projet est de favoriser une alimentation optimisée pour les truies en maternité et en lactation, tout en augmentant l'efficacité du travail, la rentabilité et les performances animales;

CONSIDÉRANT QUE le projet permettra également à l'entreprise d'obtenir une meilleure gestion des ressources en réduisant les coûts liés à l'alimentation;

CONSIDÉRANT l'objectif 4.2.6. de la planification stratégique territoriale de la MRC qui consiste à supporter le virage numérique dans les entreprises pour pallier le manque de main-d'œuvre;

CONSIDÉRANT QUE le projet cadre avec les orientations du PDZA de notre MRC, notamment en promouvant l'agriculture sous toutes ses formes et plus spécifiquement l'objectif 3.4 en encourageant un ancrage territorial fort des productions et de la transformation;

CONSIDÉRANT QUE ce projet s'inscrit dans les objectifs de l'Annexe III – Appel de projets en transformation numérique du Fonds de la région de la Capitale-Nationale;

CONSIDÉRANT QUE ce fonds vise à favoriser le dynamisme, la vitalité, l'essor et le rayonnement de la Capitale-Nationale;

CONSIDÉRANT la résolution du comité d'investissement commun de la MRC prise le 13 mars dernier qui recommandait l'octroi de la somme de 35 115 \$ à ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, d'octroyer la somme de 35 115 \$ à l'entreprise Ferme Eddy Néron & Fils inc., et ce, à même le Fonds de la région de la Capitale-Nationale pour la réalisation du projet d'acquisition du système automatisé de gestion de l'alimentation.

Il est également résolu de mandater la direction générale de la MRC de Charlevoix-Est à signer le protocole d'entente.

c. c. M. Bernard Néron, président, Ferme Eddy Néron & Fils inc.
M^{me} Cathy Duchesne, responsable des opérations financières, MRC
M^{me} Élise Tremblay, adjointe administrative à la direction du service de développement économique, MRC

25-03-25

FONDS DE LA RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE : ACCEPTATION DU DOSSIER FRCN 2025-03-05 | FERME JOSEPH-EDMOND BOUDREAU & FILS INC.

CONSIDÉRANT la demande de financement déposée le 6 mars dernier par l'entreprise Ferme Joseph-Edmond Boudreault & Fils inc. pour la réalisation du projet d'acquisition d'un système d'automatisation de la ventilation du poulailler;

CONSIDÉRANT QUE le projet permettra à améliorer le bien-être animal, les performances technico-économiques et l'environnement de travail, garantissant ainsi la pérennité de l'entreprise;

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉSOLUTIONS DE CETTE PAGE.

CONSIDÉRANT l'objectif 4.2.6. de la planification stratégique territoriale de la MRC qui consiste à supporter le virage numérique dans les entreprises pour pallier le manque de main-d'œuvre;

CONSIDÉRANT QUE le projet cadre avec les orientations du PDZA de notre MRC, notamment en promouvant l'agriculture sous toutes ses formes et plus spécifiquement l'objectif 3.4 en encourageant un ancrage territorial fort des productions et de la transformation;

CONSIDÉRANT QUE ce projet s'inscrit dans les objectifs de l'Annexe III – Appel de projets en transformation numérique du Fonds de la région de la Capitale-Nationale;

CONSIDÉRANT QUE ce fonds vise à favoriser le dynamisme, la vitalité, l'essor et le rayonnement de la Capitale-Nationale;

CONSIDÉRANT la résolution du comité d'investissement commun de la MRC prise le 13 mars dernier qui recommandait l'octroi de la somme de 44 395 \$ à ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, d'octroyer la somme de 44 395 \$ à l'entreprise Ferme Joseph-Edmond Boudreault & Fils inc., et ce, à même le Fonds de la région de la Capitale-Nationale, pour la réalisation du projet d'acquisition d'un système d'automatisation de la ventilation du poulailler.

Il est également résolu de mandater la direction générale de la MRC de Charlevoix-Est à signer le protocole d'entente.

c. c. M. Philippe Boudreault, président, Ferme Joseph-Edmond Boudreault & Fils inc.
M^{me} Cathy Duchesne, responsable des opérations financières, MRC
M^{me} Élise Tremblay, adjointe administrative à la direction du service de développement économique, MRC

25-03-26

FONDS DE LA RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE : ACCEPTATION DU DOSSIER FRCN 2025-03-06 | LE DOMAINE FORGET DE CHARLEVOIX INC.

CONSIDÉRANT la demande de financement déposée le 28 février dernier par l'organisme Le Domaine Forget de Charlevoix inc. pour la réalisation du projet d'acquisition d'équipement et la numérisation des processus d'hébergement;

CONSIDÉRANT QUE le projet a pour objectifs de pallier la pénurie de main-d'œuvre, d'augmenter sa productivité, de diminuer ses coûts et d'augmenter la qualité de ses services;

CONSIDÉRANT QUE les équipements permettront à l'organisme d'améliorer l'offre touristique, communautaire et académique;

CONSIDÉRANT l'objectif 4.2.6. de la planification stratégique territoriale de la MRC qui consiste à supporter le virage numérique dans les entreprises pour pallier le manque de main-d'œuvre;

CONSIDÉRANT QUE ce projet s'inscrit dans les objectifs de l'Annexe III – Appel de projets en transformation numérique du Fonds de la région de la Capitale-Nationale;

CONSIDÉRANT QUE ce fonds vise à favoriser le dynamisme, la vitalité, l'essor et le rayonnement de la Capitale-Nationale;

CONSIDÉRANT la résolution du comité d'investissement commun de la MRC prise le 13 mars dernier qui recommandait l'octroi de la somme de 50 000 \$ à ce projet;

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d’octroyer la somme de 50 000 \$ à l’organisme Le Domaine Forget de Charlevoix inc., et ce, à même le Fonds de la région de la Capitale-Nationale pour la réalisation du projet d’acquisition d’équipement et la numérisation des processus d’hébergement.

Il est également résolu de mandater la direction générale de la MRC de Charlevoix-Est à signer le protocole d’entente.

c. c. M^{me} Ginette Gauthier, directrice générale, Le Domaine Forget de Charlevoix
M^{me} Cathy Duchesne, responsable des opérations financières, MRC
M^{me} Élise Tremblay, adjointe administrative à la direction du service de développement économique, MRC

25-03-27

FONDS DE LA RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE : ACCEPTATION DU DOSSIER FRCN 2025-03-07 | PHÉNIX CHARLEVOIX INC.

CONSIDÉRANT la demande de financement déposée le 6 mars dernier par l’entreprise Phénix Charlevoix inc. pour la réalisation du projet d’acquisition d’équipements;

CONSIDÉRANT QUE le projet a pour objectif d’augmenter la productivité et de pallier la pénurie de main-d’œuvre;

CONSIDÉRANT QUE l’acquisition des équipements permettra à l’entreprise de rester compétitive dans un secteur d’activité en constante évolution;

CONSIDÉRANT l’objectif 4.2.6. de la planification stratégique territoriale de la MRC qui consiste à supporter le virage numérique dans les entreprises pour pallier le manque de main-d’œuvre;

CONSIDÉRANT QUE ce projet s’inscrit dans les objectifs de l’Annexe III – Appel de projets en transformation numérique du Fonds de la région de la Capitale-Nationale;

CONSIDÉRANT QUE ce fonds vise à favoriser le dynamisme, la vitalité, l’essor et le rayonnement de la Capitale-Nationale;

CONSIDÉRANT la résolution du comité d’investissement commun de la MRC prise le 13 mars dernier qui recommandait l’octroi de la somme de 15 863 \$ à ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Gauthier et résolu unanimement, d’octroyer la somme de 15 863 \$ à l’entreprise Phénix Charlevoix inc., et ce, à même le Fonds de la région de la Capitale-Nationale pour la réalisation du projet d’acquisition d’équipements.

Il est également résolu de mandater la direction générale de la MRC de Charlevoix-Est à signer le protocole d’entente.

c. c. M^{me} Julie Tremblay, présidente, Phénix Charlevoix inc.
M^{me} Cathy Duchesne, responsable des opérations financières, MRC
M^{me} Élise Tremblay, adjointe administrative à la direction du service de développement économique, MRC

25-03-28

FONDS DE LA RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE – ANNEXE III APPEL DE PROJETS EN TRANSFORMATION NUMÉRIQUE : ACCEPTATION DU DOSSIER FRCN 2025-03-08 | GROUPE BINANI DESBO INC.

CONSIDÉRANT la demande de financement déposée le 7 mars dernier par le Groupe Binani Desbo inc. en vue de la création d’un site web transactionnel;

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.

CONSIDÉRANT QUE ce projet représente une opportunité stratégique pour l'entreprise d'accélérer sa croissance et de renforcer sa compétitivité au sein de l'industrie;

CONSIDÉRANT QUE la mise en place de cette plateforme numérique permettra au Groupe Binani Desbo inc. de s'adapter aux nouvelles tendances du marché et aux habitudes de consommation évolutives de sa clientèle, assurant ainsi sa pérennité et son développement;

CONSIDÉRANT l'objectif 4.2.6. de la planification stratégique territoriale de la MRC qui consiste à supporter le virage numérique dans les entreprises pour pallier le manque de main-d'œuvre;

CONSIDÉRANT QUE ce projet s'inscrit dans les objectifs de l'Annexe III – Appel de projets en transformation numérique du Fonds de la région de la Capitale-Nationale;

CONSIDÉRANT QUE ce fonds vise à favoriser le dynamisme, la vitalité, l'essor et le rayonnement de la Capitale-Nationale;

CONSIDÉRANT la résolution du comité d'investissement commun de la MRC prise le 13 mars dernier qui recommandait l'octroi de la somme de 27 375 \$ à ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Sylvain Tremblay et résolu unanimement, d'octroyer la somme de 27 375 \$ au Groupe Binani Desbo inc., et ce, à même le Fonds de la région de la Capitale-Nationale pour la réalisation du projet de création d'un site web transactionnel.

Il est également résolu de mandater la direction générale de la MRC de Charlevoix-Est à signer le protocole d'entente.

c. c. M. Mathieu Chouinard, directeur général, Groupe Binani Desbo inc.
M^{me} Cathy Duchesne, responsable des opérations financières, MRC
M^{me} Élise Tremblay, adjointe administrative à la direction du service de développement économique, MRC

25-03-29

FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ, VOLET 2 – SOUTIEN AUX ENTREPRISES : ACCEPTATION DU DOSSIER FRR 2025-03-01 | ATTITUDE NUTRITION INC.

CONSIDÉRANT la demande de financement déposée le 4 mars dernier par l'entreprise Attitude Nutrition inc. pour la réalisation d'une campagne de sociofinancement avec La Ruche;

CONSIDÉRANT QUE le projet permettra à l'entreprise de faire connaître son entreprise et ses produits;

CONSIDÉRANT le partenariat entre la MRC de Charlevoix-Est et Desjardins pour soutenir les promoteurs dans la réalisation de campagne de sociofinancement via la plateforme La Ruche;

CONSIDÉRANT l'objectif 3.3 de la planification stratégique de la MRC qui consiste à encourager l'entrepreneuriat du milieu, promouvoir et faire connaître les réalisations des promoteurs;

CONSIDÉRANT QUE la politique de soutien aux entreprises vise à soutenir financièrement les entreprises, qu'elles soient nouvelles ou existantes;

CONSIDÉRANT la résolution du comité d'investissement commun de la MRC prise le 13 mars dernier qui recommandait l'octroi de la somme de 2 500 \$ à ce projet;

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, d’octroyer la somme de 2 500 \$ à l’entreprise Attitude Nutrition inc., et ce, à même le Fonds Régions et Ruralités, volet 2 – soutien aux entreprises pour la réalisation d’une campagne de sociofinancement avec La Ruche.

Il est également résolu de mandater la direction générale de la MRC de Charlevoix-Est à signer le protocole d’entente.

c. c. M. Frédéric Bergeron, propriétaire, Attitude Nutrition inc.
M^{me} Cathy Duchesne, responsable des opérations financières, MRC
M^{me} Élise Tremblay, adjointe administrative à la direction du service de développement économique, MRC de Charlevoix-Est

25-03-30

805-807 RUE RICHELIEU ET LA MAISON WARREN : AUTORISATION DE DÉPÔT DES DEMANDES D’AIDES FINANCIÈRES

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Charlevoix-Est travaille activement avec les parties prenantes à la revalorisation des bâtiments du 805-807 rue Richelieu et la maison Warren pour préserver la vocation éducative des lieux;

CONSIDÉRANT QUE ce projet implique de prévoir des travaux d’aménagement des locaux pour répondre aux besoins identifiés par les partenaires;

CONSIDÉRANT QUE l’événement répond à l’objectif 3.4 de la planification stratégique de la MRC qui vise à maximiser le rayonnement et les potentiels éducatifs du Centre d’études collégiales en Charlevoix;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, d’autoriser la direction générale à déposer des demandes de financement et à signer les protocoles d’ententes pour le projet de revalorisation du bâtiment situé au 805-807 rue Richelieu et la maison Warren.

c. c. M^{me} Cathy Duchesne, responsable des opérations financières, MRC
M^{me} Élise Tremblay, adjointe administrative à la direction du service de développement économique, MRC

25-03-31

FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ, VOLET 2 - PROGRAMME DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS POUR AMÉLIORER LES MILIEUX DE VIE : ACCEPTATION DU DOSSIER PSPS 2025-03-01 | VÉLO CHARLEVOIX

CONSIDÉRANT l’entente relative au Fonds régions et ruralité (FRR), laquelle identifie un volet destiné à soutenir des projets correspondant aux priorités d’intervention adoptées par le conseil des maires;

CONSIDÉRANT la demande de financement déposée le 6 mars dernier par Vélo Charlevoix pour la structuration et la promotion de l’offre cycliste dans Charlevoix;

CONSIDÉRANT QUE le projet est structurant pour les activités cyclistes de la région, autant pour la communauté locale que pour les visiteurs;

CONSIDÉRANT QUE le projet répond à plusieurs objectifs de la planification stratégique de développement territorial de la MRC;

CONSIDÉRANT la présentation des recommandations du comité d’évaluation des projets faite lors de la séance de travail précédant le présent conseil;

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉSOLUTIONS DE CETTE PAGE.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, d'octroyer la somme de 20 000 \$ à Vélo Charlevoix, et ce, à même le Fonds régions et ruralité volet soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie pour le projet de structuration et de promotion de l'offre cycliste.

Il est également résolu de mandater la direction générale de la MRC de Charlevoix-Est à signer le protocole d'entente.

c. c. M^{me} Marie-Claude Laurendeau-Desmarais, coordonnatrice générale, Vélo Charlevoix
M^{me} Cathy Duchesne, responsable des opérations financières, MRC
M^{me} Élise Tremblay, adjointe administrative à la direction du service de développement économique, MRC

25-03-32

FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ, VOLET 2 - PROGRAMME DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS POUR AMÉLIORER LES MILIEUX DE VIE : ACCEPTATION DU DOSSIER PSPS 2025-03-02 | CORPORATION DE LA RÉGION DE LA BIOSPHERE DE CHARLEVOIX

CONSIDÉRANT l'entente relative au Fonds régions et ruralité (FRR), laquelle identifie un volet destiné à soutenir des projets correspondant aux priorités d'intervention adoptées par le conseil des maires;

CONSIDÉRANT la demande de financement déposée le 10 mars dernier par la Corporation de la Réserve de la biosphère de Charlevoix pour la phase un du renouvellement de son statut;

CONSIDÉRANT QUE le projet est essentiel à la pérennité et à la légitimité de l'organisme;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme donne un cadre aux acteurs du territoire, offre des services en environnement et permet un rayonnement de la région;

CONSIDÉRANT QUE le projet s'insère bien dans la planification stratégique de développement territorial de la MRC, laquelle est axée sur le développement durable;

CONSIDÉRANT la présentation des recommandations du comité d'évaluation des projets faite lors de la séance de travail précédant le présent conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d'octroyer la somme de 10 000 \$ à la Corporation de la Réserve de la biosphère de Charlevoix, et ce, à même le Fonds régions et ruralité volet soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie pour le projet de phase un du renouvellement de son statut.

Il est également résolu de mandater la direction générale de la MRC de Charlevoix-Est à signer le protocole d'entente.

c. c. M^{me} Julie Campeau, directrice, Région de biosphère de Charlevoix
M^{me} Cathy Duchesne, responsable des opérations financières, MRC
M^{me} Élise Tremblay, adjointe administrative à la direction du service de développement économique, MRC

25-03-33

FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ, VOLET 2 - PROGRAMME DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS POUR AMÉLIORER LES MILIEUX DE VIE : ACCEPTATION DU DOSSIER PSPS 2025-03-03 | MRC DE CHARLEVOIX-EST (POLITIQUE CULTURELLE)

CONSIDÉRANT l'entente relative au Fonds régions et ruralité (FRR), laquelle identifie un volet destiné à soutenir des projets correspondant aux priorités d'intervention adoptées par le conseil des maires;

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉSOLUTIONS DE CETTE PAGE.

CONSIDÉRANT la demande de financement déposée le 17 mars dernier par la MRC de Charlevoix-Est pour l'élaboration d'une politique culturelle actualisée;

CONSIDÉRANT QUE le projet a pour mission de proposer à la population un cadre culturel vivant et stimulant;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Charlevoix-Est coordonne la politique culturelle depuis 20 ans;

CONSIDÉRANT la présentation des recommandations du comité d'évaluation des projets faite lors de la séance de travail précédant le présent conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d'octroyer la somme de 40 000 \$ à la MRC de Charlevoix-Est, et ce, à même le Fonds régions et ruralité, volet projets structurants pour améliorer les milieux de vie pour le projet d'élaboration d'une politique culturelle actualisée.

Il est également résolu de mandater la direction générale et/ou la préfecture de la MRC de Charlevoix-Est à signer le protocole d'entente et les documents y afférents.

c. c. M^{me} Catherine Gagnon, coordonnatrice du développement culturel et patrimonial, MRC
 M^{me} Cathy Duchesne, responsable des opérations financières, MRC
 M^{me} Élise Tremblay, adjointe administrative à la direction du service de développement économique, MRC

25-03-34

FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ, VOLET 2 - PROGRAMME DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS POUR AMÉLIORER LES MILIEUX DE VIE : ACCEPTATION DU DOSSIER PSPS 2025-03-04 | MRC DE CHARLEVOIX-EST (PDZA)

CONSIDÉRANT l'entente relative au Fonds régions et ruralité (FRR), laquelle identifie un volet destiné à soutenir des projets correspondant aux priorités d'intervention adoptées par le conseil des maires;

CONSIDÉRANT la demande de financement déposée le 17 mars dernier par la MRC de Charlevoix-Est visant l'octroi d'un budget destiné à la mise en œuvre des actions et orientations déterminées au Plan de développement de la zone agricole (PDZA);

CONSIDÉRANT QUE le PDZA de la MRC de Charlevoix-Est compte 22 actions ayant comme objectif le développement du secteur agroalimentaire local, à partir desquelles différents projets seront mis en branle;

CONSIDÉRANT QUE le secteur agroalimentaire représente une priorité régionale nommée dans la planification stratégique de la MRC de Charlevoix-Est, tel que décrit dans l'objectif 3.5 *Augmenter l'offre de l'agrotourisme en supportant les fermes du territoire dans la vente et la promotion de leurs produits (grand public et tourisme)*;

CONSIDÉRANT la présentation des recommandations du comité d'évaluation des projets faite lors de la séance de travail précédant le présent conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, d'octroyer la somme de 10 000 \$ à la MRC de Charlevoix-Est, et ce, à même le Fonds régions et ruralité volet soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie, pour la mise en application des projets issus du Plan de développement de la zone agricole (PDZA).

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.

Il est également résolu de mandater la direction générale et/ou la préfecture de la MRC de Charlevoix-Est à signer le protocole d'entente et les documents y afférents.

- c. c. M^{me} Martine Néron, agente de développement économique, MRC
 M^{me} Cathy Duchesne, responsable des opérations financières, MRC
 M^{me} Élise Tremblay, adjointe administrative à la direction du service de développement économique, MRC

25-03-35

FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ, VOLET 2 - PROGRAMME DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS POUR AMÉLIORER LES MILIEUX DE VIE : ACCEPTATION DU DOSSIER PSPS 2025-03-05 | MRC DE CHARLEVOIX-EST (805-807, RUE RICHELIEU)

CONSIDÉRANT l'entente relative au Fonds régions et ruralité (FRR), laquelle identifie un volet destiné à soutenir des projets correspondant aux priorités d'intervention adoptées par le conseil des maires;

CONSIDÉRANT la demande de financement déposée le 19 mars dernier par la MRC de Charlevoix-Est pour l'avancement des plans architecturaux pour l'ancienne Caisse Desjardins situé au 805-807, rue Richelieu;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Charlevoix-Est est partie prenante au projet de revalorisation des bâtiments du 805-807, rue Richelieu et de la maison Warren à des fins éducatives;

CONSIDÉRANT la présentation des recommandations du comité d'évaluation des projets faite lors de la séance de travail précédant le présent conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Gauthier et résolu unanimement, d'octroyer la somme de 13 097 \$ à la MRC de Charlevoix-Est, et ce, à même le Fonds régions et ruralité volet soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie pour le mandat à une firme d'architecture.

Il est également résolu de mandater la direction générale et/ou la préfecture de la MRC de Charlevoix-Est à signer le protocole d'entente et les documents y afférents.

- c. c. M^{me} Isabelle Blanchard, directrice du développement économique, MRC
 M^{me} Cathy Duchesne, responsable des opérations financières, MRC
 M^{me} Élise Tremblay, adjointe administrative à la direction du service de développement économique, MRC

25-03-36

FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ, VOLET 2 - PROGRAMME DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS POUR AMÉLIORER LES MILIEUX DE VIE : ACCEPTATION DU DOSSIER PSPS 2025-03-06 | VILLE DE LA MALBAIE (ÉQUIPEMENTS POUR LE GYM)

CONSIDÉRANT l'entente relative au Fonds régions et ruralité (FRR), laquelle identifie un volet destiné à soutenir des projets correspondant aux priorités d'intervention adoptées par le conseil des maires;

CONSIDÉRANT la demande de financement déposée le 19 février dernier par la Ville de La Malbaie pour le projet d'achat d'équipement de la salle d'entraînement;

CONSIDÉRANT QUE le projet a pour objectif d'améliorer la qualité de vie et la santé de la population de la MRC et de la Ville de La Malbaie;

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.

CONSIDÉRANT QUE le projet a pour objectif l'amélioration de la qualité du service offert à la population, dont les étudiants de l'école secondaire du Plateau;

CONSIDÉRANT QUE le projet s'inscrit dans le cadre de l'objectif 3.3 de la planification stratégique de la Ville de La Malbaie qui mentionne de hausser l'offre de services offerte aux familles en ciblant les clientèles préscolaires, jeunes adultes, nouveaux arrivants et retraités;

CONSIDÉRANT l'importance de la salle d'entraînement pour la vitalité de la MRC de Charlevoix-Est;

CONSIDÉRANT la présentation des recommandations du comité d'évaluation des projets faite lors de la séance de travail précédant le présent conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alexandre Girard et résolu unanimement, d'octroyer la somme de 16 620 \$ dans le volet municipal et 10 000 \$ dans le volet régional à la Ville de La Malbaie, et ce, à même le Fonds régions et ruralité volet soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie pour le projet d'achat d'équipement de gym.

Il est également résolu de mandater la direction générale de la MRC de Charlevoix-Est à signer le protocole d'entente.

c. c. M^{me} Myriam Gagnon, directrice générale, Ville de La Malbaie
M^{me} Cathy Duchesne, responsable des opérations financières, MRC
M^{me} Élise Tremblay, adjointe administrative à la direction du service de développement économique, MRC

25-03-37

FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ, VOLET 2 - PROGRAMME DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS POUR AMÉLIORER LES MILIEUX DE VIE : ACCEPTATION DU DOSSIER PSPS 2025-03-07 |VILLE DE LA MALBAIE (ILLUMINATION DU CENTRE-VILLE)

CONSIDÉRANT l'entente relative au Fonds régions et ruralité (FRR), laquelle identifie un volet destiné à soutenir des projets correspondant aux priorités d'intervention adoptées par le conseil des maires;

CONSIDÉRANT la demande de financement déposée le 21 mars dernier par la Ville de La Malbaie pour le projet d'illumination du centre-ville pour la période des fêtes;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise à renforcer l'attractivité du centre-ville et s'insère bien dans les démarches récentes menées en ce sens;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise l'acquisition des installations durables et pouvant être réutilisées d'année en année, dans l'esprit de création de traditions;

CONSIDÉRANT la présentation des recommandations du comité d'évaluation des projets faite lors de la séance de travail précédant le présent conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Sylvain Tremblay et résolu unanimement, d'octroyer la somme de 13 258 \$ à la Ville de La Malbaie, et ce, à même le Fonds régions et ruralité volet soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie pour le projet d'illumination du centre-ville pour la période des Fêtes.

Il est également résolu de mandater la direction générale de la MRC de Charlevoix-Est à signer le protocole d'entente.

c. c. M^{me} Myriam Gagnon, directrice générale, Ville de La Malbaie

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.

M^{me} Isabelle Blanchard, directrice du développement économique, MRC
 M^{me} Cathy Duchesne, responsable des opérations financières, MRC
 M^{me} Élise Tremblay, adjointe administrative à la direction du service de développement économique, MRC

25-03-38

FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ, VOLET 2 - PROGRAMME DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS POUR AMÉLIORER LES MILIEUX DE VIE : ACCEPTATION DU DOSSIER PSPS 2025-03-08 | MUNICIPALITÉ DE SAINT-IRÉNÉE (ESPACE DE TRAVAIL COLLABORATIF)

CONSIDÉRANT l'entente relative au Fonds régions et ruralité (FRR), laquelle identifie un volet destiné à soutenir des projets correspondant aux priorités d'intervention adoptées par le conseil des maires;

CONSIDÉRANT la demande de financement déposée le 13 mars dernier par la Municipalité de Saint-Irénée pour l'aménagement d'un espace de travail collaboratif;

CONSIDÉRANT QUE le projet permettra d'optimiser le travail des comités municipaux, d'améliorer la concertation et la collaboration et d'optimiser les infrastructures;

CONSIDÉRANT QUE le projet cadre avec la planification stratégique de la municipalité en améliorant la qualité de vie des citoyens et en structurant les services aux résidents;

CONSIDÉRANT la présentation des recommandations du comité d'évaluation des projets faite lors de la séance de travail précédant le présent conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d'octroyer la somme de 47 091 \$ à la Municipalité de Saint-Irénée, et ce, à même le Fonds régions et ruralité volet soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie pour le projet d'aménagement d'un espace de travail collaboratif.

Il est également résolu de mandater la direction générale de la MRC de Charlevoix-Est à signer le protocole d'entente.

c. c. M^{me} Alexandra Simard, directrice générale, Municipalité de Saint-Irénée
 M^{me} Cathy Duchesne, responsable des opérations financières, MRC
 M^{me} Élise Tremblay, adjointe administrative à la direction du service de développement économique, MRC

25-03-39

FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ, VOLET 2 - PROGRAMME DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS POUR AMÉLIORER LES MILIEUX DE VIE : ACCEPTATION DU DOSSIER PSPS 2025-03-09 | MUNICIPALITÉ DE SAINT-IRÉNÉE (RÉSEAU DES PLUS BELLES BAIES DU MONDE)

CONSIDÉRANT l'entente relative au Fonds régions et ruralité (FRR), laquelle identifie un volet destiné à soutenir des projets correspondant aux priorités d'intervention adoptées par le conseil des maires;

CONSIDÉRANT la demande de financement déposée le 14 mars dernier par la Municipalité de Saint-Irénée pour les démarches d'obtention de la reconnaissance de la baie de Saint-Irénée comme une des plus belles baies du monde;

CONSIDÉRANT QUE l'obtention d'une telle reconnaissance entraînera le rayonnement international et le renforcement de l'attractivité touristique;

CONSIDÉRANT QUE le projet est mené en collaboration avec l'organisme Cratère et marée, lequel représente les acteurs touristiques du secteur;

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.

CONSIDÉRANT la présentation des recommandations du comité d'évaluation des projets faite lors de la séance de travail précédant le présent conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, d'octroyer la somme de 5 000 \$ à la Municipalité de Saint-Irénée, et ce, à même le Fonds régions et ruralité volet soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie pour les démarches d'obtention de la reconnaissance de la baie de Saint-Irénée comme une des plus belles baies du monde.

Il est également résolu de mandater la direction générale de la MRC de Charlevoix-Est à signer le protocole d'entente.

c. c. M^{me} Alexandra Simard, directrice générale, Municipalité de Saint-Irénée
M^{me} Cathy Duchesne, responsable des opérations financières, MRC
M^{me} Élise Tremblay, adjointe administrative à la direction du service de développement économique, MRC

25-03-40

FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ, VOLET 2 - PROGRAMME DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS POUR AMÉLIORER LES MILIEUX DE VIE : ACCEPTATION DU DOSSIER PSPS 2025-03-10 | MUNICIPALITÉ DE BAIE-SAINTE-CATHERINE (ENSEIGNES MUNICIPALES)

CONSIDÉRANT l'entente relative au Fonds régions et ruralité (FRR), laquelle identifie un volet destiné à soutenir des projets correspondant aux priorités d'intervention adoptées par le conseil des maires;

CONSIDÉRANT la demande de financement déposée le 17 mars dernier par la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine pour le renouvellement de ses enseignes municipales;

CONSIDÉRANT QUE le projet permettra d'améliorer la visibilité des lieux d'intérêt dans la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les enseignes contribueront à améliorer l'image de la municipalité afin de la rendre plus attractive;

CONSIDÉRANT la présentation des recommandations du comité d'évaluation des projets faite lors de la séance de travail précédant le présent conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, d'octroyer la somme de 18 800 \$ à la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine, et ce, à même le Fonds régions et ruralité volet soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie pour le renouvellement de ses enseignes municipales.

Il est également résolu de mandater la direction générale de la MRC de Charlevoix-Est à signer le protocole d'entente.

c. c. M^{me} Mariève Bouchard, directrice générale, Municipalité de Baie-Sainte-Catherine
M^{me} Cathy Duchesne, responsable des opérations financières, MRC
M^{me} Élise Tremblay, adjointe administrative à la direction du service de développement économique, MRC

25-03-41

AVENANT À L'ENTENTE DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (VOLET 4 – FONDS DE VITALISATION) : DÉLÉGATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT l'appel de projets pour soutenir la construction de logements locatifs issu du Fonds de vitalisation qui s'est terminé le 31 janvier 2025;

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.

CONSIDÉRANT QUE les sommes octroyées via cet appel de projets proviennent de l'entente du Fonds de régions et ruralité (volet 4 – Fonds de vitalisation);

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation est responsable de l'appel de projets;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alexandre Girard et résolu unanimement, de mandater la préfecture et/ou la direction générale à signer l'avenant à l'entente signée avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et le Secrétariat à la Capitale-Nationale.

c. c. M^{me} Geneviève Beauchemin, conseillère en gestion de programmes au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
M^{me} Cathy Duchesne, responsable des opérations financières, MRC
M^{me} Élise Tremblay, adjointe administrative à la direction du service de développement économique, MRC

25-03-42

**FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (VOLET 4 – FONDS DE VITALISATION) :
ACCEPTATION DU DOSSIER FRR 4 2025-03-01 – SOCIÉTÉ DE
DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL DE POINTE-AU-PIC**

CONSIDÉRANT la demande de financement déposée le 3 février dernier par la Société de développement commercial de Pointe-au-Pic pour la réalisation du projet d'espace boutique de conteneurs « Pointe-au-Pop »;

CONSIDÉRANT QUE le projet a pour objectif de dynamiser le secteur Pointe-au-Pic et plus largement, la Ville de La Malbaie et la MRC de Charlevoix-Est;

CONSIDÉRANT QUE le projet concorde avec les axes de vitalisation, principalement au niveau de l'amélioration du milieu de vie dans le but de promouvoir l'attraction et la rétention de la population;

CONSIDÉRANT QUE le projet aura des retombées économiques et est réalisé en concertation;

CONSIDÉRANT QUE le projet cadre dans la politique du Fonds de vitalisation de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la politique du Fonds de vitalisation vise à soutenir financièrement des projets qui contribuent à revitaliser le territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT la résolution du comité de vitalisation de la MRC prise le 19 mars dernier qui recommandait l'octroi de la somme de 63 900 \$ à ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d'octroyer la somme de 63 900 \$ à la Société de développement commercial de Pointe-au-Pic à même le Fonds de vitalisation (volet 4 du Fonds régions et ruralité) pour le projet d'espace boutique de conteneurs « Pointe-au-Pop ».

Il est également résolu de mandater la direction générale de la MRC de Charlevoix-Est à signer le protocole d'entente.

c. c. M^{me} Amélie Bergeron, vice-présidente, Société de développement commercial de Pointe-au-Pic
M^{me} Cathy Duchesne, responsable des opérations financières, MRC
M^{me} Élise Tremblay, adjointe administrative à la direction du service de développement économique, MRC

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.

25-03-43

**FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ, VOLET 3 « SIGNATURE INNOVATION » :
ACCEPTATION DU DOSSIER FRR 3 2024-10-02 | SOCIÉTÉ DE
DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL DE POINTE-AU-PIC**

CONSIDÉRANT la demande de financement déposée le 9 octobre dernier par la Société de développement commercial de Pointe-au-Pic pour la réalisation du projet d'espace boutique de conteneurs « Pointe-au-Pop »;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste en l'acquisition et en l'aménagement de trois conteneurs pour y accueillir des boutiques et espaces de dégustation éphémère;

CONSIDÉRANT QUE le projet permettra de prolonger la saison touristique;

CONSIDÉRANT QUE le projet contribuera à l'attraction et la vitalité du secteur Pointe-au-Pic;

CONSIDÉRANT QUE le projet cadre avec l'objectif 3.1 de la planification stratégique de la MRC qui consiste à mettre à niveau et renforcer l'offre touristique du territoire sur 4 saisons;

CONSIDÉRANT QUE le projet cadre dans la politique du Fonds régions et ruralité de la MRC volet 3 « Signature innovation »;

CONSIDÉRANT QUE la politique d'investissement du fonds « Signature innovation » vise à soutenir et renforcer le potentiel quatre saisons de la MRC, le concept d'hybridation des lieux et des fonctions, ainsi que l'innovation de nature technologique, dans une perspective de développement durable;

CONSIDÉRANT la résolution du comité directeur du FRR volet 3 « Signature innovation » de la MRC prise le 21 mars dernier qui recommandait l'octroi de la somme de 63 900 \$ à ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, d'octroyer la somme de 63 900 \$ à la Société de développement commercial de Pointe-au-Pic pour la réalisation pour la réalisation du projet d'espace boutique de conteneurs « Pointe-au-Pop », et ce, à même le Fonds régions et ruralité – volet 3 « Signature innovation ».

Il est également résolu de mandater la direction générale de la MRC de Charlevoix-Est à signer le protocole d'entente.

c. c. M^{me} Amélie Bergeron, vice-présidente, Société de développement commercial de Pointe-au-Pic
M^{me} Cathy Duchesne, responsable des opérations financières, MRC
M^{me} Élise Tremblay, adjointe administrative à la direction du service de développement économique, MRC

25-03-44

**FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ, VOLET 3 « SIGNATURE INNOVATION » :
ACCEPTATION DU DOSSIER FRR 3 2025-03-01 | LES CHALETES DE MÖH**

CONSIDÉRANT la demande de financement déposée le 12 mars dernier par l'entreprise Les Chalets de Möh inc. pour la réalisation du projet de développement d'un bâtiment d'accueil multiservice incluant un spa quatre saisons dans le secteur du Mont Grand-Fonds;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste en l'acquisition d'équipements et à la construction d'un bâtiment d'accueil pour les nouvelles activités, autant intérieures qu'extérieures;

CONSIDÉRANT QUE le projet s'inscrit dans un chantier global qui vise la création d'un spa, d'un service de restauration et d'un dépanneur offrant des produits locaux, du prêt-à-manger et des produits de première nécessité;

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉSOLUTIONS DE CETTE PAGE.

CONSIDÉRANT QUE le projet contribuera à l'attraction et la vitalité du secteur Mont Grand-Fonds de La Malbaie et à créer plusieurs emplois;

CONSIDÉRANT QUE le projet cadre avec l'objectif 3.1 de la planification stratégique de la MRC qui consiste à mettre à niveau et renforcer l'offre touristique du territoire sur 4 saisons;

CONSIDÉRANT QUE le projet cadre dans la politique du Fonds régions et ruralité de la MRC volet 3 « Signature innovation »;

CONSIDÉRANT QUE la politique d'investissement du fonds « Signature innovation » vise à soutenir et renforcer le potentiel quatre saisons de la MRC, le concept d'hybridation des lieux et des fonctions, ainsi que l'innovation de nature technologique, dans une perspective de développement durable;

CONSIDÉRANT la résolution du comité directeur du FRR volet 3 « Signature innovation » de la MRC prise le 21 mars dernier qui recommandait l'octroi de la somme de 150 000 \$ à ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Gauthier et résolu unanimement, d'octroyer la somme de 150 000 \$ à l'entreprise Les Chalets de Möh inc. pour la réalisation du projet de développement d'un spa 4 saisons, et ce, à même le Fonds régions et ruralité – volet 3 « Signature innovation ».

Il est également résolu de mandater la direction générale de la MRC de Charlevoix-Est à signer le protocole d'entente.

c. c. M. Didier Pignet, président, Les Chalets de Möh inc.
M^{me} Cathy Duchesne, responsable des opérations financières, MRC
M^{me} Élise Tremblay, adjointe administrative à la direction du service de développement économique, MRC

25-03-45

PLAN D'ACTION EN MATIÈRE D'ACCUEIL, D'INTÉGRATION, D'ÉTABLISSEMENT DURABLE ET DE PLEINE PARTICIPATION DES PERSONNES IMMIGRANTES : OCTROI D'UN MONTANT POUR LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS POUR LA PÉRIODE D'AVRIL À JUIN

CONSIDÉRANT QUE l'entente découlant du Programme d'appui aux collectivités (PAC) et liant la MRC de Charlevoix-Est et le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration est actuellement en vigueur, de même que le processus de mise en œuvre du plan d'action en immigration de la MRC, et ce, jusqu'au 31 octobre 2026;

CONSIDÉRANT QU'il a été suggéré, lors d'une précédente séance du conseil des maires, que les différents projets prévus dans le cadre de la réalisation du plan d'action en immigration de la MRC seraient présentés sous forme de résolution, et ce, une fois aux trois mois;

CONSIDÉRANT QUE la mise en œuvre du plan d'action en immigration est un moyen de poursuivre certains des objectifs visés dans le cadre de la planification stratégique de développement territorial de la MRC, notamment ceux en matière d'attraction et de rétention des jeunes familles et des travailleurs recrutés à l'international;

CONSIDÉRANT QUE le montant mentionné inclut à la fois les coûts directement reliés à la réalisation des différentes initiatives et les coûts en matière de ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d'octroyer un montant de 14 500 \$ pour la réalisation des projets découlant du plan d'action en immigration pour la période d'avril à juin 2025, montant qui sera prélevé à même l'enveloppe du Programme d'appui aux collectivités (PAC).

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉOLUTIONS DE CETTE PAGE.

Projets à réaliser	Estimation des coûts
Activités immersions charlevoisiennes	3 000 \$
Café-rencontre (3)	1 500 \$
Identifier les besoins (transport)	500 \$
Trois soirées traditionnelles Jam	6 000 \$
Création comité de bienvenue	1 000 \$
Séances de formation/sensibilisation	2 500 \$
Total	14 500 \$

c. c. M^{me} Cathy Duchesne, responsable des opérations financières, MRC
M^{me} Élise Tremblay, adjointe administrative à la direction du service de développement économique, MRC

25-03-46

PLAN D'ACTION EN MATIÈRE D'ACCUEIL, D'INTÉGRATION, D'ÉTABLISSEMENT DURABLE ET DE PLEINE PARTICIPATION DES PERSONNES IMMIGRANTES : DEMANDE D'UN FINANCEMENT AUPRÈS DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) POUR LA FÊTE DU SOLSTICE 2025

CONSIDÉRANT QUE l'entente découlant du Programme d'appui aux collectivités et liant la MRC de Charlevoix-Est et le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration est actuellement en vigueur, de même que le processus de mise en œuvre du plan d'action en immigration de la MRC, et ce, jusqu'au 31 octobre 2026;

CONSIDÉRANT QUE la mise en œuvre du plan d'action en immigration est un moyen de poursuivre certains des objectifs visés dans le cadre de la planification stratégique de développement territorial de la MRC, notamment ceux en matière d'attraction et de rétention des jeunes familles et des travailleurs recrutés à l'international;

CONSIDÉRANT QUE l'intégration des nouveaux arrivants se fait notamment via la découverte des produits alimentaires locaux;

CONSIDÉRANT QUE cet événement viendra appuyer l'action « Favoriser l'accès à des produits alimentaires variés et faire connaître les produits locaux aux nouveaux arrivants » dans le cadre de l'axe 3.4 du plan d'action en immigration;

CONSIDÉRANT QUE cet événement viendra appuyer l'action « Valoriser et faire rayonner les personnes issues de l'immigration et leur apport au sein de la communauté » dans le cadre de l'axe 4.2 du plan d'action en immigration;

CONSIDÉRANT QUE la communauté d'accueil sera plus à même de découvrir la diversité culturelle que les personnes immigrantes apportent à la région de Charlevoix et qu'inversement, les nouveaux arrivants apprendront à connaître davantage leur territoire en cuisinant des produits locaux;

CONSIDÉRANT QUE le programme Accueillir en français est conçu pour supporter financièrement les événements interculturels privilégiant les échanges et l'inclusion;

CONSIDÉRANT QUE la fête du Solstice est un événement gagnant en popularité, rassemblant toujours plus de participants et que cela implique un budget plus conséquent chaque année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Sylvain Tremblay et résolu unanimement d'autoriser la direction générale à déposer et à signer une demande d'aide financière d'un montant de 18 508,84 \$ auprès de la FQM pour la réalisation du projet de la fête du Solstice 2025 découlant du plan d'action en immigration.

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉSOLUTIONS DE CETTE PAGE.

- c. c. M^{me} Sarah Renau-Céré, chargée de projet en immigration, MRC
 M^{me} Cathy Duchesne, responsable des opérations financières, MRC
 M^{me} Élise Tremblay, adjointe administrative à la direction du service de développement économique, MRC

35-03-47

L'UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES DE CHARLEVOIX-EST : OCTROI D'UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR L'ACTIVITÉ QUI SE TIENDRA LE 26 AVRIL AU DOMAINE FORGET

Il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, d'octroyer la somme de 100 \$ plus taxes à L'Union des producteurs agricoles de Charlevoix-Est pour la tenue de l'activité qui se tiendra le 26 avril prochain au Domaine Forget, et ce, à même le budget du service de développement économique au poste « Publicité et activités municipales ».

- c. c. M^{me} Céline Dufour, secrétaire, L'Union des producteurs agricoles de Charlevoix-Est
 M^{me} Cathy Duchesne, responsable des opérations financières, MRC
 M^{me} Élise Tremblay, adjointe administrative à la direction du service de développement économique, MRC

25-03-48

DÉVELOPPEMENT SOCIAL INTÉGRÉ : RENOUELEMENT DE L'ENTENTE AVEC LA FONDATION DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE QUÉBEC ET DÉLÉGATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 22-05-67 relativement à la signature de l'entente avec la Communauté métropolitaine de Québec visant à poursuivre le partenariat de la démarche de développement social (DSI);

CONSIDÉRANT QUE ladite entente a pris fin le 31 décembre 2024;

CONSIDÉRANT la volonté de poursuivre cette démarche jusqu'au 30 juin 2025;

CONSIDÉRANT QUE la demande a été accueillie favorablement par la Fondation Chagnon et que la région de la Capitale-Nationale recevra un montant de 11 736 437 \$ pour la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2025;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Charlevoix-Est et la MRC de Charlevoix ont convenu que la MRC de Charlevoix agira à titre de fiduciaire et elle veillera à la saine gestion administrative tout en faisant des suivis réguliers à la MRC de Charlevoix-Est;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alexandre Girard et résolu majoritairement, à 6 voix pour et 1 voix contre (Municipalité de Saint-Siméon) :

- De déposer une demande auprès de la Communauté métropolitaine de Québec visant à poursuivre le partenariat de la démarche de développement social (DSI), et ce, jusqu'au 30 juin 2025;
- De manifester son intérêt à signer la nouvelle entente de partenariat de la démarche de développement social (DSI) de Charlevoix;
- Déléguer le préfet et/ou la direction générale à signer les documents relatifs aux présentes demandes.

- c. c. M^{me} Lisa Lavoie, coordonnatrice du développement social, responsable des démarches locales en développement des communautés, Communauté métropolitaine de Québec
 M^{me} Cathy Duchesne, responsable des opérations financières, MRC
 M^{me} Élise Tremblay, adjointe administrative à la direction du service de développement économique, MRC

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉSOLUTIONS DE CETTE PAGE.

25-03-49

CLÔTURE DU RELAIS ET LANCEMENT DE LA MISSION ENTREPRENEURIALE 2025 : ADOPTION DU BUDGET

CONSIDÉRANT la volonté de stimuler la culture d'entrepreneuriat et d'innovation sur le territoire et particulièrement dans les milieux plus dévitalisés par la réalisation d'une mission entrepreneuriale;

CONSIDÉRANT la fin du parcours et le succès de Parcours Le Relais;

CONSIDÉRANT le besoin d'annoncer le lancement de la Mission entrepreneuriale 2025;

CONSIDÉRANT QUE le projet se veut un événement mobilisant pour le milieu et que l'implication de plusieurs partenaires du milieu sera sollicitée;

CONSIDÉRANT QUE l'événement répond à l'objectif 3.3 de la planification stratégique territoriale qui consiste à encourager l'entrepreneuriat du milieu, promouvoir et faire connaître les réalisations du milieu;

CONSIDÉRANT le financement restant de l'enveloppe AEQ qui servirait à financer les honoraires du formateur que nous voudrions inviter;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Gauthier et résolu unanimement :

- D'adopter un montant de 2 175 \$ provenant du budget Accès entreprise Québec (AEQ) pour financer l'activité pour la clôture du Parcours Le Relais et le lancement de la Mission entrepreneuriale;
- D'adopter le budget s'élevant à 3 193 \$;
- D'autoriser la direction générale à signer les offres de services pour l'organisation de l'activité.

c. c. M^{me} Cathy Duchesne, responsable des opérations financières, MRC
M^{me} Élise Tremblay, adjointe administrative à la direction du service de développement économique, MRC

25-03-50

COMITÉ CONSULTATIF DE LA DÉMARCHE POUR L'ÉLABORATION D'UN PLAN D'ACTION JEUNESSE DANS LE CADRE DE LA STRATÉGIE JEUNESSE EN MILIEU MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE le Secrétariat de la jeunesse du ministère de la Culture et des Communications a octroyé une somme de 50 000 \$ pour la réalisation d'un plan d'action jeunesse;

CONSIDÉRANT QUE ce plan d'action doit refléter les besoins de la région et s'assurer d'être complémentaire aux initiatives et ressources existantes;

CONSIDÉRANT QU'il est recommandé que ce comité soit composé des acteurs clés du milieu et qu'il reflète la diversité au sein de l'organisme municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, de nommer les représentants suivants pour siéger au comité :

- Un représentant du conseil des maires;
- Un représentant de Centre d'études collégiales en Charlevoix;
- Un représentant du Centre de services scolaire;
- Un représentant des Services de Main-d'œuvre l'Appui;
- Un représentant âgé de 15-29 ans;
- La directrice du service de développement économique de la MRC;
- L'agent de développement social de la MRC.

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉSOLUTIONS DE CETTE PAGE.

c. c. M^{me} Élise Tremblay, adjointe administrative à la direction du service de développement économique, MRC

25-03-51

SÉJOUR EXPLORATOIRE POUR LES INHALOTHÉRAPEUTES : OCTROI D'UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE À SERVICES MAIN-D'ŒUVRE L'APPUI (PLACE AUX JEUNES CHARLEVOIX-EST)

CONSIDÉRANT la rupture de service en obstétrique à l'été 2024 liée à la pénurie de personnel en inhalothérapie;

CONSIDÉRANT l'importance de préserver les soins de santé dans notre région;

CONSIDÉRANT QUE le séjour exploratoire de Place aux jeunes est un moyen intéressant d'encourager la migration de jeunes qualifiés en région;

CONSIDÉRANT l'objectif 4.2 de la planification stratégique de la MRC qui vise à développer des incitatifs originaux pour élargir le bassin de main-d'œuvre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d'octroyer aux Services de main-d'œuvre L'Appui une contribution financière d'une somme de 600 \$ à même le budget du service de développement économique au poste « Publicité et activités municipales » pour la tenue d'un séjour exploratoire dédié aux inhalothérapeutes.

c. c. M^{me} Céline Granier, agente, Place aux jeunes Charlevoix-Est
M^{me} Cathy Duchesne, responsable des opérations financières, MRC
M^{me} Élise Tremblay, adjointe administrative à la direction du service de développement économique, MRC

25-03-52

GO-XPLORE : CONTRIBUTION POUR LE MAGAZINE 2025

Il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, d'accepter la proposition de partenariat avec le Magazine Go-Xplore représentant la somme annuelle de 4 000 \$ plus taxes, et ce, payée à même le budget du service de développement économique au poste « Fonds régions et ruralité volet 3 Signature innovation ».

c. c. M. Patrice Gagnon, directeur créatif, Go-Xplore
M^{me} Cathy Duchesne, responsable des opérations financières, MRC
M^{me} Élise Tremblay, adjointe administrative à la direction du service de développement économique, MRC

25-03-53

DÉMARCHE MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA) : OCTROI D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA COHABITATION INTERGÉNÉRATIONNELLE ET POUR LE SALON DES ORGANISMES À BAIE-SAINTE-CATHERINE

CONSIDÉRANT la volonté des partenaires de la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) de réaliser un projet pilote visant à créer des occasions d'animer un milieu;

CONSIDÉRANT QUE la démarche MADA tend à répondre aux besoins des personnes âgées;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs de ce projet visent à améliorer la qualité de vie des aînés et de briser leur isolement;

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉSOLUTIONS DE CETTE PAGE.

CONSIDÉRANT QUE la démarche vise à répondre aux besoins spécifiques des aînés en leur offrant la possibilité de mieux connaître ou de découvrir les organismes de la région et qui offre des services aux aînés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Sylvain Tremblay et résolu unanimement, de collaborer au financement des projets suivants, financés à même le budget de la démarche Municipalité amie des aînés au poste « Activités diverses » et de déléguer la direction générale à signer les documents relatifs au financement des projets :

Projet(s)	Porteur(s)	MADA (Municipalité amie des aînés)
Démarrage du projet pilote Cohabitation intergénérationnelle	Centre d'études collégiales en Charlevoix	2 000 \$
Salon des organismes et des services	Baie-Sainte-Catherine	1 000 \$

c. c. M^{me} Isabelle Lapierre, chargée de projet pour les démarches locales MADA
M^{me} Cathy Duchesne, responsable des opérations financières, MRC

25-03-54

ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL : ACCEPTATION DE DOSSIERS ET DÉLÉGATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Charlevoix-Est a adopté un plan d'action 2024-2027 dans le cadre de l'Entente de développement culturel signée avec le ministère de la Culture et des Communications;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Charlevoix-Est a prévu au plan d'action, pour chaque année de l'Entente, un appel de projets qui constitue une part importante de l'enveloppe budgétaire et dont les objectifs sont les suivants :

- Assurer la mise en œuvre de la politique culturelle;
- Contribuer à la vitalité culturelle de la collectivité en soutenant la réalisation de projets culturels diversifiés;
- Favoriser l'accessibilité et la participation de la population à la vie et au développement culturel;
- Accroître la concertation régionale en matière de développement culturel;
- Mettre en valeur le patrimoine matériel et immatériel de Charlevoix.

CONSIDÉRANT QUE plusieurs organismes de notre territoire ont répondu à cet appel de projets en proposant des actions qui contribueront à la diversité des activités culturelles sur le territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, de soutenir financièrement, dans le cadre de l'appel de projets 2025 de l'Entente de développement culturel, les projets suivants et de déléguer la direction générale à signer les documents relatifs au financement des projets :

Projet(s)	Porteur(s)	Entente de développement culturel (EDC)
Nos jardins intérieurs : exposition sur le patrimoine, l'art populaire et l'art actuel dont la thématique est le végétal.	Centre d'exposition Inouï	7 000 \$
Activité qui fera des liens entre la population régionale et l'histoire de monsieur Léo Simard et <i>La petite histoire de Charlevoix</i> . Lieu de l'activité : Bibliothèque Laure-Conan.	Société d'histoire de Charlevoix	2 500 \$

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉSOLUTIONS DE CETTE PAGE.

Activité jeunesse Les Épatantes Épopées du Moulin à musique qui traite de terre et de mer où une conteuse et une musicienne emmènent des jeunes dans des récits fantastiques.	Festival pour un instant	2 000 \$
Projet qui met en valeur les porteurs de traditions dans le cadre de cinq journées thématiques sur le site de la Ferme Rose-Anna mettant en valeur les savoir-faire locaux.	Héritage Charlevoix	5 200 \$
Le projet Faire corps et lettres avec le paysage consiste en une expérience autour de deux ateliers de création avec la Maison des jeunes, l'École de la Cité-Danse et la Société littéraire de Charlevoix.	Domaine Forget de Charlevoix	6 253 \$
Activité de découvertes de la Route des artisans de la MRC de Charlevoix-Est, de Saint-Irénée à La Malbaie.	Corporation des métiers d'art de Charlevoix	4 000 \$

c. c. M^{me} Amélie Gagné, conseillère au ministère de la Culture et des Communications
M^{me} Cathy Duchesne, responsable des opérations financières, MRC

25-03-55

MISE À JOUR ET ÉLABORATION DES POLITIQUES CULTURELLES DE LA MRC DE CHARLEVOIX ET DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST : ANNULATION DE L'APPEL D'OFFRES ET OCTROI D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Charlevoix-Est a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la réalisation de la mise à jour et l'élaboration des politiques culturelles de la MRC de Charlevoix et la MRC de Charlevoix-Est;

CONSIDÉRANT QUE le résultat de l'ouverture de soumissions, qui a eu lieu le 20 mars 2025 à 13 h 30, est le suivant et qu'une soumission a été ouverte :

Soumissionnaire	Prix de la soumission plus taxes
Gailer & Co. et Culturessor	58 647 \$

CONSIDÉRANT QU'une seule soumission a été obtenue, mais qu'elle a été jugée non conforme;

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'une rencontre tenue avec la conseillère juridique de la MRC de Charlevoix-Est portant sur le Règlement sur la gestion contractuelle de la MRC, il a été convenu entre les parties d'agir selon le principe de gré à gré;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, de rejeter la soumission déposée en date du 18 mars 2025 et ci-dessus exposée, par Gailer & Co., en collaboration avec Culturessor, pour la mise à jour et la rédaction des politiques culturelles de la MRC de Charlevoix et la MRC de Charlevoix-Est, annulant ainsi l'appel d'offres sur invitation de la soumission jugée non conforme et de mandater la direction générale à signer une entente de gré à gré avec Gailer & Co. réalisée en collaboration avec Culturessor, pour une somme de 58 647 \$ plus les taxes applicables selon l'exigence de l'échéancier convenu entre chacune des parties le 25 mars 2025 et de facturer la MRC de Charlevoix à 50 %.

c. c. M^{me} Annie Vaillancourt, agente de développement culturel, MRC de Charlevoix
M^{me} Cathy Duchesne, responsable des opérations financières, MRC de Charlevoix-Est

CERTIFIE QUE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POSSÈDE LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR RENCONTRER LES DÉPENSES ET ENGAGEMENTS PRÉVUS DANS LES RÉSOLUTIONS DE CETTE PAGE.

25-03-56

CLUB LIONS CLERMONT-LA MALBAIE : CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR LE BRUNCH QUI AURA LIEU LE 13 AVRIL AU CENTRE AIMÉLACOIS

Il est proposé par monsieur Michel Gauthier et résolu unanimement, d'octroyer une commandite de 100 \$ au Club Lions Clermont-La Malbaie, payée à même le budget de la MRC au poste « Publicité et activités municipales ».

c. c. M^{me} Cathy Duchesne, responsable des opérations financières, MRC
M^{me} Marie-Ève Lavoie, technicienne en bureautique, MRC

25-03-57

FONDATION DE L'HÔPITAL DE LA MALBAIE : INSCRIPTION AU TOURNOI DE GOLF ET AU COCKTAIL RÉSEAUTAGE QUI AURA LIEU LE 6 JUIN PROCHAIN

Il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, d'effectuer l'inscription de madame Claire Gagnon pour le tournoi de golf de la Fondation de l'hôpital de La Malbaie et de confirmer la participation de la préfet, madame Odile Comeau, au cocktail réseautage pour la somme de 225 \$, et ce, payée à même le budget de la MRC au poste « Publicité et activités municipales ».

c. c. M^{me} Cathy Duchesne, responsable des opérations financières, MRC
M^{me} Marie-Ève Lavoie, technicienne en bureautique, MRC

25-03-58

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 15 h 35, sur proposition de monsieur Michel Couturier, la séance est levée.

Odile Comeau
Préfet

Jean-Christophe Maltais
Directeur général
et greffier-trésorier